



HAL
open science

La déportation des ecclésiastiques et séminaristes catholiques exerçant leur apostolat en France durant la Seconde Guerre Mondiale

Clémence Moalli

► **To cite this version:**

Clémence Moalli. La déportation des ecclésiastiques et séminaristes catholiques exerçant leur apostolat en France durant la Seconde Guerre Mondiale. Histoire. 2018. dumas-03337023

HAL Id: dumas-03337023

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03337023>

Submitted on 7 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de Master 2 Histoire

**La déportation des ecclésiastiques et séminaristes
catholiques exerçant leur apostolat en France
durant la Seconde Guerre mondiale**

Par Clémence MOALLI

Sous la direction de Gaël EISMANN, maître de conférences à l'Université de Caen
Avec le soutien financier du Mémorial de Caen

2017-2018

Remerciements

J'adresse mes remerciements aux personnes qui m'ont aidée tout au long de la réalisation de ce mémoire, sous la direction de Mme Gaël Eismann, maître de conférences à l'Université de Caen en histoire contemporaine, qui m'a suivie, conseillée et orientée.

J'adresse un remerciement tout particulier à l'équipe de recherche de la FMD qui m'ont accueillie, aiguillée et soutenue dans une atmosphère toujours conviviale. Merci à vous Arnaud Boulligny, Vanina Brière, Laurence Papin et Pierre-Emmanuel Dufayel.

Je souhaite également remercier Sœur Claire des Fraternités de Jérusalem du Mont-Saint-Michel pour m'avoir éclairée sur la complexité de l'Eglise catholique ainsi que l'abbé Robert Ruffray, prêtre à la retraite, pour m'avoir accueillie en toute simplicité, et pour m'avoir confiée des documents de sa collection privée.

J'ai une pensée particulière pour Monsieur André Gaillard, ancien déporté, qui a accepté de répondre à toutes mes questions tout en m'accueillant chaleureusement.

Merci à mes proches, et particulièrement à mes parents, pour avoir cru en moi.

Et enfin merci à mon compagnon Nikolas pour sa présence et ses encouragements.

Résumé

La déportation des ecclésiastiques et séminaristes exerçant leur apostolat en France durant la Seconde Guerre mondiale

Ce mémoire de master présente une étude du groupe des ecclésiastiques et séminaristes catholiques exerçant leur apostolat en France déportés durant la Seconde Guerre mondiale. Au-delà de l'aspect sociologique abordé dans une première partie, ce travail consiste à analyser les motifs d'arrestation d'une catégorie socioprofessionnelle qui, dans l'imaginaire, adopte unanimement l'idée de la Révolution nationale avancée par Pétain. Ce travail se penche également sur leur parcours en France dans les camps d'internement ou les prisons avant de rejoindre le système concentrationnaire ou carcéral du Reich. Plus spécifiquement, cette étude propose l'analyse des spécificités de leur déportation face aux autres déportés de répression, notamment à travers leur statut de religieux et, plus tard, à la libération, à travers leur mémoire et leurs témoignages.

Mots-clés : clergé, catholique, séminariste, Eglise, déportation, répression, camps et prisons.

Abstract

The deportation of ecclesiastics and seminarians exercising their apostolate in France during the Second World War

This master thesis presents a study of the group of Catholic clerics and seminarians, exercising their apostolate in France, deported during the Second World War. Beyond the sociological aspect approached in a first part, this work analyses the reasons for the arrests of a socioprofessional category which, in the imaginary, unanimously adopts the idea of the « Révolution Nationale » advanced by Petain. This work also examines their route in France in internment camps or prisons before joining the concentration camp or prison system of the German Reich. More specifically, this study proposes the analysis of the specificities of their deportation compared to other deportees of repression, particularly through their status as religious men and women and, later, after the liberation, through their memory and their testimonies.

Keywords: clergy, catholic, seminarian, Church, deportation, repression, camps and prisons.

SOMMAIRE

Remerciements	2
Résumé	3
Introduction	5
Approche historiographique	10
Définition et cadre du sujet	25
Méthodologie	32
Problématiques	36
Plan.....	37
Première partie : Sociologie des ecclésiastiques déportés et typologie des arrestations ..	39
I) Aspects sociologiques	39
A- De l'évêque au séminariste : un groupe majoritairement masculin et âgé ?.....	39
B- De multiples nationalités	44
C- Les lieux de domicile avant l'arrestation	45
II) Les arrestations.....	47
A- Chronologie de la répression.....	47
B- Autorités répressives	51
C- Les lieux d'arrestation en France et en Allemagne	53
Deuxième partie : Ecclésiastiques et séminaristes dans la résistance au nazisme	56
I) De la « résistance civile » à la résistance organisée	56
A- Les ecclésiastiques dans la Résistance : du renseignement au maquis	56
B- De l'opposition aux Allemands à l'aide aux pourchassés : entre humanisme chrétien et patriotisme	63
II) Déstructuration religieuse et « résistance spirituelle ».....	68
A- La « persécution » de l'apostolat catholique français au sein du Reich.....	68
B- Le clergé d'Alsace-Moselle et son combat contre la déchristianisation : cible d'une répression anticatholique ?	74
III) Les « non résistants »	76
A- Les « personnalités-otages »	76
B- Les otages, raflés et « indésirables »	78
Troisième partie : Internement, déportation et retour ?	81
I) Dans la tourmente de la déportation	81
A- Déportations judiciaires et procédure « NN ».....	81
B- La phase d'internement en France	87
C- Déportation et/ou détention.....	93
II) Les spécificités d'être un ecclésiastique déporté.....	101
A- La baraque des prêtres à Dachau.....	101
B- Maintenir la vie sacramentelle en prison et en camp	104
III) Le retour.....	107
A- Bilan : mortalité et rapatriement	107
B- L'abondance des témoignages et des récits : reflet d'une foi toujours présente ? ...	109
C- Mémoire des « martyrs » de l'Eglise de France.....	111
Conclusion	114
Inventaire des sources	116
Bibliographie	118
Annexes	130

Introduction

« Près de 70 ans après sa libération, le camp de concentration de Dachau demeure le plus grand cimetière de prêtres catholiques du monde »¹. Dans son étude, le journaliste Guillaume Zeller évoque le destin unique de près de 2720 ecclésiastiques et séminaristes, déportés au camp de Dachau durant la Seconde Guerre mondiale. Parmi eux, on compte plusieurs centaines de prêtres, religieux et séminaristes français, témoins d'un pan particulier de l'histoire de l'Eglise.

L'histoire sociale de l'Eglise durant la Seconde Guerre mondiale a produit de nombreux ouvrages et études. Jusqu'à très récemment, les historiens ont réduit l'attitude de l'Eglise catholique au comportement controversé du haut de sa hiérarchie. Beaucoup reprochent également à Pie XII, alors pape depuis 1939, d'avoir fermé les yeux sur toutes les atrocités commises par le Reich. Cependant, ce comportement n'est pas représentatif de la position de l'Eglise et de tous ses membres, aussi bien en Europe qu'en France. En juillet 1933, un concordat est signé entre le Reich, représenté par le vice-chancelier Franz von Papen, et le Vatican, représenté par le cardinal Pacelli (futur Pie XII). L'acte garantissait ainsi aux catholiques allemands la liberté de confession et de pratique, supprimait les restrictions établies à l'encontre des ordres et des congrégations religieux, maintenait les écoles à instruction religieuse. Les évêques devaient, en échange, prêter serment d'allégeance au représentant du Reich ou à son Président. Cependant, devant l'augmentation des persécutions anticatholiques, Pie XI publie en mars 1937 une encyclique écrite en allemand, et non en latin, distribuée aux évêques d'Allemagne puis lue dans toutes les paroisses : *Mit brennender Sorge*². Il dénonce dans cette lettre solennelle le non-respect du concordat par l'arrestation de prêtres, religieux et religieuses catholiques allemands, le culte de la race et du sang entretenu au sein du Reich, les persécutions antisémites et racistes, mais également le paganisme grandissant en Allemagne. Les répercussions sont immédiates. Hitler fait à nouveau interdire les congrégations et ordres religieux, des centaines de prêtres sont arrêtés, d'autres déportés, tandis que les écoles à instruction religieuse sont interdites et les baptêmes suspendus. Le 12 mars 1938, l'Autriche est annexée par l'Allemagne nazie³, Hitler obtenant le soutien immédiat de l'épiscopat catholique autrichien, appuyé par une déclaration solennelle, non approuvée par le Saint-Siège signée des mains du cardinal Innitzer, archevêque de Vienne, et

¹ Cf quatrième de couverture : ZELLER Guillaume, *La baraque des prêtres. Dachau, 1938-1945*, Paris, Tallandier, 2015.

² Traduit par : avec une brûlante inquiétude.

³ *Anschluss*.

de cinq évêques reconnaissant les « bienfaits du National-socialisme » et exhortant « les fidèles en ce sens ». Le Vatican dénonce très vite cette déclaration, obligeant le cardinal Inntizer à s'expliquer. Il précise rapidement qu'elle « n'avait pas pour but d'être une approbation de quelque chose qui est incompatible avec la loi de Dieu »⁴. Les conséquences ne mettent pas longtemps à se faire sentir : des journaux de l'Eglise catholique sont interdits de publication, des organisations religieuses supprimées tandis que les persécutions anticatholiques augmentent. Les relations entre Hitler et le Vatican sont alors fragiles. Lorsqu'il se rend, en mai 1938, en Italie, il y rencontre Mussolini mais pas le pape, ni le cardinal Pacelli, qui se sont absentés.

En France, l'épiscopat assiste depuis la fin du XIXe siècle à une déchristianisation progressive de la population française. Dans les années 1920 puis 1930, le projet d'un retour à la chrétienté nationale est au cœur des préoccupations des chefs de l'Eglise de France. Ils participent ainsi à la promotion des mouvements de jeunesse chrétiens comme la JEC (Jeunesse étudiante chrétienne), la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) ou encore la JAC (Jeunesse agricole catholique). Soucieux d'obtenir un soutien auprès du gouvernement, l'épiscopat appelle à l'adhésion au président Daladier et à sa politique de redressement mise en place en avril 1938. Lorsque la guerre éclate, le 3 septembre 1939, les ecclésiastiques se rangent massivement au côté des armées françaises. Le 10 mai 1940, après huit mois de « drôle de guerre », l'armée allemande attaque. Sa puissance pousse les forces françaises à la débâcle et des millions de Français à l'exode. Dans cette « grand pagaille, deux institutions ne cédèrent pas à la déroute des responsables : les municipalités et l'Eglise »⁵. Les prêtres non mobilisés, les religieux et religieuses apportent leur aide dans toute la France : ils ouvrent leurs locaux aux populations réfugiées, soignent les militaires blessés, leur fournissant également des habits civils pour fuir l'avancée allemande, obtenant les félicitations du Vatican pour ces actes de charité et de secours. La défaite française entraîne l'effondrement de la III^e République. Paul Reynaud, président du Conseil, démissionne le 16 juin. Albert Lebrun, président de la République, nomme à sa place Philippe Pétain, qui signe l'armistice le 22 juin et reçoit, après vote du Parlement, le 10 juillet, les pleins pouvoirs constituants. Le chef de l'Etat français, qui s'installe à Vichy en zone libre⁶, avait préalablement annoncé lors

⁴ Selon la déclaration du cardinal Inntizer du 6 avril 1937.

⁵ COINTET Michèle, *L'Eglise sous Vichy : 1940-1945 : la repentance en question*, Paris, Perrin, 1998, p. 13.

⁶ Voir annexe n°1.

d'un discours à l'Assemblée, le 8 juillet 1940, « la nécessité d'une révolution nationale »⁷. Les lettres pastorales du Carême 1940 témoignent du sentiment germanophobe et antinazi qui circule au sein de l'Eglise, ce qui provoque la méfiance des autorités allemandes envers le clergé français. Le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon, parle de « tyrannie [...] où éclate une renaissance brutale de paganisme »⁸ tandis que l'évêque de Grenoble, Mgr Caillot, compare Hitler à un « fléau de Dieu, ange exterminateur, prince des ténèbres »⁹. Cependant, si les chrétiens sont majoritairement hostiles au régime national-socialiste, la « révolution nationale » proposée par Pétain et fondée sur un retour aux traditions, à l'ordre, et au respect du pouvoir établi, pousse au loyalisme envers Vichy comme en témoigne la déclaration de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de zone occupée, le 24 juillet 1941 : « Nous vénérons le Chef de l'Etat. [...] Nous professons, dans le domaine social et civique, un loyalisme complet envers le pouvoir établi du gouvernement de la France, et nous demandons à nos fidèles d'entretenir cet esprit »¹⁰.

Si le comportement pétainiste des évêques a contribué à réduire l'attitude de l'Eglise française à la collaboration, la défaite française, l'amour de la patrie et la charité catholique propre au statut ecclésial, suscita également au cœur des paroisses, et chez des ecclésiastiques, un élan patriotique pouvant conduire à la Résistance. Pour certains, le système répressif allemand eut raison de leurs activités, les conduisant sur la route des camps ou des prisons allemandes, les voici alors « déportés ».

La répression allemande évolue et prend de nombreuses formes pendant l'occupation en France. Les autorités allemandes s'appuient sur de nombreux services de répression, incluant celui de Vichy qui choisit la collaboration. Le principal détenteur de la puissance exécutive au début de l'Occupation est le commandant militaire allemand en France (MBF)¹¹. En plus du contrôle de la police française, il commande la *Feldgendarmerie*¹² et la *Geheime Feldpolizei*¹³. La *Feldgendarmerie*, composée de membres plus âgés que les troupes

⁷ PÉTAÏN Philippe, Extrait du discours du maréchal Pétain prononcé le 8 juillet 1940 devant l'Assemblée nationale avant la présentation d'un projet de loi constitutionnelle, In : Digithèque MJP, Université de Perpignan, [en ligne] <http://mjp.univ-perp.fr/> (consulté le 17 mai 2017).

⁸ LUIRARD Monique, *La région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, Saint-Etienne, Centre d'études foréziennes, 1980, p. 252.

⁹ COMTE Bernard, *L'honneur et la conscience : Catholiques français en résistance 1940-1944*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1998, p. 62.

¹⁰ Bureau de documentation de Cholet, *Français ! Vos évêques vous parlent*, Cholet, Bureau de Documentation, 1942.

¹¹ *Militärbefehlshaber in Frankreich*.

¹² Police militaire.

¹³ Police secrète militaire.

régulières, était une police de maintien de l'ordre. La recherche des réfractaires au STO et des déserteurs de la Wehrmacht, le combat contre les maquis et la poursuite des résistants faisaient notamment partie de ses missions. La *Geheime Feldpolizei*, police secrète de campagne, menait des missions contre l'espionnage et le sabotage et se chargeait des enquêtes sur les attentats perpétrés contre toute autorité allemande, aidée par le service de renseignement de l'*Abwehr*. Jusqu'à fin 1941, la norme répressive mise en place par le MBF se traduit par des jugements rendus par ses tribunaux. Cette répression à « visage légal » se traduit notamment par le décret du 12 décembre 1940 sur la « détention administrative par mesure de sécurité » (*Sicherungshaft*) qui vise tous ceux qui mettent en danger le Reich, ses intérêts et ses armées ; une pratique déjà courante dès août 1940. Cette mesure se raidit en décembre 1941 avec la mise en place du décret *Nacht und Nebel* (NN)¹⁴ par Hitler. Les individus les plus dangereux ne pouvant être jugés dans la semaine qui suit leur arrestation sont alors déportés en Allemagne, dans des camps de concentration, des prisons, ou des camps spécifiques, comme le camp SS d'Hinzert, pour y être jugés. De plus, face à l'augmentation des attentats perpétrés contre les soldats allemands, l'exécution d'otages s'ajoute aux mesures répressives adoptées par les autorités allemandes, dès septembre 1941.

Le 15 février 1942, Otto von Stülpnagel, commandant allemand des forces d'occupation en France et gouverneur de Paris, en désaccord avec ces méthodes, démissionne. En 1942, après la mise en place du chef supérieur de la SS et de la Police¹⁵ (Carl Oberg) le MBF perd son pouvoir exécutif mais continue sa politique de répression. La même année, la *Geheime Feldpolizei* est affectée à la *Sicherheitspolizei (Sipo-SD)*¹⁶, la police de sécurité allemande regroupant la « Gestapo »¹⁷ et la « Kripo »¹⁸, dirigée par Helmut Knochen, des services de police politique et criminelle, chargés de surveiller et arrêter tous les ennemis du Reich : Juifs, communistes, résistants, ecclésiastiques, francs-maçons, immigrants... Le service de l'*Abwehr*, qui subit des tensions avec le service de renseignement de la SS, le *Sicherheitsdienst*, perd également de son influence. A partir de 1942, le nombre de déportés dépasse le nombre de victimes d'exécutions. La procédure NN est vite détournée par la *Sipo-SD* pour déporter sans aucun jugement tandis que les premiers convois massifs, reposant sur

¹⁴ Traduit par Nuit et Brouillard.

¹⁵ *Höhere SS- und Polizeiführer*.

¹⁶ Voir annexe n°2.

¹⁷ *Geheime Staatspolizei*.

¹⁸ *Kriminalpolizei*.

l'application de la *Schutzhaft*¹⁹, pour déporter sans aucun fondement juridique, partent de France dès le début de 1943, leur nombre ne cessant d'augmenter.

La répression se radicalise : la déportation se banalise alors que les actes de résistance et d'opposition augmentent. Parallèlement, la police de l'Etat français durcit également sa répression. La Milice, force paramilitaire dirigée par Joseph Darnand, se substitue à l'ensemble des forces françaises du maintien de l'ordre. En 1944, les besoins de main-d'œuvre en Allemagne poussent les autorités à déporter systématiquement. Jusqu'à la libération complète du pays, les autorités allemandes s'emploient à vider les prisons et lieux d'internement de France, déportant les derniers détenus en Allemagne.

¹⁹ Détention de sécurité.

Approche historiographique

Le consensus historiographique sur l'attitude de l'Eglise durant la Seconde Guerre mondiale

La position de l'Eglise durant la Seconde Guerre mondiale est sujette à controverses. Le champ des études sur ce thème est vaste et divers. L'historiographie française, mais également anglo-saxonne, a longtemps réduit l'attitude de l'Eglise à sa position vis-à-vis des juifs tandis que les ecclésiastiques et l'Eglise ont plus souvent tenté de s'approprier les témoignages des religieux résistants, déportés ou morts en martyr. En 1947, Mgr Emile Guerry, archevêque-coadjuteur (évêque auxiliaire) de Cambrai sous l'Occupation, publie le tout premier ouvrage sur l'attitude de l'Eglise catholique durant l'Occupation²⁰. Il avait préalablement et avant même que la guerre ne soit terminée, en 1944, publié deux brochures sur l'attitude de l'épiscopat français durant l'occupation allemande²¹. Entre 1945 et 1946, il répond, à travers plusieurs articles, à l'Abbé Crossé, pseudonyme d'un anonyme qui dénonce la collaboration de l'épiscopat français pendant la guerre. Cependant, si les études de l'archevêque représentent les premières d'une longue série, elles sont principalement publiées dans l'espoir de redorer l'image de l'Eglise dont l'épiscopat était soupçonné de compromis avec Vichy. Pour Mgr Guerry, l'Eglise n'a fait qu'être loyale au pouvoir en place, qu'il soit détenu par Pétain, puis par de Gaulle²². Il faut attendre 1966 pour qu'une véritable synthèse soit publiée. On la doit à Jacques Duquesne, journaliste et écrivain catholique, qui décide de livrer une étude intitulée *Les Catholiques français sous l'Occupation*²³. Son ouvrage suit l'ordre chronologique de la guerre tout en s'attaquant à de nombreux éléments : la vie religieuse de Pétain, l'évolution des relations entre l'Eglise et l'Etat, l'Eglise et la persécution des juifs, les mouvements de jeunesse chrétiens, les prêtres-ouvriers envoyés en Allemagne auprès des requis du STO... On reproche cependant à l'œuvre de Duquesne une analyse de l'Eglise à travers ses membres haut placés (évêques) alors qu'une approche par le bas de l'échelle ecclésiastique, prêtres de campagne ou séminaristes, lui aurait permis de présenter une enquête plus ample de l'attitude de l'Eglise en France durant la Seconde Guerre mondiale. Pourtant,

²⁰ Mgr GUERRY Emile, *L'Eglise catholique en France sous l'occupation*, Paris, Flammarion, 1947.

²¹ Mgr GUERRY Emile, *Qu'a fait l'épiscopat français sous l'occupation allemande*, Valenciennes, P. Giard, 1944, et *Le rôle de l'épiscopat français sous l'occupation allemande*, Lille, Editions comprendre, 1944.

²² CHERRIER Alain, HILAIRE Yves-Marie, « L'épiscopat français a-t-il collaboré ? Les rebondissements d'une polémique et la genèse du livre de Monseigneur Guerry », In : *Revue du Nord*, tome 60, n° 237, Avril-juin 1978, pp. 397-402.

²³ DUQUESNE Jacques, *Les Catholiques français sous l'occupation*, Paris, Grasset, 1986 [1966].

l'auteur nous livre une première synthèse historique, certes comportant quelques lacunes, mais globalement assez complète, de l'Eglise et des catholiques en France durant la guerre.

Force est de constater qu'au lendemain de cette publication, les études entamées ont souvent présenté une Eglise dont l'épiscopat s'est massivement rangé du côté du régime français et a fermé les yeux sur la persécution des juifs d'Europe. En 1976 et en 1977, deux colloques régionaux sont tenus, respectivement à Grenoble et à Lille. Les actes du premier débouchent sur la parution d'un ouvrage²⁴, suivi en 1978 d'un deuxième, *Eglises et chrétiens dans la IIème guerre mondiale, 2. La France*²⁵, suite à un colloque national se tenant à Lyon. Est appréciée dans le colloque de Lille, l'intervention de Serge Laury sur les « Aspects de la vie religieuse pendant la Seconde Guerre mondiale dans le Nord et le Pas-de-Calais ». En effet, la pratique religieuse n'est nullement au centre des ouvrages et études publiés jusque dans les années 1990. Il s'agit principalement d'analyser les relations que les congrégations religieuses, les membres de l'Eglise et les baptisés (nous mentionnons ici les laïcs pratiquants) entretenaient avec les différentes autorités françaises et allemandes durant la guerre et leurs réactions envers ces autorités et leurs politiques. En juin 1978, le Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale, conscient des lacunes que possèdent les études françaises sur certains sujets, comme la vie religieuse durant la guerre, décide de créer une commission « Eglises et vie religieuse pendant la Seconde Guerre mondiale ». Le même mois, un colloque international organisé par la C.I.H.E.C.²⁶ se tient à Varsovie, rappelant à nouveau aux historiens français la « rareté des études »²⁷ consacrées à la vie religieuse des chrétiens durant la Seconde Guerre mondiale.

Parallèlement, les recherches anglo-saxonnes²⁸ se penchent majoritairement sur les relations entre l'Eglise et l'Etat allemand et l'action de l'Eglise face à l'Holocauste, dénonçant sévèrement l'indifférence du pape Pie XII face à la persécution des Juifs d'Europe. John S Conway, à l'inverse de la plupart de ses collègues anglo-saxons, choisit d'étudier la

²⁴ *Eglises et chrétiens dans la Seconde Guerre Mondiale, T.1 : la région Rhône-Alpes*, Actes du colloque tenu à Grenoble du 7 au 9 octobre 1976, sous la direction de Xavier de Montclos, Monique Luirard, François Delpech et al., Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1978.

²⁵ *Eglises et chrétiens dans la Seconde Guerre Mondiale, T.2 : La France*, Actes du colloque tenu à Lyon du 27 au 30 janvier 1978, sous la direction de Xavier de Montclos, Monique Luirard, François Delpech et al., Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1982.

²⁶ Commission Internationale d'Histoire et d'Etudes du Christianisme.

²⁷ Terme emprunté à HILAIRE Yves-Marie, « Eglises et Chrétiens pendant la Seconde Guerre Mondiale : les colloques de Lyon et de Varsovie ». In : *Revue du Nord*, tome 60, n° 238, Juillet-septembre 1978, pp. 729-733. Même remarque dans un article, paru en 1980 par : De MONTCLOS Xavier, « Eglises et chrétiens pendant la Seconde Guerre Mondiale dans le Nord-Pas-de-Calais », In : *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, tome 66, n° 176, 1980, pp. 102-103.

²⁸ Nous pensons par exemple à : PHAYER Michael, *The Catholic Church and the Holocaust, 1930-1965*, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press, 2000 ou CORNWELL John, *Hitler's Pope*, New York, Viking Press, 1999.

répression subie par les Eglises sous le régime hitlérien²⁹. A l'aide d'archives allemandes inédites, il livre une première synthèse sur l'évolution de l'attitude d'Hitler envers les Eglises allemandes. Les études anglo-saxonnes manquent cependant d'objectivité, traitant soit de la collaboration de l'Eglise et de l'attitude indifférente de Pie XII, soit de sa persécution.

De nombreux ouvrages³⁰ publiés dans les années 1990 viennent également renforcer le consensus historiographique. Par exemple, Renée Bédarida dans son ouvrage *Les catholiques dans la guerre, 1939-1945*³¹, publié en 1998, reprend à son tour les grands thèmes qui définissent par consensus, aux yeux de la grande majorité des historiens, l'histoire de l'Eglise catholique en France durant la Seconde Guerre : l'héritage des années 30, l'entrée en guerre et la prise de position aujourd'hui controversée de l'épiscopat, une résistance de la part de certains prêtres et de catholiques ... A travers plusieurs chapitres, l'engagement de prêtres, parfois déportés, auprès des maquis et des persécutés (juifs, résistants, requis STO, prisonniers de guerre) est également développé. Le chapitre que l'auteur consacre à la spécificité du cas de l'Alsace durant la guerre, région annexée par l'Etat allemand, est particulièrement intéressant et permet ainsi de nuancer son étude.

Les ouvrages publiés depuis les années 1990 n'ont fait que rejoindre les travaux déjà publiés sur ce sujet. Cependant, les historiens et auteurs tentent de renouveler une approche de la question de l'Eglise durant la guerre en livrant des études détaillées sur un sujet, une région ou un groupe de personnes précis. En 1993, Mgr Charles Molette décide d'étudier le cas particulier de l'apostolat français persécutés par le décret de Kaltenbrunner, responsable du système policier SS, du 3 décembre 1943 alors qu'ils tentent d'organiser une assistance spirituelle pour les travailleurs français³². A l'aide de documents, qu'il commente minutieusement, l'auteur nous révèle comment l'apostolat catholique français en Allemagne s'est organisé, quelles ont été les difficultés rencontrées et sous quelles formes la répression a été subie par ces ecclésiastiques. L'ouvrage demeure l'étude la plus complète réalisée sur le sujet de l'apostolat français en Allemagne. Cependant, la dichotomie proposée entre, d'un côté la « résistance spirituelle », et de l'autre la résistance patriotique, est fortement remise en

²⁹ CONWAY John S, *The Nazi Persecution of the Churches, 1933-1945*, New York, Basic Books, 1968.

³⁰ Par exemple : LACROIX-RIZ Annie, *Le Vatican, l'Europe et le Reich de la Première Guerre mondiale à la guerre froide*, Paris, Armand Colin, 1996 ; FOUILLOUX Etienne, *Les chrétiens français entre crise et libération (1937-1947)*, Paris, Le Seuil, 1997 ; COINTET Michèle, *L'Eglise sous Vichy : 1940-1945 : la repentance en question*, Paris, Perrin, 1998 ; CLEMENT Jean-Louis, *Les évêques au temps de Vichy : loyalisme sans inféodation*, Beauchesne, 1999.

³¹ BEDARIDA Renée, *Les catholiques dans la guerre 1939-1945*, Paris, Hachette Littératures, 1998.

³² Mgr MOLETTE Charles, « En haine de l'Evangile ». *Victimes du décret de persécution nazi du 3 décembre 1943 contre l'apostolat catholique français à l'œuvre parmi les travailleurs requis en Allemagne (1943-1945)*, Paris, Fayard, 1993.

question aujourd'hui. Son ouvrage relance le débat sur la « résistance spirituelle » qui résulte, selon lui, de la conscience chrétienne. Mais des questions, jusque là très peu posées, ressortent de son étude : quelle est la limite à franchir pour passer de la « résistance patriotique » à la « résistance spirituelle » ? Les deux notions peuvent-elles être complémentaires ? Les résistants catholiques s'engagent-ils pour des raisons strictement religieuses ? La reconstitution de groupes religieux en Allemagne auprès des travailleurs et requis du STO représente-t-elle une forme de résistance ?

En 1998, Bernard Comte publie un ouvrage³³ sur la résistance propre aux catholiques. Il étudie ainsi les différentes formes de « résistance » manifestées par les catholiques durant la guerre : lutte contre l'idéologie nazie, organisation illégale de vie religieuse pour les travailleurs et requis du STO en Allemagne, publication de textes religieux censurés comme les *Cahiers du Témoignage Chrétien*, participation à des filières d'évasion ou d'accueil de victimes de répression (juifs, résistants, prisonniers de guerre, déserteurs...). Il réfute la dichotomie proposée par Mgr Charles Molette et démontre la diversité des motifs d'engagement résistant. La même année, Vesna Drapac publie *War and Religion. Catholics in the Churches of Occupied Paris*³⁴. A l'aide d'archives de l'archevêché et de bulletins paroissiaux, l'auteur tente de comprendre à travers quels comportements les Français catholiques résistent et font face aux autorités allemandes. En 2001, François et Renée Bédarida publient un ouvrage³⁵ sur la « résistance spirituelle ». Mais loin de nous livrer une synthèse sur toutes les formes que cette résistance peut prendre, le couple d'historiens se concentre sur l'une de ses facettes, ici à travers les *Cahiers du Témoignage Chrétien*. Dans le cadre de cette approche sociale de l'histoire, en 2014, Philippe Wilmouth soutient une brillante thèse³⁶ sur l'histoire du diocèse de Metz durant la Seconde Guerre mondiale. Cette étude de cas, monographie³⁷ de grande ampleur, permet de rendre compte de la particularité

³³ COMTE Bernard, *L'honneur et la conscience : catholiques français en résistance 1940-1944*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1998.

³⁴ DRAPAC Vesna, *War and Religion. Catholics in the Churches of Occupied Paris*, Washington D.C, Catholic University of America Press, 1998.

³⁵ BEDARIDA François et Renée, *La Résistance spirituelle 1941-1944 : les Cahiers clandestins du Témoignage Chrétien*, Paris, Albin Michel, 2001.

³⁶ WILMOUTH Philippe, *Le diocèse de Metz écartelé 1939-1945 : Un évêque, son clergé et le peuple catholique*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de François Cochet et Jean-Noël Grandhomme, Metz, Université de Lorraine, 2014.

³⁷ Cette thèse n'est pas sans rappeler celle de ALEXANDRE Carole, soutenue en 1997 : Carole Alexandre, *Le clergé morbihannais pendant la Seconde Guerre mondiale*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de François Chappé, Université de Bretagne-Sud, 1997. En 2003, Manon Schlessler réalise également une monographie dans le cadre de sa maîtrise : SCHELESSER Manon, *Le clergé luxembourgeois pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de maîtrise, Université de Metz, 2003.

de l'attitude de l'Eglise en Moselle (ou au Luxembourg), élément supplémentaire prouvant la diversité des comportements de l'Eglise.

Résistance et déportation des ecclésiastiques : un sujet principalement abordé par des proches du milieu ecclésial

Au centre du champ historiographique (de l'Eglise durant la Seconde Guerre mondiale), au-delà d'une réflexion sur son attitude générale et sur sa participation éventuelle à la Résistance, se pose également la question des membres de l'Eglise déportés. Dès le lendemain de la guerre, de nombreux témoignages³⁸ sont publiés par d'anciens déportés, soucieux de révéler au monde ce qu'ils ont vécu dans les camps de concentration ou les prisons du Reich. Selon la base EGO³⁹, le résultat de la recherche « profession : religieux (ecclésiastique) » affiche 154 témoignages et récits publiés depuis 1941, certains récits ayant été écrits par le même auteur. Près de 60 de ces témoignages ont été publiés de 1941 à 1949, c'est-à-dire pendant la guerre et directement après. Le 15 novembre 1945, le Service d'Information des Crimes de Guerre publie *Camps de concentration*⁴⁰, le quatrième volume de la collection *Documents pour servir à l'histoire de la guerre*. L'ouvrage a le mérite, alors que publié juste après la guerre, de lister une grande partie des camps, *Kommandos* et prisons du Reich, sur la base de rapports de toutes nationalités (russes, américains, français...) ainsi que des témoignages, au nombre de 100. La forte proportion d'intellectuels et de professions intermédiaires parmi les témoins et dépositaires (plus de la moitié) peut prêter à confusion. Parmi eux, un abbé et deux prêtres (Abbé Henocque, Père Leloir, Père Tyl). On comprend que l'ouvrage a été publié au lendemain de la guerre dès l'introduction où sont alors évoqués « Les quatre chefs d'inculpation ». En effet, à cette époque, la définition de « déporté » n'est pas encore proprement fixée et aucun statut n'a été adopté. Ainsi, dans l'imaginaire de la population, il existe une répression « raciale », « nationale », « politique » mais également « religieuse » alors qu'aujourd'hui, on parle de répression politique ou raciale. Des témoignages sont ensuite utilisés, décrivant les scènes de violence subies autant par les ecclésiastiques que par les pratiquants laïcs. Il s'agit sans doute d'un des premiers ouvrages

³⁸ Citons par exemple : FRAYSSE René, *De Francfort à Dachau. Souvenirs et croquis*, Annonay, Editions du Sol, 1946 ; Mgr PIGUET Gabriel, *Prison et déportation*, Paris, Editions Spes, 1947 ; Abbé CHETANEAU Roger, *Le Christ chez les rayés, par le n° 31397*, Fontenay, Editions Lussand, 1947.

³⁹ Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, *Ego 39-45 : Ecrits de Guerre et d'Occupation*, [en ligne] <http://www.ego.1939-1945.crhq.cnrs.fr/>, (consulté le 15 mai 2017).

⁴⁰ Service d'Information des Crimes de Guerre, *Documents pour servir à l'histoire de la guerre, T.4 Camps de concentration*, Paris, Office français d'édition, 1945.

traitant, certes très peu mais assez pour qualifier cette répression de « religieuse », de la répression subie par les ecclésiastiques catholiques durant la guerre.

En 1946, Jean Pélissier publie *Prêtres et religieux victimes des nazis*⁴¹. L'auteur ne prétend à aucune étude approfondie et détaillée de la répression subie par les membres du clergé, il s'emploie à rassembler les témoignages d'ecclésiastiques provenant de chaque diocèse français. L'originalité réside dans l'utilisation des archives de l'Aumônerie générale, permettant à Jean Pélissier de donner un chiffre, certes incomplet, du nombre de prêtres déportés, internés ou fusillés, ce qui est alors une première. Paul Vergnet de La Borie utilise également ces archives pour son ouvrage *Les Catholiques dans la Résistance*⁴². En 1970, Marcel Hasquenoph livre un ouvrage sur les prêtres tués en France ou en camps de concentration⁴³, figures résistantes du pays. On retrouve dans cet ouvrage, comme dans celui de Jean Pélissier, dont la préface est rédigée par le cardinal Saliège, une proposition que semblent partager les deux auteurs : « De tous les corps sociaux c'est le clergé qui a sans contexte payé le plus lourd tribut à la libération du pays »⁴⁴. Or, ces hommes majoritairement proches des milieux catholiques, sont loin de posséder, aux dates respectives de publication de leurs ouvrages, les éléments nécessaires pour arriver de telles conclusions.

Par la suite, la question de la répression ou de la déportation subie par les ecclésiastiques est abordée partiellement et furtivement dans une grande partie des ouvrages publiés sur l'attitude de l'Eglise durant la guerre. Mais loin de bénéficier d'une synthèse ou d'une étude complète, il s'agit principalement de présentations de quelques cas de résistance, face au consensus d'une Eglise rangée majoritairement aux côtés du pouvoir français alors en place. Il faut attendre les années 1990 pour que de nouveaux ouvrages se consacrent à ce sujet. En 1995, Mgr Molette publie un ouvrage sur la résistance des prêtres, religieux et religieuses⁴⁵. Cet essai de typologie, malheureusement dépourvu de bibliographie, livre une étude, toute aussi rigoureuse que dans son premier livre, sur les différentes formes de résistance adoptées par les ecclésiastiques. La même année, Jean Kammerer, prêtre déporté à Dachau en 1943, dévoile à travers son récit⁴⁶ l'univers concentrationnaire du camp de Dachau dans lequel de nombreux prêtres furent regroupés au lendemain de négociations entre le Vatican et Berlin.

⁴¹ PELISSIER Jean, *Prêtres et religieux victimes des nazis*, Paris, L'Echelle de Jacob, 2009 [1946].

⁴² VERGNET de LA BORIE Paul, *Les Catholiques dans la Résistance*, Paris, Les éditions des Saints Pères, 1946.

⁴³ HASQUENOPH Marcel, *Ces prêtres qui ont su mourir*, Paris, Apostolat des éditions, 1970.

⁴⁴ PELISSIER Jean, *op. cit.*, p. 6.

⁴⁵ Mgr MOLETTE Charles, *Prêtres, religieux et religieuses dans la résistance au nazisme, 1940-1945*, Paris, Fayard, 1995.

⁴⁶ KAMMERER Jean, *La baraque des prêtres à Dachau*, Paris, Editions Brepols, 1995.

L'auteur éclaire sur la vie quotidienne des ecclésiastiques au sein du camp, entre famine et maladie, vie religieuse et survie.

En 2015, Guillaume Zeller, journaliste diplômé d'un DEA en histoire contemporaine, publie un ouvrage dont le titre rappelle celui de Jean Kammerer : *La baraque des prêtres. Dachau, 1938-1945*⁴⁷. Si l'ouvrage du Père Kammerer est axé sur son expérience personnelle, les grandes lignes qu'il y aborde sont reprises par Guillaume Zeller : l'arrivée des prêtres, les différentes nationalités, la faim qui tiraille les prisonniers, le temps de travail et le temps libre, les maladies qui emportent une grande partie des prisonniers, les messes et la vie spirituelle mais également « l'après » de la libération et le retour en France des survivants. Guillaume Zeller publie une étude minutieuse et détaillée sur ce qu'a été la vie quotidienne des prêtres, religieux ou séminaristes de toutes nationalités dans le camp de Dachau en s'appuyant sur de nombreux témoignages mais également des archives de l'Eglise. Il n'omet pas de décrire le lieu mais également les acteurs de ce camp dont le rôle dans le système répressif est fortement souligné. L'auteur nous livre également une brève étude de l'antichristianisme, souvent inconnu du grand public, dont souffraient les prêtres de la part des SS ou des gardiens du camp. Surtout, il dispose d'un recul nécessaire pour nous livrer une étude objective et rigoureuse.

Dans ce champ historiographique vaste et diversifié, la déportation des membres du clergé catholique est un sujet, certes abordé dans de nombreux ouvrages, mais ne bénéficiant jusqu'à aujourd'hui d'aucune synthèse à proprement dite.

L'attitude des Français sous l'Occupation

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, alors que certains ouvrages tentent de nuancer la collaboration du régime de Vichy ou de défendre Pétain⁴⁸, la tendance est au « mythe résistancialiste⁴⁹ ». La thèse du glaive et du bouclier est notamment reprise par Robert Aron dans son *Histoire de Vichy*⁵⁰, le glaive étant le général de Gaulle et le bouclier le maréchal Pétain. Pour beaucoup, de Gaulle lui-même, tout comme le PCF, en est le promoteur dans un but de cohésion et reconstruction nationale. Les lois d'amnistie votées par le Parlement français témoignent également de la volonté du peuple français à oublier alors que

⁴⁷ ZELLER Guillaume, *La baraque des prêtres. Dachau, 1938-1945*, Paris, Tallandier, 2015.

⁴⁸ Par exemple : GUILLEMIN Henri, *La vérité sur l'affaire Pétain*, Genève, Utovie, 1945 ; SIEGFRIED André, « Le Vichy de Pétain, le Vichy de Laval », In: *Revue française de science politique*, 6^e année, n°4, 1956.

⁴⁹ Néologisme créé en 1987 par l'historien Henry Rousso pour désigner l'idée selon laquelle les Français étaient généralement et naturellement dans une attitude résistante.

⁵⁰ ARON André, *Histoire de Vichy 1940-1944*, Paris, Editions Fayard, 1954.

la Libération véhicule l'image d'une France victorieuse et combattante aux côtés des alliés. En 1960, Marcel Baudot publie une étude⁵¹ sur l'opinion publique des habitants de l'Eure, où il a notamment été chef des archives départementales. A l'aide de nombreux documents d'époque, l'auteur s'attaque à un sujet qui, à l'époque de sa publication, restait difficile à étudier, notamment par manque de recul. S'il s'agit d'une nouveauté, l'auteur tend à se concentrer d'avantage sur les événements de la guerre mais aussi particulièrement sur la montée du sentiment résistant dans le département.

Pierre Laborie réfute la théorie du mythe résistancialiste dans son ouvrage *Le chagrin et le venin*⁵², publié en 2011. Il montre notamment que dès la fin des années 1940, des critiques émergent contre la résistance comme par exemple de la part de Roger Nimier. Pour cet auteur, résistants et collaborateurs obéissent à leur conscience. Il relativise ainsi l'héroïsme associé à la Résistance en évoquant les « résistants de la dernière heure », mais également la collaboration attribuée aux Miliciens sans pour autant prendre parti pour l'un des deux camps.

Dès la fin des années 1960, grâce notamment à l'étude d'archives allemandes, plusieurs historiens cherchent à montrer l'implication de Vichy dans la collaboration. La tendance n'est plus au mythe résistancialiste mais à « l'auto flagellation⁵³ », selon l'expression de Jean Quellien ; les historiens cherchant principalement à démontrer l'autonomie de Vichy dans les politiques antisémites. Eberhard Jäckel, historien allemand, publie en 1968 un ouvrage⁵⁴ sur la volonté de collaborer de Vichy alors qu'Hitler se montre désintéressé. Cette étude minutieuse et rigoureuse vient combler un vide parmi les études déjà existantes. C'est en 1972 que Robert Paxton, à partir d'archives allemandes et américaines, cherche à démontrer en quoi la collaboration semblait nécessaire aux yeux de Vichy, pour pouvoir concrétiser son projet de Révolution nationale⁵⁵. L'ouvrage de l'historien américain bouleverse et est vivement critiqué par les historiens à tendance gaulliste. Il insiste sur le choix de la collaboration par Pétain et sur l'implication du régime de Vichy dans les premières mesures antisémites. Aujourd'hui, si certaines nuances ont été apportées à l'étude de Paxton, elle reste un classique des bibliographies, s'imposant comme une solide synthèse sur les années d'Occupation. En référence au documentaire de Marcel Ophüls, *Le Chagrin et la Pitié*, sorti en 1971, qui insiste

⁵¹ BAUDOT Marcel, *L'opinion publique sous l'Occupation : exemple d'un département français (1939-1945)*, Paris, PUF, 1960.

⁵² LABORIE Pierre, *Le chagrin et le venin. La France sous l'Occupation, mémoire et idées reçues*, Paris, Bayard, 2011.

⁵³ QUELLIEN Jean, *La France et l'attitude des Français sous l'Occupation*, conférence pour la Régionale de Caen de l'APHG, 15/03/1998. L'intervention de Jean Quellien nous inspire pour la réalisation de cette historiographie.

⁵⁴ JACKEL Eberhard, *La France dans l'Europe d'Hitler*, Paris, Fayard, 1968.

⁵⁵ PAXTON Robert, *Vichy France : Old Guard and New Order, 1940-1944*, New York, A.A Knopf, 1972

sur les comportements collaborateurs des Français, Pierre Laborie, dans son ouvrage de 2011, démontre la stigmatisation qui y apparaît à l'encontre de la population française décrite comme majoritairement collaboratrice, attentiste ou opportuniste. Le film marque le début du mouvement « d'auto flagellation ». D'autres ouvrages suivent dont le but est de confirmer la collaboration⁵⁶.

Depuis les enquêtes lancées par le Comité d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale, devenu en 1979 l'Institut d'Histoire du Temps Présent, de nombreux ouvrages ont été publiés sur le comportement collaborateur ou résistant des Français durant le conflit. Si l'histoire de Vichy, de la révolution nationale et des mesures antisémites sont toujours d'actualité, les sujets sont traités différemment. Les enquêtes sont plus objectives, les résultats nuancés, notamment grâce à l'ouverture des archives publiques françaises. Apparaissent également des études sur l'histoire de la Résistance qui, malgré les très nombreux témoignages publiés dès la fin de la guerre, reste encore lacunaire. Jusque dans les années 1990, les ouvrages se concentrent principalement sur les différents réseaux ou sur la Résistance dans son ensemble⁵⁷. D'autres études sont publiées, parallèlement au développement de l'histoire culturelle, politique et sociale. En 1980, Pierre Laborie, spécialiste de l'opinion publique sous Vichy, publie une monographie sur le Lot. Intitulée *Résistants, Vichysois et autres*⁵⁸, cette monographie a pour but de démontrer la variété des opinions françaises sous l'Occupation et leurs évolutions, au gré des événements ou des mentalités.

François Marcot rédige en 1997, « Pour la sociologie de la Résistance »⁵⁹. Il souhaite étudier les différents groupes sociaux de la Résistance pour ensuite les comparer à la société d'époque. Cet article, d'abord publié dans la revue *Le Mouvement Social*, fait ensuite partie d'un ouvrage souhaité par Antoine Prost qui veut orienter l'histoire de la Résistance vers une histoire sociale⁶⁰. En 1999, Laurent Douzou aborde la question des résistants ruraux⁶¹, soucieux d'explorer la Résistance par le bas, la résistance « ordinaire » matérialisée par des gestes quotidiens (solidarité silencieuse, écoute de la radio anglaise, braconnage...). La

⁵⁶ Par exemple : AZEMA Jean-Pierre, *La collaboration*, Paris, PUF, 1975 ; ORY Pascal, *Les collaborateurs : 1940-1945*, Paris, Editions du Seuil, 1977.

⁵⁷ Par exemple : AGLAN Alya, *La Résistance sacrifiée - Histoire du mouvement Libération-Nord*, Paris, Flammarion, 1999 ; GRANET Marie, *Ceux de la Résistance*, Paris, Editions de Minuit, 1964 ; NOGUERES Henri, *Histoire de la Résistance en France de 1940 à 1945* (5 volumes), Paris, Robert Laffont, 1967.

⁵⁸ LABORIE Pierre, *Résistants, Vichysois et autres : l'évolution de l'opinion et des comportements dans le Lot de 1939 à 1944*, Toulouse, CNRS, 1980.

⁵⁹ MARCOT François, « Pour la sociologie de la Résistance », Dossier : « Pour une histoire sociale de la Résistance », In : *Le Mouvement social*, Juillet-Septembre 1997, n°180, pp. 21-41.

⁶⁰ PROST Antoine (dir.), *La Résistance, une histoire sociale*, Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 1997.

⁶¹ DOUZOU Laurent, « La Résistance et le monde rural : entre histoire et mémoire », *Ruralia* [En ligne], 04/1999, mis en ligne le 01 janvier 2003, consulté le 26 décembre 2017.

définition de la « Résistance » reste un problème majeur, une limite reste à établir si bien qu'aujourd'hui les historiens parlent de différentes « formes » de résistance.

Cependant, si pendant longtemps ce sont les collaborateurs ou les résistants qui monopolisent les études, le comportement et l'opinion générale des Français sont des sujets largement sous-exploités. Aujourd'hui, et ceci depuis les années 1990, les historiens s'accordent sur le fait que même si l'attentisme a été la réaction d'un grand nombre de Français, ce comportement ne reste pas figé tout au long de l'Occupation. Pierre Laborie dans *L'Opinion française sous Vichy*⁶², publié en 1990, bouleverse les codes de catégorisation de la population française mais également les bornes chronologiques, son étude débutant en 1936. Ainsi pour lui, la « crise d'identité nationale » ne surgit pas avec la Seconde Guerre mondiale mais commence déjà trois ans auparavant. Il rappelle également que si le public français est globalement germanophobe, il ne bascule pas forcément dans la cause résistante. Les attitudes des Français ne restent ainsi pas cloisonnées entre comportements vichyssois, gaullistes, résistants ... Jean Quellien publie également des études sur la Normandie où il nuance les comportements très variés des Normands non engagés (ni résistant, ni collaborateur) tout au long de l'Occupation⁶³. Les comportements des Français sont souvent complexes et différents, certains actes de résistance ne sont pas forcément pensés comme tels. Il peut s'agir d'une rébellion à l'ordre établi, sans forcément s'inscrire dans une résistance à l'encontre des autorités allemandes. Il en est de même pour tous les comportements assimilés à la collaboration. Philippe Burin dans *La France à l'heure allemande*⁶⁴ parle de divers degrés d'accommodation pour tous ceux qui n'ont pas choisi la résistance ou l'immigration. Aujourd'hui ce terme entraîne un véritable débat. Si, en effet, la majorité de la population française continue de travailler durant l'Occupation, cela ne trahit pas forcément un comportement d'accommodement ou de passivité : de nombreux actes de « résistance civile » (aide aux requis du STO, grèves, diffusion de tracts ou journaux interdits, contre-propagande...) traduisent un refus de l'occupant, de Vichy ou de l'autorité au pouvoir sans forcément basculer dans la clandestinité ou la lutte armée. Il est reproché à Philippe Burrin de noyer dans cette accommodation les collaborateurs politiques. Sous le terme d'accommodation politique, il inclut en effet le citoyen adhérent aux idéologies nazies ainsi que celui s'engageant sous l'uniforme allemand. La frontière entre collaboration et

⁶² LABORIE Pierre, *L'opinion française sous Vichy. Les Français et la crise d'identité nationale (1936-1944)*, Paris, Le Seuil, 1990.

⁶³ QUELLIEN Jean, « L'opinion publique dans le Calvados pendant l'Occupation allemande (1940-1944) », In : *Cahier des Annales de Normandie*, n°24, 1992 ; QUELLIEN Jean, *Opinions et comportements politiques dans le Calvados sous l'occupation allemande (1940-1944)*, Caen, PUC / CRHQ, 2001.

⁶⁴ BURIN Philippe, *La France à l'heure allemande*, Paris, Le Seuil, 1994.

accommodation apparaît quelque peu sensible. Pierre Laborie préfère ainsi parler « d'adaptation contrainte » ou de « survie » et de plusieurs « attentismes » : attente des alliés, silence d'une fierté blessée par la victoire allemande, discrétion sur un proche clandestin...

Depuis les années 1990 et notamment grâce à l'ouverture des archives de l'Occupation, les études sont plus précises et d'une certaine manière plus « justes ». Les nuances apportées aux images d'une France résistante dans les années 1950 ou d'une France collaboratrice dans les années 1970, permettent aujourd'hui de parler, non pas de quelques comportements, mais d'une multitude de comportements et d'opinions, variant au gré des événements, des mentalités ou des conditions économiques.

Le renouvellement historiographique⁶⁵ sur la répression allemande

Dès la fin de la guerre, le rôle du Régime de Vichy et de la *Sipo-SD*⁶⁶ dans la répression raciale et politique est questionné. Mais très vite, les ouvrages omettent la part de responsabilités pourtant étendue du commandant militaire allemand en France. Déjà dans les années 50, Hans Luther évoque la mesure répressive en France dans son ouvrage *Der französische Widerstand gegen die deutsche Besatzungsmacht und seine Bekämpfung*⁶⁷. Durant la décennie suivante, Eberhard Jäckel en 1966, puis Hans Umbreit en 1968, publient des ouvrages⁶⁸ qui deviennent rapidement de véritables références. Les ouvrages des historiens allemands font figure d'œuvres majeures. Cependant, ils minimisent la responsabilité de l'administration militaire dans la persécution subie par les juifs ou la répression contre les résistants, justifiant cette dernière, ainsi que la politique des otages, légitime au regard des attentats menés par ces soldats de l'ombre. De plus, les auteurs ont fortement souligné le rôle majeur joué par la SS et la *Sipo-SD* en matière de répression.

En France, alors que les historiens se penchent principalement sur la responsabilité de Vichy dans le système répressif, le Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale, né en 1951 de la fusion entre la Commission d'histoire de l'occupation et de la libération de la France, créée en octobre 1944, et le Comité d'histoire de la guerre fondé en juin 1945, tente de livrer des statistiques sur les victimes de répression. Mais ce projet d'envergure se retrouve

⁶⁵ L'article de EISMANN Gael, « Le Militärbefehlshaber in Frankreich: les transformations de la mémoire savante », *Histoire@Politique*, vol. 9, no. 3, 2009, pp. 91-91 a fortement aidé à réaliser cette historiographie.

⁶⁶ Voir annexe 3.

⁶⁷ LUTHER Hans, *Der französische Widerstand gegen die deutsche Besatzungsmacht und seine Bekämpfung*, Studien des Instituts für Besatzungsfragen, 11, Tübingen, 1957.

⁶⁸ JACKEL Eberhard, *Frankreich in Hitlers Europa*, Deutsche Verlag-Anstalt Stuttgart, 1966 et UMBREIT Hans, *Der Militärbefehlshaber in Frankreich 1940-1944*, Haral Boldt Verlag Boppard am Rhein, 1968.

vite en proie aux critiques et aux réserves⁶⁹. En effet, de nombreuses lacunes dans les statistiques sont pointées du doigt par des représentants départementaux mais également par des journalistes. Après 20 ans de recherche, le projet est abandonné au profit de quelques *Cartes départementales de la Résistance et des victimes civiles pendant la 2^e guerre mondiale* et de *Recensements des Internés, déportés, fusillés, victimes civiles des départements français* publiés dans les années 1970. En 1975, le Comité d'histoire livre dans un texte les statistiques des déportés « raciaux » et « non-raciaux ». Pour les « raciaux », le nombre serait compris entre 80 et 85 000 tandis que pour les « non-raciaux », le nombre serait compris entre 60 et 65 000⁷⁰. En 1979, le Comité intègre l'Institut d'histoire du temps présent, fondé l'année précédente par François Bédarida. Un an auparavant, en 1978, Serge Klarsfeld et sa femme Beate publient un ouvrage⁷¹, à l'aide des listes de convois, qui recense près de 80 000 victimes juives de la répression raciale subie en France (dont 76 000 déportés). Si l'auteur a récemment revu dans une deuxième édition⁷² sa liste, la première édition, en 1978, représente le premier bilan global de la Shoah en France. En 1983 puis en 1985, le même auteur livre une étude en deux tomes sur l'implication de Vichy dans la « solution finale » en France⁷³. Il s'inscrit dans l'historiographie française, dont les travaux se concentrent principalement sur le rôle de Vichy dans le système répressif, au côté des autorités allemandes.

Jusqu'aux années 1990-2000, l'étude de la répression est laissée quelque peu en suspens, sans grande innovation. Dans les années 1990, une nouvelle génération d'historiens s'est attaquée à la question des crimes nazis en commençant par étudier l'implication de l'Etat nazi dans le génocide juif puis en livrant des recherches sur le système répressif allemand en Europe⁷⁴. Ces nouvelles et nombreuses recherches ont permis par exemple la mise à jour et le développement d'études sur l'implication d'unités de la Wehrmacht dans l'appareil répressif allemand, aussi bien en France que dans d'autres pays européens⁷⁵. Annette Wieviorka livre

⁶⁹ WIEVIORKA Annette, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992, p. 426.

⁷⁰ WIEVIORKA Annette, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992, p. 430.

⁷¹ KLARSFELD Serge et Beate, *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, Paris, S. et B. Klarsfeld, 1978.

⁷² KLARSFELD Serge, *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France*, 2^{ème} édition, Paris, 2012.

⁷³ KLARSFELD Serge, *Vichy-Auschwitz. Le rôle de Vichy dans la solution finale de la Question juive en France*, 2 vol., Paris, Fayard, 1983 et 1985.

⁷⁴ AZEMA Jean-Pierre, « Préface », *Occupation et répression militaire allemandes*, Paris, Autrement, « Mémoires/Histoire », 2007, p. 5-9.

⁷⁵ BARTOV Omer, *Hitlers Wehrmacht : Soldaten, Fanatismus und die Brutalisierung des Krieges*, Reineck, Rowold, 1999 ; VOLKMANN Hans-Elrich, *Die Wehrmacht. Mythos und Realität*, Munich, Oldenbourg, 1999 ; MEYER Ahlrich, *L'occupation allemande en France. 1940-1944*, Paris, Privat, 2002.

en 1991 une thèse⁷⁶ qui propose, en plus de l'histoire de la Shoah, l'étude de sa mémoire dans la société française de 1943 à 1948, rendant son ouvrage particulier parmi les nombreuses recherches déjà publiées sur le génocide juif. Elle y analyse notamment les témoignages des déportés, thème qu'elle reprend en 1998 dans son ouvrage *L'Ere du témoin*⁷⁷ où elle étudie la relation entre les témoignages et l'Histoire.

Mais c'est surtout depuis les années 2000-2005 que l'historiographie s'est étoffée, notamment avec la publication, en 4 tomes, du *Livre-Mémorial*⁷⁸ de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD) et du Centre de Recherche d'Histoire Quantitative (CRHQ) en 2004. Il ne s'agit plus seulement de tenter de comprendre la violence nazie traduite par des exécutions, des déportations ou des massacres, mais de se poser également cette question : qui en sont les victimes ? Le *Livre-mémorial* est un projet lancé en 1996. Il a pour but de recenser les déportés partis de France, victimes de répression. Un premier chiffre de 86 000 victimes est établi en 2004. Aujourd'hui, ce chiffre a été réévalué à 91 000 déportés, victimes de répression en France. Avec les recherches de Serge Klarsfeld, le Livre-mémorial, est la première enquête nominative qui aboutit. Même si la liste est en perpétuelle évolution, le recensement est une première. Cette publication semble relancer le débat historiographique concernant la répression en France. Parallèlement, la remise en question de faits supposés acquis et la réinterprétation d'archives relancent de nouvelles recherches et plusieurs ouvrages sont publiés. Gaël Eismann soutient en 2005 sa thèse⁷⁹ sur le rôle des forces militaires d'occupation dans le système répressif d'occupation. A partir de la critique de rapports demandés, à la fin de la guerre, aux membres administratifs militaires allemands et de témoignages et mémoires écrits par d'anciens membres du MBF, l'auteure tente de réviser la « légende dorée »⁸⁰ attribuée à ce « légendaire » appareil répressif. Cette étude toute en nuance permet au lecteur de connaître les auteurs de cette répression mais également les fondements de cette politique répressive et ses évolutions face à l'invasion de l'URSS ou encore à l'intensification des actions menées par la Résistance en France, remettant en

⁷⁶ WIEVIORKA Annette, *Déportation et génocide : oubli et mémoire 1943-1948 : le cas des juifs en France*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris Nanterre, 1991. Cette thèse a donné lieu à la publication d'un ouvrage en 1992 par les Editions Plon, à Paris.

⁷⁷ WIEVIORKA Annette, *L'Ere du témoin*, Paris, Plon, 1998.

⁷⁸ Fondation pour la Mémoire de la Déportation, *Le Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution, 1940-1945*, Paris, Editions Tirésias, 2004, 4 tomes.

⁷⁹ EISMANN Gaël, *La politique de « maintien de l'ordre et de la sécurité » conduite par le Militärbefehlshaber in Frankreich et ses services, 1940-1944*, Thèse de doctorat en histoire, IEP Paris, 2005. En 2010, sa thèse est publiée sous la forme d'un ouvrage : EISMANN Gaël, *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Paris, Tallandier, 2010.

⁸⁰ Expression empruntée à : EISMANN Gaël, « Le Militärbefehlshaber in Frankreich : les transformations de la mémoire savante », *Histoire@Politique*, 3/2009 (n° 9), p. 91.

question le processus attentat-représailles jusqu'alors défini par l'historiographie. Suite à un atelier organisé par Gaël Eismann à l'Institut historique allemand de Paris⁸¹ le 11 juin 2004, *Occupation et répression militaire allemande 1939-1945 : la politique de « maintien de l'ordre » en Europe occupée*⁸² est publié en 2007. Fort de 10 articles, l'ouvrage, écrit par une « jeune génération d'historiens »⁸³, fait le point sur le rôle de l'appareil militaire allemand dans la répression en Europe, sur son évolution et ses formes, selon les pays ou les victimes. La même année, *La répression en France 1940-1945*⁸⁴ est publié, suite à un colloque tenu du 8 au 10 décembre 2005 à Caen, organisé par le Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, le Mémorial de Caen et la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, sur la « répression en France ». L'ouvrage est séparé en plusieurs articles présentant les différents acteurs français et allemands de la répression, les rôles qu'ils ont tenus dans le système répressif en France, l'évolution de leur politique mais également les différentes formes que cette répression a prises. Ces différentes études ont pour objectif de relancer le débat sur le système répressif allemand, ne se résumant plus au légendaire appareil répressif de la *Sipo-SD* qui s'avère alors se trouver au cœur d'une organisation vaste et hiérarchisée.

En 2009, sous la direction de Tal Bruttman, Laurent Joly et Annette Wiewiorka, spécialistes de l'histoire de la Shoah, l'ouvrage *Qu'est-ce qu'un déporté ?*⁸⁵ est publié. A travers 18 chapitres, plusieurs historiens spécialistes de l'histoire de la déportation, dressent le panorama d'un terme qui englobe de nombreuses victimes et tout autant de réalités. Les auteurs reviennent donc sur les politiques de déportation en France, en Europe et en Asie opérées avant pendant mais également après la Seconde Guerre mondiale. La diversité de ces politiques peut prêter le lecteur à confusion, l'y perdre, mais cette synthèse reste incontournable pour comprendre la diversité des politiques de déportation.

Encore plus récemment, la thèse de Thomas Fontaine⁸⁶ propose une étude des processus de répression qui conduisent à la déportation, au cœur d'un dispositif répressif étendu en France occupée. Thomas Fontaine se place ainsi du côté de ceux qui déportent et non de ceux qui

⁸¹ « Du « maintien de l'ordre et de la sécurité » à la « guerre d'anéantissement » (*Vernichtungskrieg*). Le rôle de la Wehrmacht dans la radicalisation de la violence allemande en Europe occupée ».

⁸² EISMANN Gaël, MARTENS Stefan, *Occupation et répression militaire allemandes*, Paris, Autrement, « Mémoires/Histoire », 2007.

⁸³ EISMANN Gaël, MARTENS Stefan, « Avant-propos », *Occupation et répression militaire allemandes*, Paris, Autrement, « Mémoires/Histoire », 2007, p. 10-15.

⁸⁴ GARNIER Bernard, LELEU Jean-Luc, QUELLIEN Jean, *La répression en France 1940-1945*, Actes du colloque international du 8, 9 et 10 décembre 2005, Mémorial de Caen, Caen, CRHQ, 2007.

⁸⁵ BRUTTMANN Tal, JOLY Laurent et WIEVIORKA Annette, *Qu'est-ce qu'un déporté ?*, Paris, CNRS Editions, 2009.

⁸⁶ FONTAINE Thomas, *Déporter. Politiques de déportation et répression en France occupée. 1940-1944*, Thèse de doctorat en histoire, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I, 2013.

sont déportés pour tenter de cerner les processus de répression allemande qui conduisent à la déportation.

On assiste depuis plusieurs années, parallèlement au développement de l'histoire sociale, à l'essor des études centrées sur une région, une ville. Dans ce courant historiographique, on peut, entre autres, citer l'ouvrage de Cédric Neveu⁸⁷ sur la Gestapo en Moselle ou encore, l'ouvrage de Laurent Thiery⁸⁸, issu de sa thèse, sur la répression allemande dans le nord de la France. Ils proposent ainsi tous deux d'aborder le sujet de la répression à une échelle réduite, dans des zones spécifiques, l'Alsace-Moselle étant annexée au Reich tandis que le Nord et le Pas-de-Calais dépendent directement du commandement militaire allemand de Belgique. D'autres choisissent d'étudier un groupe d'individus en particulier. Adeline Lee soutient en 2014 une thèse sur les Français internés au camp de Mauthausen⁸⁹ tandis que Pierre-Emmanuel Dufayel travaille actuellement sur les femmes de France déportées par mesure de répression⁹⁰.

En 2015, Jean-Pierre Besse, Claude Pennetier, Thomas Pouty et Delphine Leneveu publient, après huit ans de recherche, un dictionnaire sur les fusillés français⁹¹. Fort de presque 2 000 pages, cet ouvrage rassemble les biographies de plus de 4 400 français fusillés, par condamnation ou comme otages (exécutés ou guillotins), leur rendant hommage à travers une étude rigoureuse.

Ces différentes thèses et ces ouvrages permettent ainsi de dévoiler la diversité et la complexité des comportements à mesure répressive en France durant la Seconde Guerre mondiale.

⁸⁷ NEVEU Cédric, *La Gestapo en Moselle. Une police au cœur de la répression nazie*, Metz, Editions Serpenoise, 2012.

⁸⁸ THIERY Laurent, *La répression allemande dans le nord de la France 1940-1944*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013.

⁸⁹ LEE Adeline, *Les Français internés au sein du complexe concentrationnaire du KL Mauthausen : trajectoires*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Caen Basse-Normandie, 2014.

⁹⁰ DUFAYEL Pierre-Emmanuel, *Les femmes de France déportées par mesure de répression (1940-1945)*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Caen Basse-Normandie, en cours.

⁹¹ BESSE Jean-Pierre, LENEVEU Delphine, PENNETIER Claude, POUTY Thomas (dir), *Les Fusillés, 1940-1944*, Ivry-sur-Seine, Editions de l'Atelier, 2015.

Thomas Pouty et Jean-Pierre Besse avaient déjà publié un ouvrage sur les fusillés en 2006 : BESSE Jean-Pierre, POUTY Thomas, *Les fusillés : répression et exécutions pendant l'Occupation (1940-1944)*, Ivry-sur-Seine, Editions de l'Atelier, 2006.

Définition et cadre du sujet

L'historiographie de la déportation des membres du clergé catholique en France est peu étoffée. Si Jean Pélissier, en 1946⁹², a proposé une première quantification, grâce notamment aux archives de l'Aumônerie générale, il inclut également des ecclésiastiques morts en France. Ainsi, selon cette première étude, 359 prêtres sont déportés en Allemagne. Cependant, les chiffres sont incomplets (comme mentionné dans son introduction) et ceux livrés par l'auteur prêtent à confusion. Les 206 prêtres morts ou fusillés sont-ils morts en France ? Ou, si certains sont morts en Allemagne, sont-ils comptabilisés dans les 359 prêtres déportés en Allemagne ? Enfin son œuvre représente plus un recueil de récits et de témoignages qu'une véritable étude sur l'ensemble des prêtres déportés en Allemagne.

	Aumônerie générale (30/01/1945) ⁹³	Aumônerie générale (14/02/1945) ⁹⁴	Joseph de la Martinière ⁹⁵	Jean Pélissier (1946)	Emile Poulat (1965) ⁹⁶	Charles Molette (1995)
Nombre d'internés	197	243			481	
Nombre de déportés	306	336	486	359	494	Plus de 400
Nombre de fusillés et morts (FR / AL)	32 fusillés	45 fusillés	141 en Allemagne ; 89 en France	206	160	231

En 1965, Emile Poulat avance plusieurs quantifications, réalisées à l'aide des archives de l'Aumônerie générale. Il parle ainsi de 494 ecclésiastiques et séminaristes déportés. En 1995, Charles Molette s'intéresse aux prêtres, religieux et religieuses dans la résistance au nazisme⁹⁷. L'œuvre de Charles Molette oscille entre étude et recueil de témoignages. Ainsi, à travers l'analyse de récits, l'auteur rend compte des différentes formes, et de leur évolution, qu'a prises la résistance des ecclésiastiques en France. 98 prêtres séculiers et 27 religieux sont

⁹² PELISSIER Jean, *Prêtres et religieux victimes des nazis*, Paris, L'Echelle de Jacob, 2009 [1946].

⁹³ 25 EG 252 et 25 EG 337, CNAEF, Issy-les-Moulineaux.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ « Liste des prêtres, religieux, religieuses, séminaristes déportés hors de France ou tués en France pendant la dernière guerre », de LA MARTINIÈRE Joseph, 72 AJ / 2063, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine.

⁹⁶ POULAT Emile, *Naissance des prêtres-ouvriers*, Tournai, Religion et sociétés Casterman, 1965.

⁹⁷ Mgr MOLETTE Charles, *Prêtres, religieux et religieuses dans la résistance au nazisme, 1940-1945*, Paris, Fayard, 1995.

morts en Allemagne selon Mgr Molette. Il précise ensuite qu'il est possible de « dénombrer un minimum de 402 autres déportés en Allemagne ». S'agit-il d'adjoindre les prêtres morts en Allemagne à ceux déportés ou sont-ils déjà comptabilisés ? Cependant, le travail de Charles Molette, s'il inclut les religieuses déportées, internées et résistantes, a ses limites : il se concentre principalement sur les membres du clergé déportés en Allemagne ou morts en France pour motif de résistance.

Avant de s'interroger sur les personnes à retenir dans cette étude, il est intéressant de se demander ce que le terme « ecclésiastique » englobe. L'organisation interne de l'Eglise catholique se trouve être assez compliquée. Ainsi, nous avons dû faire des choix quant aux personnes retenues dans cette étude.

L'Eglise est composée de baptisés qui s'engagent, à des échelles plus ou moins élevées, au sein de leurs paroisses. Parmi ces baptisés, certains ont un appel que l'on dit consacré. Ils dédient leur vie à l'Eglise et à Dieu et ne se marient pas. Ce sont les ecclésiastiques. Ils appartiennent à l'Eglise comme membres du clergé. Selon l'Eglise catholique en France, ce membre peut-être du clergé séculier, c'est-à-dire « tous les clercs et prêtres (exclusivement masculins) au service de l'Eglise dans le cadre de l'Eglise diocésaine »⁹⁸ (prêtres, diacres, évêques...), ou du clergé régulier, c'est-à-dire tous ceux qui « ont prononcé des vœux et vivent en communauté selon une règle »⁹⁹ (moines, religieuses,...). Ainsi, notre étude inclut ici tous les prêtres, religieux ou religieuses déportés. Nous avons également décidé de prendre en compte les hommes et les femmes appartenant à des congrégations laïques masculines et féminines. Ces laïcs, comme les Frères des écoles chrétiennes, sont membres d'instituts de vie consacrée, des instituts religieux de droit pontifical, c'est-à-dire reconnus par le Saint-Siège. Rarement prêtres (à la différence des clercs réguliers qui sont prêtres mais décident de vivre en communauté), ils prononcent des vœux simples (chasteté, pauvreté, obéissance), et non solennels comme ceux des prêtres, vivent en communauté, sont consacrés, et se dédient à l'éducation des plus démunis et aux œuvres de charité.

Nous avons cependant décidé d'exclure les baptisés engagés au sein de l'Eglise, parfois employés par celle-ci, mais non consacrés. En effet, nous avons retiré de notre liste deux sacristains. Certes, ils s'investissent au sein de leur paroisse, en travaillant par exemple auprès

⁹⁸ Les définitions proviennent de : Conférence des évêques de France, *Eglise catholique en France*, créée en 1996, mis à jour en 2014, [en ligne] <http://www.eglise.catholique.fr/> (consulté le 26 avril 2017).

⁹⁹ *Ibid.*

des évêques pour les aider à préparer les messes, mais ils sont non consacrés car ils peuvent se marier, avoir une vie familiale.

S'est alors posée la question des séminaristes. Les séminaristes sont des élèves du séminaire, un « établissement dans lequel les jeunes se préparent à devenir prêtre et reçoivent une formation en conséquence »¹⁰⁰. Ce sont des baptisés. Un séminariste se prépare, en suivant sa formation au séminaire, à rejoindre les ordres, et donc à recevoir l'appel consacré. La plupart décide de porter la soutane lorsqu'ils ont atteint le second cycle de leur formation, après deux ou trois ans de discernement et parfois une formation d'une durée indéterminée dans une paroisse. Aussi avons-nous décidé d'inclure les séminaristes dans notre étude. Certes, ils n'ont pas reçu l'appel consacré et ne sont pas ordonnés mais ils deviennent officiellement candidats au sacerdoce lorsqu'ils intègrent le second cycle de leur formation. De plus, ils apparaissent sur des listes d'ecclésiastiques rapportées aux lendemains de la guerre, par exemple, par des missions pontificales parties de l'Aumônerie générale, chargées de quantifier le nombre de victimes et survivants ecclésiastiques déportés en Allemagne, ou par des organismes sociaux (Croix-Rouge, assistance sociale des Etats-Unis...). Cette étude cependant ne prend pas en compte les déportés qui, de retour en France, deviennent séminaristes comme c'est le cas d'Antoine Novales¹⁰¹, arrêté en avril 1944 et déporté à la suite de la découverte de tracts des Jeunesses Ouvrières Chrétiennes (JOC) dans son casier. Ou Joseph Huss¹⁰² arrêté en janvier, puis en décembre 1941, pour « propagande antiallemande » et manifestation patriotique. Elève de lycée, il ne devient séminariste, puis père capucin qu'à son retour des camps.

Notre étude a pour but premier de s'interroger sur les individus de ce groupe : âge, place dans la hiérarchie catholique, origine géographique, diocèses concernés... On peut également se demander si ces déportés sont tous français. Cette caractéristique est aussi à prendre en compte. En effet, nous avons décidé d'inclure dans notre recherche les ecclésiastiques étrangers exerçant leur apostolat en France. Ces derniers n'étaient d'ailleurs pas pris en compte ni dans l'étude de Jean Pélissier, ni dans celle de Charles Molette.

Définir le statut de « déporté » est nécessaire : qui qualifie-t-on de déporté ?

En France, le terme de « déporté » renvoie depuis la Seconde Guerre mondiale aux victimes du système concentrationnaire nazi. La question de la définition du terme de « déporté » est

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ Dossier statut : AC 21 P 605 987, PAVCC, Caen.

¹⁰² Dossier statut : AC 21 P 574 020, PAVCC, Caen.

pourtant sujette à des luttes de mémoire depuis le retour des victimes des camps nazis¹⁰³. L'emploi du mot « déportation » a débuté bien avant la Seconde Guerre mondiale. En France, jusqu'au début du XXe siècle, il désigne l'expulsion forcée de criminels envoyés dans les colonies pour purger leur peine. Il faut attendre la Première Guerre mondiale, l'occupation allemande du Nord de la France et de la Belgique et la déportation de travailleurs et de résistants pour que sa signification se rapproche de celle héritée de la Seconde Guerre mondiale avec l'idée d'une « mesure collective »¹⁰⁴. Les autorités françaises parlent également de « transfert ». Cependant, le terme de « déportation » n'implique pas les mêmes réalités. Si en 1914-1918 il est associé à l'idée de travail forcé, en 1939-1945 et après-guerre, le déporté est symbole de valeurs patriotiques et de résistance. Des figures emblématiques se mettent alors en place : le résistant polarise la représentation du déporté pendant des années alors que la mémoire juive, étouffée par les sentiments de culpabilité que ressentent les gouvernements français d'après-guerre et par la volonté de la population française à oublier le conflit, peine à émerger dans les années 1950. La complexité du terme de « déportation » pousse alors le Gouvernement français à adopter des lois sur sa définition. En août et septembre 1948, deux lois établissent le statut définitif des déportés et internés : résistants ou politiques. Ce terme ambigu et vaste de « politique » est notamment mal accueilli par les déportés Juifs qui ne s'y reconnaissent pas alors que d'autres catégories pointent du doigt le caractère particulier de leur détention en Allemagne (STO, prisonniers de guerre, transplantés lorrains et mosellans, NN) ou dans les zones annexées par le Reich (internés en camp de concentration en Alsace-Moselle). Seuls les NN et les internés en camps de concentration en Alsace-Moselle peuvent bénéficier du statut de déporté selon les lois de 1948.

Des historiens avancent alors quelques propositions. S'il est attribué certes aux victimes des camps de concentration nazis, il désigne tout aussi bien les déplacements forcés de population à l'est de l'Europe ou en Asie, pendant et après la Seconde Guerre mondiale. En France, on parle aujourd'hui de « déportation de persécution », pour les Juifs et les Tziganes par exemple, et de « déportation de répression » ou *Schutzhaft*¹⁰⁵ pour l'ensemble des autres catégories (résistants, otages, droit commun, politiques, ...). Pour beaucoup, cette catégorie

¹⁰³ Nous nous référons principalement à l'ouvrage de BRUTTMANN Tal, JOLY Laurent et WIEVIORKA Annette (dir.), *Qu'est-ce qu'un déporté ?*, Paris, CRNS Editions, 2009 et à l'introduction de la thèse de FONTAINE Thomas, *Déporter. Politiques de déportation et répression en France occupée. 1940-1944*, Thèse de doctorat en histoire, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I, 2013.

¹⁰⁴ BRUTTMANN Tal, JOLY Laurent et WIEVIORKA Annette (dir.), *Qu'est-ce qu'un déporté ?*, Paris, CRNS Editions, 2009, p. 6.

¹⁰⁵ Détention préventive.

de « déportés de répression » apparaît encore trop vaste, englobant des « phénomènes très différents les uns des autres : républicains espagnols, résistants, otages »¹⁰⁶. Thomas Fontaine, dans sa thèse, reconnaît avoir été « confronté à la pluralité des cas individuels rencontrés. Celle des « politiques » était sans doute la plus embrouillée ». La *Schutzhaft* devient, dès 1942, l'outil principal de répression du Reich, massivement utilisée par la Gestapo et la SS. Elle permet d'interner et de déporter sans jugement et sans durée limitée, alors que les déportations étaient jusqu'alors du ressort du MBF et généralement faisaient suite à un jugement par un tribunal allemand ou suivant la procédure *Nacht und Nebel*. Quant à l'Alsace-Moselle, Cédric Neveu choisit d'utiliser la notion d'internement et non de déportation, l'Alsace et la Moselle étant annexées au Reich.

S'il ressort chez la quasi-totalité des historiens une logique commune aux déportés (le travail imposé des détenus des camps de concentration, « fournis » pour l'économie de guerre du Reich), certaines catégories, comme les travailleurs STO, ont longtemps tenté de faire reconnaître leur statut comme celui d'un « déporté », sans succès. Aujourd'hui encore, malgré les nombreuses études publiées sur la déportation, le terme reste flou ; révélateur, selon Annette Wierwinka, d'une opposition entre histoire et mémoire où la mémoire « possède parfois ses propres institutions, ses employés, son champ d'action, sa rhétorique »¹⁰⁷.

Si notre étude inclut toute personne transférée, incarcéré ou internée dans un camp de concentration ou une prison du Reich, suite à une condamnation par un tribunal militaire allemand du MBF en France, suivant la procédure *Nacht und Nebel* ou la pratique *Schutzhaft*, elle prend également en compte les individus arrêtés puis internés ou incarcérés dans des prisons ou des camps de concentration en Alsace-Moselle. Car si, selon les lois de 1948, toute personne incarcérée ou internée au moins trois mois dans les prisons ou camps de Moselle et d'Alsace peut prétendre au titre de déporté, la frontière entre internement et déportation est mince. L'Alsace et la Moselle étant annexées, elles font partie intégrante du Reich. Or, le Vatican n'a pas reconnu officiellement cette annexion, considérée comme illégale en droit international. De plus, l'Alsace-Moselle est toujours protégée par le Concordat de Napoléon de 1801 relatif aux rapports entre l'Etat français et les Eglises, concordat qui est abrogé par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905. En effet, lorsque la France décide d'adopter

¹⁰⁶ BRUTTMANN Tal, JOLY Laurent et WIEVIORKA Annette (dir.), *Qu'est-ce qu'un déporté ?*, Paris, CRNS Editions, 2009, p. 408.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 411.

le principe de laïcité, l'Alsace et la Moselle font alors partie du territoire allemand. En 1919, lorsque l'Alsace et la Moselle sont rattachées à la France, la loi de séparation ne leur est pas étendue. De ce fait, c'est la République Française qui continue de payer les prêtres et évêques d'Alsace et de Moselle, même durant l'annexion de 1940-1945. Les évêques de Strasbourg et de Metz, directement choisis par le Pape, doivent être de la même nationalité que leurs paroissiens, donc français. Aux yeux du Saint-Siège, l'Alsace et la Moselle sont donc toujours des territoires français et son clergé également.

Cependant, les prêtres, religieux et religieuses d'Alsace et de Moselle expulsés et trouvant refuge dans d'autres régions de France ne sont pas considérés comme déportés, sauf s'ils venaient à être arrêtés puis incarcérés ou transférés dans un camp ou une prison du Reich.

Parallèlement, nous intégrons dans notre étude les ecclésiastiques et séminaristes arrêtés et déportés depuis le Nord-Pas-de-Calais en nous appuyant sur les travaux de Laurent Thiery¹⁰⁸. La région est rattachée dès 1940 à la Belgique, alors gouvernée par le Commandant militaire allemand à Bruxelles. Tout comme en France occupée, la répression est, au départ, principalement judiciaire, les déportés passant d'abord par les prisons belges avant de rejoindre majoritairement le système carcéral allemand. On retrouve, comme en France, la procédure NN, l'exécution d'otages et les déportations extrajudiciaires.

Nous élargissons également le terme de déporté aux individus détenus comme « personnalités-otages ». Ces otages, maintenus en captivité en Allemagne étaient principalement des « notables » et des personnalités comme des officiers ou des détenus dans des lieux particuliers comme le château d'Itter ou le château d'Eisenberg¹⁰⁹.

Enfin, nous étendons notre catégorie aux individus arrêtés en Allemagne, tant travailleurs volontaires que requis du STO, puis incarcérés dans un camp ou une prison du Reich. Cette répression au sein même du Reich, longtemps « minimisée par les historiens »¹¹⁰ a fait l'objet d'une attention particulière par la FMD dans la troisième partie de son *Livre-Mémorial* et par Arnaud Boulligny¹¹¹. Internés au sein du Reich alors qu'ils s'y trouvaient déjà, ces « déportés » particuliers connaissent cependant également l'univers concentrationnaire ou carcéral de l'Allemagne, tout comme les déportés partis de France et envoyés en camp de concentration ou en prison. Nous n'incluons cependant pas les aumôniers

¹⁰⁸ THIERY Laurent, *La répression allemande dans le Nord de la France : 1940-1944*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2013.

¹⁰⁹ Se référer à l'ouvrage de LUC Benoît, *Otages d'Hitler 1942-1945*, Paris, Editions Vendémiaire, 2011.

¹¹⁰ BOULLIGNY Arnaud, « Les Français arrêtés au sein du Reich et internés en camp de concentration », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, 2007, n° 94, p. 9-39.

¹¹¹ BOULLIGNY Arnaud, *Les déportés de France en Europe nazie (hors la France de 1939)*, mémoire de DEA, Université de Caen Basse-Normandie, 2004.

militaires qui, bien que détenus en Allemagne, sont avant tout prisonniers de guerre. Cependant, ceux arrêtés dans ces camps de prisonniers pour une quelconque raison et, à leur tour internés, figurent dans notre étude.

L'intérêt se trouvera donc également dans le motif d'arrestation de ces ecclésiastiques. Nous nous intéresserons également aux auteurs des arrestations, aux dates d'arrestation et aux jugements qui en découlent ou non. Enfin, il s'agit également de s'interroger sur le parcours carcéral ou concentrationnaire de ces déportés, à savoir si leur statut religieux les avantage ou non au sein des camps ou des prisons ou si la répression qu'il subisse leur est propre. Enfin, nous étudierons leur retour des camps en analysant témoignages et récits et nous nous demanderons si leur expérience des camps et prisons a eu un impact sur leur foi, pour les ecclésiastiques, et leur vocation religieuse, pour les séminaristes.

Méthodologie

Une première extraction a été réalisée à partir des bases de données du *Livre-Mémorial* de la FMD pour rechercher tous les ecclésiastiques, religieux, religieuses ou séminaristes déportés. La liste obtenue était composée de plus de 460 noms. Ayant décidé de limiter cette étude aux ecclésiastiques de confession catholique, un imam et une vingtaine de pasteurs ont été retirés.

Par la suite, le **fonds 26 P** de la Division des Archives des Victimes des Conflits Contemporains (DAVCC) à Caen a été consulté. Le fonds est constitué de documents (originaux et copies) qui offrent de nombreux renseignements sur les camps et prisons d'Allemagne. Quatre listes ont ainsi été consultées (AC 26 P 1022, AC 26 P 2020), transmises à la libération par diverses ambassades, contenant les noms d'ecclésiastiques français internés au camp de Dachau ou dans des prisons. Une vingtaine de nouveaux noms ont ainsi été découverts. Parallèlement, de nombreux ouvrages ont permis de compléter notre liste¹¹².

Il a fallu ensuite consulter les dossiers des déportés du **fonds 21 P** (DAVCC). Au lendemain de l'adoption définitive des lois sur les statuts de déportés et internés résistants ou politiques en 1948, le déporté ou l'interné pouvait faire une demande de statut en remplissant un formulaire où il renseignait les circonstances de son arrestation, de son internement et/ou de sa déportation. On parle de DS (dossier statut). Y sont souvent joint des attestations et des certificats, obtenus par le demandeur auprès d'anciens déportés, d'autorités ou de groupements de Résistance. Lorsque le déporté est décédé, la famille pouvait remplir les mêmes formulaires, il s'agit alors d'un dossier MED (mort en déportation). Les dossiers DS et MED peuvent contenir de nombreux documents :

- archives de Brinon (fiches, souvent complétées par les préfectures ou les détachements de la Croix-Rouge, qui renseignaient l'ambassade de De Brinon sur les arrestations et les déportations des victimes de répression avec le nom et le prénom, la date et le lieu de naissance, le domicile, la date et le lieu d'arrestation, de la victime).
- acte de décès dressés par la commune sur laquelle se situe le camp de concentration ou la prison où le détenu est décédé.

¹¹² Mgr MOLETTE Charles, *Prêtres, religieux et religieuses dans la résistance au nazisme, 1940-1945*, Paris, Fayard, 1995 ; PELISSIER Jean, *Prêtres et religieux victimes des nazis*, Paris, L'Echelle de Jacob, 2009 [1946] ; ZELLER Guillaume, *La baraque des prêtres. Dachau, 1938-1945*, Paris, Tallandier, 2015.

-contrats de travail STO, travailleurs volontaires ou prisonniers transformés (documents d'origine en papier rose remplis par les autorités allemandes et françaises sur le travailleur avec des informations sur le requis mais également sur le lieu d'affectation, et sur la date de départ pour l'Allemagne).

-fiches médicales de rapatriement (remplies à la libération des camps avant le rapatriement des déportés ou travailleurs contenant des informations sur le rapatrié lui-même et sur sa condition médicale).

Lorsque aucune demande de statut n'a été formulée, le **fonds 27 P** (anciennement appelé « classeurs ») a permis d'obtenir un minimum d'information sur le déporté (fiches médicales de rapatriement, fiches De Brinon, attestation d'arrestation). Ce fonds contient également des informations sur des travailleurs volontaires et requis du STO, des patriotes proscrits, ou des prisonniers de guerre.

Le **fonds 40R** (fichier national) a aussi permis d'obtenir des informations sur le parcours de certains déportés dont les dossiers ont disparu ou qui n'ont fait aucune demande de titre. Ce fonds, constitué dès 1940, est composé de fiches individuelles classées par ordre alphabétique et phonétique qui apportent des renseignements divers et variés sur les individus internés, déportés ou travaillant en Allemagne: date et lieu d'arrestation, lieu d'internement ou de déportation...

La consultation de ces fonds a permis d'apporter de nombreuses informations sur les ecclésiastiques et séminaristes de notre étude. Certains noms ont dû être retirés car la profession exercée au moment de l'arrestation n'était ni ecclésiastique, ni séminariste (par exemple un élève du Petit Séminaire a été retiré). Lorsque la profession était incertaine, les diocèses concernés ont été contactés. Par exemple, Roger Hingue apparaît sur plusieurs listes d'ecclésiastiques déportés sans aucune information sur sa situation. Dans le formulaire de son dossier statut, sa profession est « libraire ». Les archives diocésaines de Meaux ont permis de confirmer la situation professionnelle du déporté Roger Hingue, qui était séminariste au moment de son arrestation mais a quitté ses études à son retour en 1945. A la fin du master 1, la liste était composée de 422 noms.

Durant l'année du master 2, les archives de l'Eglise de France, à Issy-les-Moulineaux, ont été consultées. Le **fonds 25 EG**, composé de documents datant de 1937 à 1944, contient des documents produits par l'Aumônerie générale des prisonniers de guerre. Durant la guerre, l'Aumônerie gérait par exemple l'envoi de colis aux prisonniers de guerre puis aux prisonniers de camps et prisons. La mission principale était le soutien spirituel apportée aux

travailleurs requis du STO, aux déportés et aux prisonniers notamment à travers l'envoi, souvent illégal, d'aumôniers dans les différents camps. Ainsi ce fond contient différents éléments : des rapports sur la vie spirituelle et quotidienne dans les camps et prisons, des correspondances entre les prisonniers et l'Aumônerie, des notes et informations sur l'envoi illégal d'aumôniers et l'assistance spirituelle prodiguée aux prisonniers ou déportés, différentes listes de prêtres, séminaristes ou autres religieux déportés, internés ou prisonniers de guerre, ou encore des informations sur le rapatriement de ces mêmes prisonniers. De nouveaux noms d'ecclésiastiques et séminaristes déportés ont ainsi été découverts. Cependant, il a fallu faire un tri car beaucoup de noms étaient en fait des noms religieux ou des noms mal orthographiés. De plus, ces listes contiennent aussi les noms de laïcs pieux, scouts ou jocistes.

Le même problème a été rencontré lors de la consultation du **fonds 72 AJ** aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine. Il s'y trouve une liste de prêtres, religieux, religieuses et séminaristes, déportés ou tués pendant la Seconde Guerre mondiale (72AJ/2063) réalisée par l'abbé Joseph de La Martinière, déporté NN. Cependant, la liste comporte également de nombreux noms mal orthographiés ou les noms de jocistes et scouts.

C'est également lors du master 2 que le **fonds AJ 40** a été consulté aux Archives nationales. Cette sous série contient de nombreux documents produits par les administrations militaires ou civiles mises en place par les autorités allemandes durant la Seconde Guerre mondiale en France et en Belgique. Elle est notamment constituée de documents concernant la sécurité, la répression mais également d'archives partielles du *Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich* et du *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF). Cette sous série contient par ailleurs plusieurs fonds de tribunaux allemands (seulement 2% du fonds AJ40), ainsi que des dossiers individuels de Français jugés par le *Volksgerichtshof* (AJ 40/1500-1523) ou par le *Kriegsgerichtshof* en Allemagne (AJ 40/1524 à 1537), des dossiers personnels de jugement ou d'internement de Français en Allemagne (AJ40/1542 à 1559), des dossiers de Français internés dans des prisons (AJ40/1562 à 1569) ... Plusieurs dossiers d'ecclésiastiques et séminaristes jugés avant leur déportation, ou jugés en Allemagne, ont ainsi été consultés.

Le **fonds 25 P** (DAVCC) a également été consulté. Il contient des dossiers de procédure nominatifs de tribunaux militaires allemands.

Enfin ce sont trois dossiers d'ecclésiastiques résistants du **fonds GR 28 P 4** (Service Historique de la Défense, Vincennes) qui ont été consultés. Composé de milliers de dossiers individuels d'agents des FFC (Forces françaises combattantes), ce fonds contient des documents, généralement d'origine, émis par le Bureau central de renseignements et d'action

(BCRA) : comptes-rendus d'interrogatoire, fiches d'identification, comptes-rendus de mission...

Il existe de nombreux fonds dans les archives diocésaines ou les archives des congrégations contenant des informations sur les membres du clergé pendant la Seconde Guerre mondiale. Ces fonds contiennent des recensements, des rapports, des lettres provenant d'ecclésiastiques prisonniers ou déportés, des dossiers individuels, des questionnaires, des ordres de mission. Ces fonds permettent également de distinguer le clergé séculier du clergé régulier, ce qui n'a pas été possible de réaliser pour cette étude.

Problématiques

Alors que l'attitude de la haute hiérarchie de l'Eglise catholique préconise une adhésion à la Révolution nationale de Pétain et à l'Etat de Vichy, il est intéressant de se demander pour quelles raisons certains membres du clergé sont déportés. Leur déportation est-elle particulière par rapport aux autres catégories de déportés politiques ? Quelle place occupent-ils dans les camps et dans les prisons ? Sont-ils privilégiés ? Ces ecclésiastiques déportés ont-ils une place singulière dans la mémoire collective ?

Pour répondre à ces différentes questions, nous analyserons tout d'abord dans une première partie la sociologie de ce groupe d'ecclésiastiques déportés et nous établirons une typologie des arrestations. Dans un premier temps nous reviendrons sur les aspects sociologiques du groupe : sexe, âge, nationalité, origine géographique. Dans un deuxième temps nous reviendrons sur les arrestations en analysant les autorités répressives concernées, en établissant une chronologie et une typologie des lieux. Il s'agira également de revenir sur la particularité des requis du STO et aumôniers militaires, arrêtés en Allemagne.

La deuxième partie sera consacrée aux motifs d'arrestation de ces déportés. Dans un premier temps nous aborderons la « résistance civile » : aide aux évadés, juifs, résistants, requis du STO, mais également la résistance organisée des réseaux voire des maquis. Puis dans un deuxième temps nous étudierons la « persécution religieuse » subie par les prêtres-ouvriers, les aumôniers clandestins, travailleurs et requis du STO mais également par le clergé d'Alsace-Moselle.

Enfin dans une troisième partie, nous étudierons l'internement, la déportation, le sort et la libération des ecclésiastiques avec, dans un premier temps, une étude des jugements, de la phase d'internement en France, de la déportation et de la détention (camps, prisons...) ; dans un deuxième temps nous nous demanderons si le statut d'ecclésiastique s'accompagne de spécificités en nous penchant sur le cas des prêtres de Dachau, en analysant la place particulière des membres du clergé dans les camps et prisons et en nous demandant si les ecclésiastiques continuent de mener une vie religieuse. Enfin, dans un dernier temps nous reviendrons sur le retour des ecclésiastiques en dressant un bilan humain, mais également des témoignages et récits, puis en étudiant la mémoire de ces ecclésiastiques et de leurs actions, par l'Eglise et par la communauté résistante.

Plan

Première partie : Sociologie des ecclésiastiques déportés et typologie des arrestations

- I) Aspects sociologiques
 - A- Du séminariste à l'évêque : un groupe masculin et âgé ?
 - 1- Situation familiale et sexe
 - 2- Années de naissance
 - B- De multiples nationalités
 - C- Les lieux de domicile avant l'arrestation

- II) Les arrestations
 - A- Chronologie de la répression
 - 1- Arrestations en France, Nord – Pas-de-Calais et Alsace-Moselle
 - 2- Arrestations au sein du Reich
 - B- Autorités répressives
 - C- Les lieux d'arrestation en France et en Allemagne

Deuxième partie : Ecclésiastiques et séminaristes dans la résistance au nazisme

- I) De la « résistance civile » à la résistance organisée
 - A- Les ecclésiastiques dans la Résistance : du renseignement au maquis
 - 1- Les réseaux et mouvements non communistes
 - 2- Réseaux étrangers et Résistance communiste
 - B- De l'opposition aux Allemands à l'aide aux pourchassés : entre humanisme chrétien et patriotisme
 - 1- La « résistance civile »
 - 2- Réfractaires au STO et à la Wehrmacht

- II) Déstructuration religieuse et « résistance spirituelle »
 - A- La « persécution » de l'apostolat catholique français au sein du Reich
 - 1- La traque de l'apostolat catholique français
 - 2- L'Action catholique
 - 3- Sabotage, refus de travail, évasion et propagande antiallemande

B- Le clergé d'Alsace-Moselle et son combat contre la déchristianisation : cible d'une répression anticatholique ?

III) Les « non résistants »

A- Les « personnalités-otages »

B- Les otages, raflés et « indésirables »

Troisième partie : Internement, déportation et retour ?

I) Dans la tourmente de la déportation

A- Déportations judiciaires et procédures « NN »

1- Les déportations judiciaires du MBF

2- Les déportés *Nacht und Nebel*

B- La phase d'internement en France

1- Prisons et camps

2- Lieux et chronologie des départs

C- Déportation et/ou détention

1- Les camps de concentration

2- Les prisons

3- Les parcours atypiques

II) Les spécificités d'être un ecclésiastique déporté

A- La baraque des prêtres à Dachau

B- Maintenir la vie sacramentelle en prison et en camp

III) Le retour

A- Bilan : mortalité et rapatriement

B- L'abondance des témoignages et des récits : reflet d'une foi toujours présente ?

C- Mémoire des « martyrs » de l'Eglise de France

Première partie : Sociologie des ecclésiastiques déportés et typologie des arrestations

I) Aspects sociologiques

En 1939, 85 % de la population française se déclare de confession catholique¹¹³. Pour veiller à l'encadrement religieux de ces millions de Français, simples croyants, laïcs pieux, militants ou pratiquants, l'Eglise de France s'appuie sur des dizaines de milliers de prêtres, religieux et religieuses, disséminés dans les nombreux diocèses du pays. Parmi eux, des curés, des prêtres professeurs, des moines d'abbaye, mais aussi des infirmières religieuses sont déportés durant la Seconde Guerre mondiale.

A) De l'évêque au séminariste : un groupe majoritairement masculin et âgé ?

Dans cette première partie, il nous faut analyser les aspects sociologiques de notre groupe, fort de 469 hommes et femmes dont 361 religieux, prêtres et religieuses et 106 séminaristes et novices catholiques. Il convient de souligner que notre échantillon n'est pas exhaustif.

En 1946, la France compte 44 000 prêtres diocésains et 29 000 religieux, soit un total de 73 000 ecclésiastiques¹¹⁴. Le clergé est séparé entre le clergé régulier et le clergé séculier. Le clergé séculier se compose de prêtres et de clercs dépendant directement de l'évêque, on parle alors de prêtres diocésains. Responsables de paroisses ou adjoints du prêtre (vicaire), ils sont au plus près des laïcs. Le clergé régulier, à l'inverse, est composé de religieux, prêtres religieux, moines ou nonnes qui ont prononcé des vœux (pauvreté, chasteté et obéissance) et vivent en communauté selon une règle. Pour connaître la profession exercée par ces hommes et femmes, nous nous basons sur les dossiers statuts ou MED (mort en déportation) remplis par les déportés eux-mêmes ou leurs proches en vue d'obtenir le titre de déporté résistant ou politique. Les fiches médicales de rapatriement des survivants, documents d'époque, permettent de situer précisément la profession exercée par les déportés. On trouve donc des curés, des vicaires, un évêque en la personne de Mgr Gabriel Piguet, évêque de Clermont-Ferrand, des séminaristes, religieuses ou religieux ou simplement « ecclésiastiques ». Mais, la profession d'« ecclésiastique » ne nous renseigne pas sur l'appartenance de l'individu au

¹¹³ BEDARIDA Renée, *Les catholiques dans la guerre 1939-1945*, Paris, Hachette Littératures, 1998.

¹¹⁴ MARCOT François (dir.), *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Bouquins Robert Laffont, 2006, p. 871.

clergé régulier ou séculier, ni sur la répartition entre le bas et le haut clergé. Ainsi, pour des raisons techniques les prêtres, les religieux et religieuses sont rassemblés sous le terme d'ecclésiastiques. Ils se distinguent des séminaristes, qui ne sont pas encore ordonnés mais sont candidats au sacerdoce.

Les ecclésiastiques déportés, donc sans prendre en compte les séminaristes, représentent environ 0,5% de l'ensemble des prêtres et religieux de France en 1946¹¹⁵.

1- Situation familiale et sexe

Le statut d'ecclésiastique imposant le célibat, la totalité des religieux, prêtres et religieuses sont célibataires à leur arrestation. Il en est de même pour les séminaristes qui, se préparant à recevoir l'appel consacré, adoptent également le célibat. Cependant, bien que célibataires à leur arrestation, un prêtre et une religieuse sont veuf et veuve. Henri Gavand, veuf à la veille de la Première Guerre mondiale, rejoint les ordres à 45 ans et devient prêtre. Henriette Sibien, née Tattet, veuve, devient Mère Laurentia, religieuse à l'abbaye des bénédictines de Verneuil-sur-Avre.

Au sein de ce groupe, se trouvent également 14 religieuses, représentant donc 2,9% de l'ensemble des ecclésiastiques et séminaristes déportés. A titre comparatif, les femmes représentent près de 11% du total des déportés de répression en France¹¹⁶. Ce groupe est donc majoritairement composé d'hommes. Le clergé séculier étant fermé aux femmes, il paraît logique qu'il y ait plus d'hommes déportés. Huit religieuses sont nées entre 1890 et 1899, trois avant 1889 et trois entre 1900 et 1909. Marie Wachs, mère supérieure de l'hôpital de Génibois situé à Jœuf en Meurthe-et-Moselle, est la plus âgée des religieuses de notre étude. Née en 1871, elle est arrêtée en 1942 pour avoir aidé des prisonniers de guerre. Déportée dans le cadre de la procédure NN, elle connaît l'enfer des prisons allemandes où elle décède en décembre 1944¹¹⁷. La plus jeune des religieuses, Agnès Flanagan, est née en 1909 en Irlande¹¹⁸.

¹¹⁵ Nous ne possédons pas les recensements de 1936 mais nous pouvons vraisemblablement supposer que les chiffres étaient légèrement supérieurs à ceux de 1946.

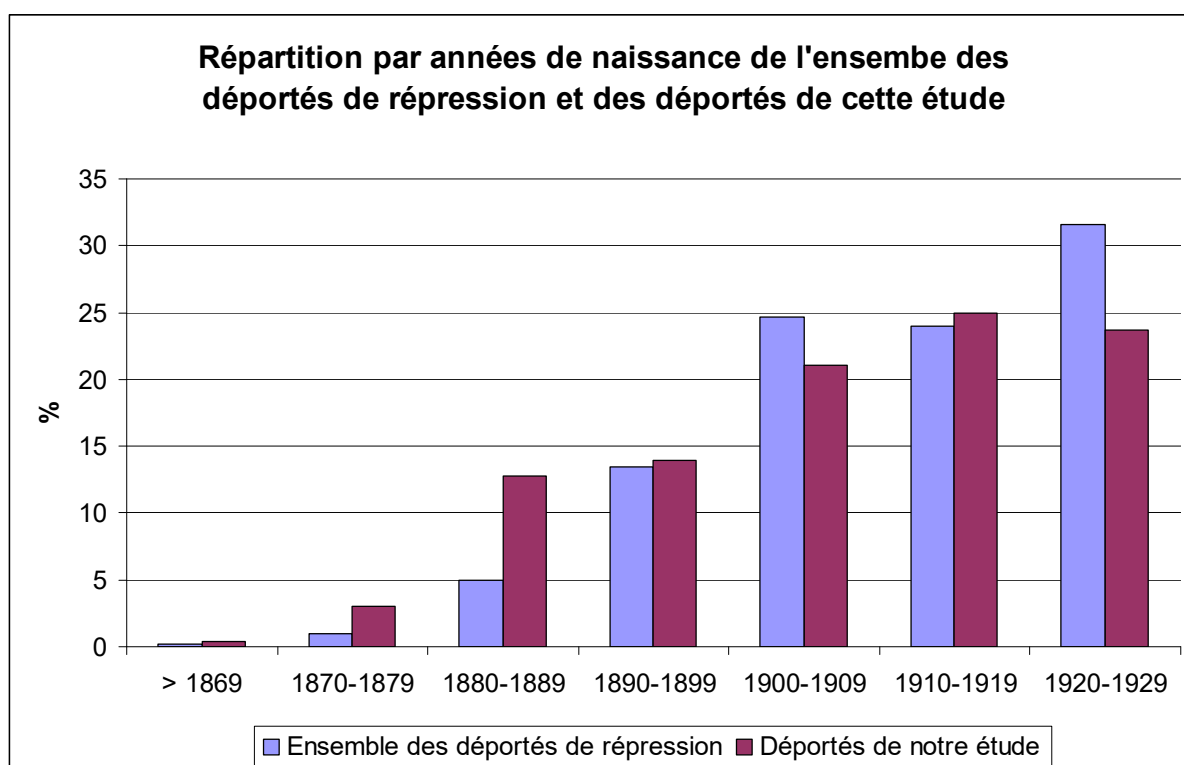
¹¹⁶ SIMONNET Stéphane et PRIME Christophe, *Atlas de la Seconde Guerre mondiale : la France au combat : de la drôle de guerre à la Libération*, Paris, Editions Autrement, 2015, p. 206.

¹¹⁷ Dossier MED : AC 21 P 548 740, DAVCC, Caen.

¹¹⁸ Documentation individuelle 27 P, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

2- Années de naissance

Les dossiers statuts et MED nous renseignent également sur l'âge des ecclésiastiques et séminaristes. Les déportés ou les familles devaient ainsi fournir un acte de naissance. Dans un premier temps, nous avons décidé d'étudier la répartition des ecclésiastiques et séminaristes déportés en fonction des années de naissance. Le déporté le plus âgé est né en 1868. Georges Boulogne, prêtre dans l'Eure et membre du réseau Hector, est arrêté le 9 octobre 1941 pour faits de résistance¹¹⁹. Le plus jeune des déportés ecclésiastiques et séminaristes est né en mars 1927. Il s'agit de Jean Dufлот, séminariste à Saint-Witz. Les années de naissance s'étendant de 1868 à 1927, des tranches d'âge ont donc été réalisées.

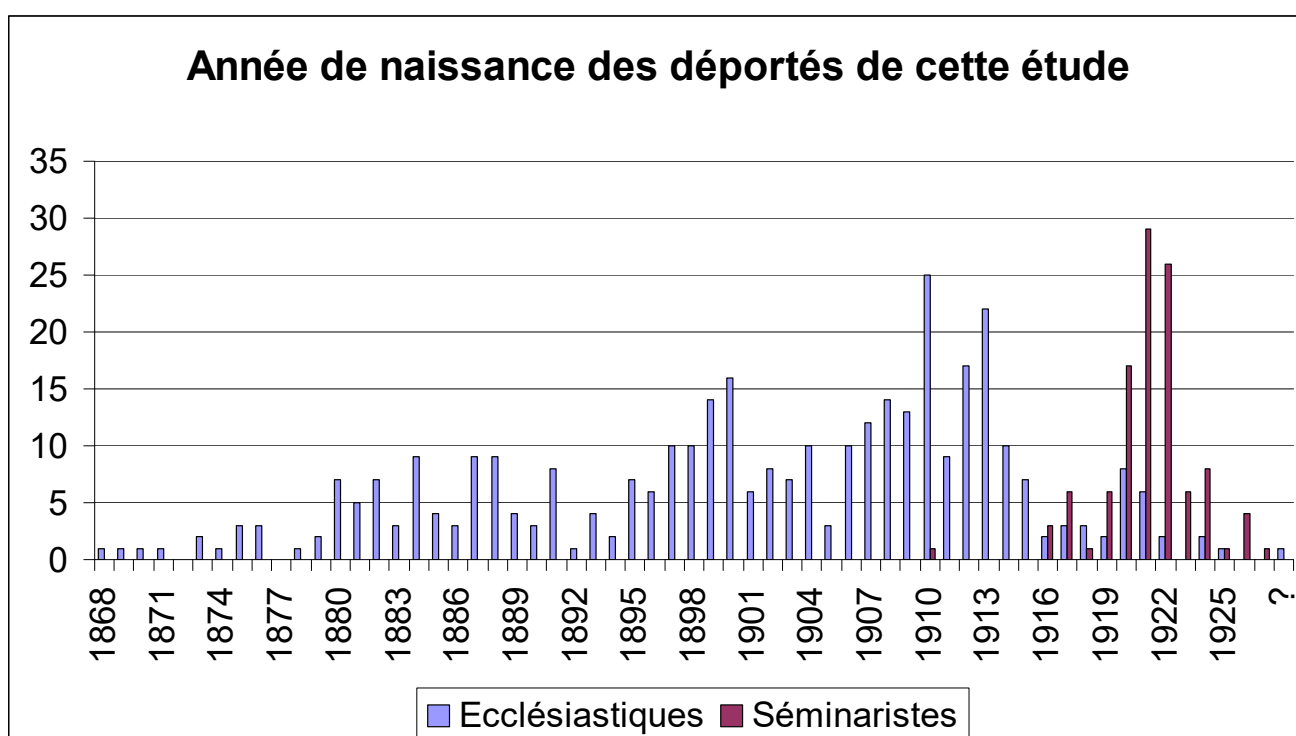


55 % de l'ensemble des déportés de répression sont nés entre 1910 et 1929¹²⁰ contre 48,7 % des déportés ecclésiastiques, ce qui veut dire que le groupe de notre étude est, de très peu, légèrement plus âgé que le groupe total des déportés. Nous remarquons également que si 5 % de l'ensemble des déportés de répression sont nés entre 1880 et 1889, ce sont 12,8 % des

¹¹⁹ Documentation individuelle 27 P, DAVCC, Caen.

¹²⁰ Voir l'histogramme « Âge des déportés » : QUELLIEN Jean, « Qui sont les déportés », In : *Atlas de la Seconde Guerre mondiale : la France au combat : de la drôle de guerre à la Libération*, Paris, Editions Autrement, 2015, p. 207.

déportés ecclésiastiques qui sont nés dans cette tranche d'années. Plus précisément, si moins de 1,5 % du total des déportés est né avant 1880, ce sont 3,4 % des déportés ecclésiastiques qui sont nés avant 1880. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la déchristianisation de la France subie par l'Eglise catholique a également un impact sur les séminaires. Les grands séminaires observent une baisse des candidats au sacerdoce dans les années 1920 avant qu'un regain de vitalité catholique n'apporte de futurs prêtres dans les années 1930. Une grande partie des ecclésiastiques en 1940 sont nés avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale, voire bien avant. Une répartition des ecclésiastiques et une répartition des séminaristes selon leur année de naissance s'imposent.



Plusieurs années de naissance ressortent : entre 1910 et 1913 pour les ecclésiastiques et entre 1920 et 1922 pour les séminaristes. Les ecclésiastiques nés entre 1910 et 1913 ont reçu leur sacerdoce dans les années 1930, voire juste avant le début de la Seconde Guerre, alors que la France tente de faire face à un désordre politique mais également à une crise économique mondiale, marquée par des tensions internationales. Tous ne sont pas déportés pour des faits de résistance. Cependant, on peut supposer que ceux qui le sont, et qui sont nés juste avant la Première Guerre mondiale, ont été élevés dans une période critique pour la France et le monde. La Première Guerre mondiale a, premièrement, accru le sentiment germanophobe hérité de la guerre franco-prussienne de 1870. Ces hommes ont en grande

majorité effectués leur service militaire dans les années 1930 et ont parfois été mobilisés pendant la Deuxième Guerre comme aumôniers, faits prisonniers puis démobilisés. De plus, la montée des régimes totalitaires dans les années 1930 pousse ces nombreux ecclésiastiques « de la génération de l'Action catholique »¹²¹, promoteurs du catholicisme social, à se documenter sur ces derniers jusqu'à les combattre ouvertement et spirituellement. A l'inverse, les ecclésiastiques ayant combattu durant la Première Guerre mondiale et victimes de l'anticléricalisme qui frappe la France avant 1914, sont plus enclins à désobéir à leurs évêques, dont la quasi-totalité prône le loyalisme envers Pétain et le régime de Vichy.

Peu d'ecclésiastiques déportés sont nés après 1915. Ceci vient du fait que les études nécessaires pour devenir prêtre, bien qu'elles varient selon le candidat et l'époque, durent en moyenne cinq à six ans. La majorité des déportés nés entre 1916 et 1927 sont donc des séminaristes, arrêtés en France mais également en Allemagne (résistants, réfractaires au STO ou travailleurs transformés). Cependant, quelques ecclésiastiques sont nés après 1915, comme Jean Ecole, né en 1920, prêtre et professeur de philosophie au collège de l'Immaculée Conception à Laval. D'autres sont religieux, la plupart frères des écoles chrétiennes. Ces religieux laïcs, non prêtres, sont membres d'une congrégation laïque masculine reconnue par le Vatican, fondée par Jean-Baptiste de La Salle au XVII^e siècle. Ils prononcent des vœux simples (chasteté, obéissance et pauvreté), renouvelables, et s'engagent à aider les jeunes, les pauvres et les plus démunis, principalement dans leur éducation. Pierre Lajarrige¹²², né en 1921, est religieux mais également enseignant au collège Notre-Dame des Oliviers à Murat dans le Cantal.

L'étude des années de naissance et du sexe permet de définir les caractéristiques de ce groupe. 2,9 % des déportés de notre groupe sont des religieuses, les femmes sont donc ici largement sous-représentées puisque 11% du total des déportés de France sont des femmes. 48,7 % des ecclésiastiques et séminaristes déportés sont nés entre 1910 et 1929 contre presque 55 % du total des déportés. C'est donc un groupe relativement jeune que nous étudions, bien qu'il apparaisse plus âgé que l'ensemble des déportés de répression.

¹²¹ FOUILLOUX Etienne, « Catholique (clergé) », In : *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Editions Robert Laffont, 2006, p. 871.

¹²² Dossier statut : AC 21 P 584 378, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

B- De multiples nationalités

Les déportés de cette étude sont à 92,7 % de nationalité française. Selon Jean Quellien, « les citoyens français forment une très large majorité [avec] 92 % »¹²³ tandis que Michel Boivin parle de 13,9 % de déportés de nationalité étrangère, donc de 86,1 % de citoyens français¹²⁴. Ce sont 34 ecclésiastiques et séminaristes de cette étude qui sont de nationalité étrangère.

Parmi ces déportés, on trouve : quatre Belges, un Espagnol, deux Anglais, cinq Luxembourgeois, sept Néerlandais, deux Suisses, deux Irlandaises et onze Polonais. La majorité des prêtres et ecclésiastiques de nationalité étrangère vivant en France sont en mission pour leur pays d'origine. Les Polonais représentent 24%¹²⁵ de la population étrangère en France durant la guerre. Devant cette forte immigration, l'Eglise de Pologne décide d'envoyer des prêtres et aumôniers auprès de ses expatriés. L'aumônier François Bobrowski, le Père Cegielska ou encore les PP. Krupinski et Krzyskowski en font partie. Quant au Père Edmond Kalas, en plus d'être aumônier auprès des immigrés polonais, il est également aumônier du camp d'internement français de Livron pour les soldats polonais restés en France après 1940¹²⁶. La Mission luxembourgeoise accueille également deux prêtres, les PP. Wampach et Stoffels. La Sœur MacCarthy, religieuse infirmière, décide de rester sur le territoire français et rentre dans le réseau Musée de l'Homme, étant présente dans le nord de la France où elle soignait les soldats français et britanniques lors de la campagne 1939-1940¹²⁷. Jean Nicod, de nationalité suisse, est envoyé comme aumônier clandestin auprès des travailleurs français en 1943. Sa présence en France est due principalement à des restrictions religieuses en Suisse. En effet, les jésuites y sont interdits si bien que le Père Nicod choisit de suivre sa formation en France, dès 1934¹²⁸.

Parmi ces 34 déportés, quatre sont des séminaristes. L'un d'entre eux, Bernard Koolman, a quitté les Pays-Bas pour échapper à l'*Arbeitseinsatz*, un service du travail qui

¹²³ QUELLIEN Jean, « Qui sont les déportés ? », LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean, DAEFFLER Michel (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale : Atlas historique*, Paris, Fayard-Ministère de la Défense, 2010, pp. 107-108.

¹²⁴ BOIVIN Michel, « Sociologie de la déportation de répression », GARNIER Bernard, LELEU Jean-Luc, QUELLIEN Jean, *La répression en France 1940-1945*, Actes du colloque international du 8, 9 et 10 décembre 2005, Mémorial de Caen, Caen, CRHQ, 2007, pp. 173-177.

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ Dossier MED : AC 21 P 467 967, DAVCC, Caen.

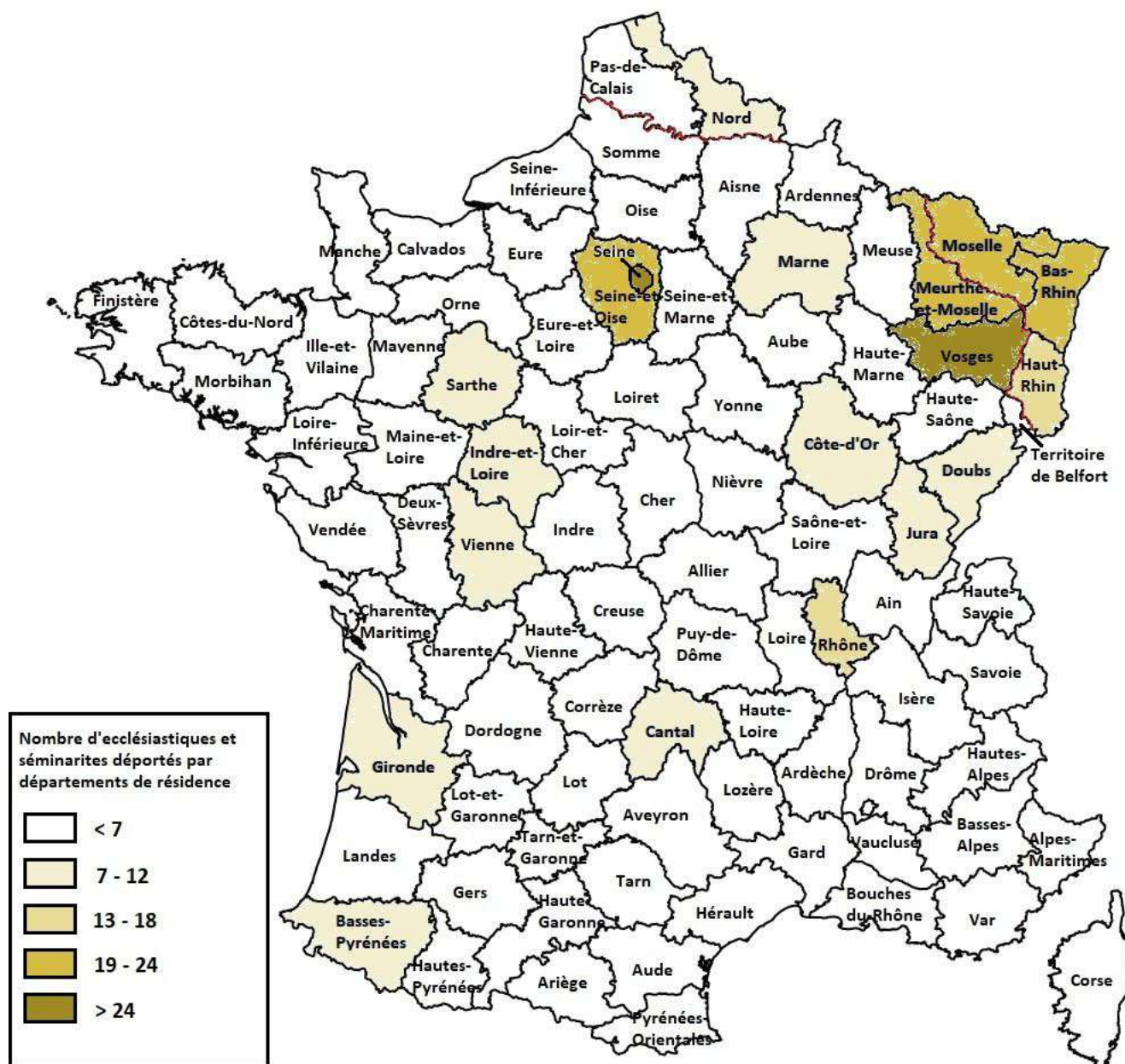
¹²⁷ Dossier statut : AC 21 P 595 236, DAVCC, Caen.

¹²⁸ LONGCHAMP Albert, « Jean Nicod s.j., un précurseur », In : *Choisir* [en ligne], 2010, <https://www.choisir.ch/item/1196-jean-nicod-sj-un-pr%C3%A9curseur> [consulté le 22 juillet 2018].

oblige les hommes de 18 à 45 ans à travailler pour les usines allemandes. Il est recueilli par le Grand Séminaire de Versailles¹²⁹.

C- Les lieux de domicile avant l'arrestation

La majorité des arrestations de notre étude ont lieu au domicile du déporté ou dans le département où son domicile se situe. Il s'agit ici d'étudier la répartition des déportés par département de résidence. Le département de résidence étant inconnu pour dix déportés de cette étude, l'échantillon utilisé pour cette partie compte 459 ecclésiastiques et séminaristes.



¹²⁹ Dossier statut : AC 21 P 581 360, DAVCC, Caen.

On observe que la Seine et les Vosges sont les principaux départements de résidence des déportés de cette étude. En effet, si 41 séminaristes et ecclésiastiques déportés ont déclaré vivre dans le département de la Seine, c'est principalement car il s'y trouve un des plus grands nombres de prêtres et religieux. En 1946, 1 547¹³⁰ prêtres séculiers et réguliers sont affectés à l'archidiocèse de Paris (Seine), sans compter les religieux et religieuses. En effet, la capitale détient de nombreux couvents et monastères mais également d'églises, nécessitant un nombre conséquent de prêtres. Le prêtre Emile Muller fait ses vœux perpétuels en 1901 puis occupe plusieurs postes de professeur à l'étranger. Il devient ensuite supérieur de la Maison Mère de la Congrégation du Saint-Esprit à Paris, 30 rue Lhomond¹³¹. Deux frères religieux du même monastère, Mathurin Robo et Hyronimus Tourné (Frère Rufus en religion), sont arrêtés également. D'autre part, c'est aussi d'abord dans les villes que les réseaux de résistance se développent (avant de se propager dans les agglomérations puis les campagnes), ce qui pourrait expliquer le nombre important de prêtres et séminaristes déportés résidant dans le département de la Seine.

Ce sont 26 séminaristes et ecclésiastiques qui déclarent résider dans les Vosges. En 1946, 411¹³² prêtres sont affectés au diocèse de Saint-Dié, soit presque 4 fois moins qu'au diocèse de Paris. Cependant, c'est principalement sa location qui justifie ce nombre important de prêtres et séminaristes déportés. On remarque que les départements limitrophes, à savoir la Moselle, la Meurthe-et-Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, sont parmi les départements surreprésentés. En effet, le « refus de la germanisation [pesant] lourd en Alsace-Moselle »¹³³, de nombreux habitants sont expulsés tandis que d'autres, réfugiés dans d'autres départements devant l'avancée allemande en 1940, décident de ne pas retourner chez eux. Le département des Vosges accueille ainsi en 1941, 33 prêtres expulsés de Moselle¹³⁴. Le Père Roth, vicaire à Sarreguemines (Moselle), est expulsé vers les Vosges en 1941 où il devient professeur au collège Saint-Joseph d'Epinal¹³⁵. Une fois signalés auprès des diocèses d'expulsion, les ecclésiastiques peuvent demander un poste et « deviennent sujets des diocèses d'accueil »¹³⁶.

¹³⁰ BOULARD Fernand, *Essor ou déclin du clergé français ?*, Paris, Editions du Cerf, 1950, p. 471.

¹³¹ Archives générales de la Congrégation du Saint-Esprit, Chevilly-Larue (mail Martin DEJONGE, archiviste, 16/05/2018).

¹³² BOULARD Fernand, *op. cit.*, p. 472.

¹³³ BOIVIN Michel, « Sociologie de la déportation de répression », *op.cit.*, pp. 173-177.

¹³⁴ WILMOUTH Philippe, *Le diocèse de Metz écartelé 1939-1945 : Un évêque, son clergé et le peuple catholique*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de François Cochet et Jean-Noël Grandhomme, Metz, Université de Lorraine, 2014, p. 344.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 547.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 344.

De plus, dans les départements limitrophes de l'Alsace et de la Moselle, on trouve de nombreuses filières d'évasion (prisonniers de guerre, réfractaires de la Wehrmacht...). Les couvents, presbytères et monastères sont ainsi souvent recherchés par les « fugitifs » où toute personne se sentant menacée peut demander le droit d'asile. Pour ceux qui restent en Alsace et en Moselle, le conflit entre nazisme et christianisme, mais également la nazification (et germanisation) forcée de ces territoires, poussent de nombreux prêtres à la résistance ou, plus individuellement, à de la propagande antinazie auprès de leurs paroissiens.

Le département du Rhône est aussi fortement représenté dans cette étude. Tout comme l'archidiocèse de Paris, de nombreux ecclésiastiques sont affectés à l'archidiocèse de Lyon, soit 1 595¹³⁷ prêtres en 1946. Ils s'y situent également plusieurs couvents et monastères comme le couvent Notre-Dame de la Compassion où deux religieuses, Elise Rivet et Jeanne Bonnet, sont arrêtées en mars 1944. Ces couvents et monastères hébergent de nombreuses personnes pourchassées par les autorités allemandes et françaises (Juifs, agents de la Résistance, prisonniers évadés, réfractaires au STO ...).

II) Les arrestations

Dans ce chapitre, nous nous intéressons aux arrestations à savoir leur chronologie, les lieux où elles ont lieu et les autorités répressives à leur origine.

A- Chronologie de la répression

1- Arrestations en France, Nord - Pas-de-Calais et Alsace-Moselle

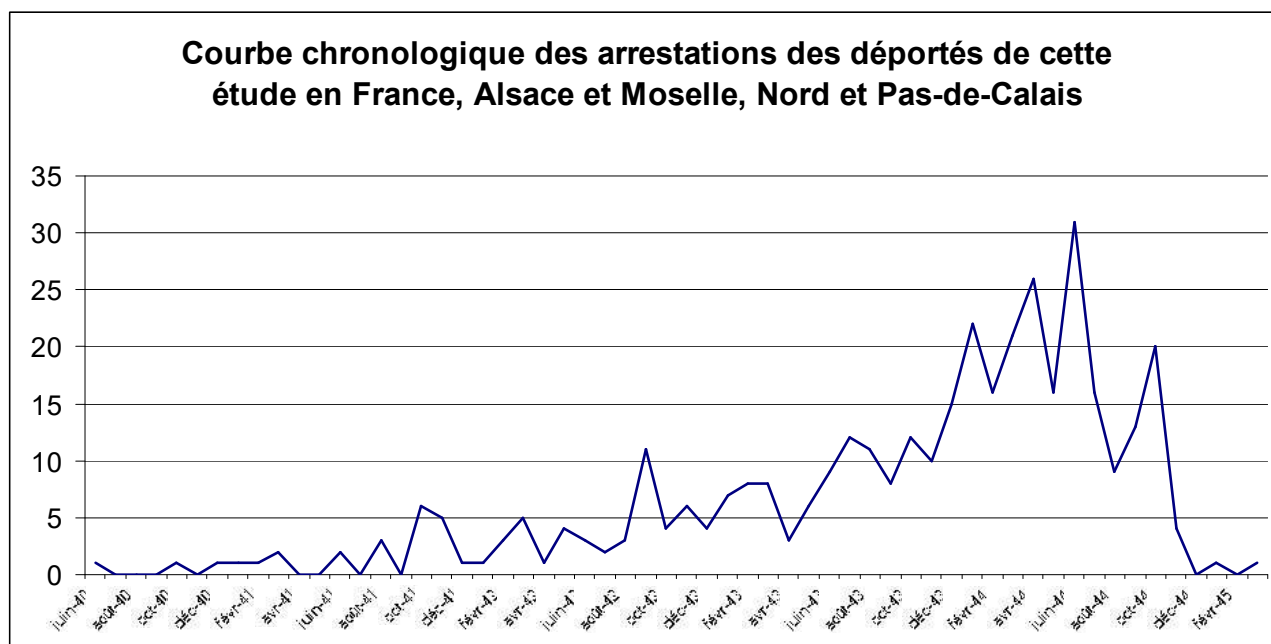
L'échantillon utilisé pour cette sous-partie se compose de 379 ecclésiastiques et séminaristes, la date d'arrestation étant inconnue pour 14 déportés de cette étude partis de France, d'Alsace-Moselle ou du Nord-Pas-de-Calais.

En France occupée, « en dehors de celles des Juifs, les arrestations menées relèvent avant tout du maintien de l'ordre et de la répression »¹³⁸. En 1940, les arrestations ciblent principalement des étrangers vivant en France, des Juifs, des espagnols républicains et des droits communs. Dès 1941, les arrestations de Juifs se multiplient alors que les communistes

¹³⁷ BOULARD Fernand, *op. cit.*, p. 471.

¹³⁸ FONTAINE Thomas, *Déporter. Politiques de déportation et répression en France occupée. 1940-1944*, Thèse de doctorat en histoire, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I, 2013, p. 25.

(non résistants et résistants) sont de plus en plus visés et exécutés selon la « politique des otages » mise en place par le MBF. D'autres sont déportés dans des premiers convois de masse.



La majorité des déportés de notre étude arrêtés en 1941 ont été jugés en France par le MBF avant d'être déportés. En effet, jusqu'en 1941, la répression du MBF « à visage légal »¹³⁹ se traduit par des jugements dans ses tribunaux. Le MBF procèdent à près de 9 600 arrestations entre octobre 1940 et mi-mai 1941, se réservant « généralement les affaires d'espionnage, de résistance gaulliste, de sabotage, de passage en Angleterre ou de prisonniers de guerre évadés, ainsi que les voies de fait sur des soldats allemands »¹⁴⁰. En 1942, les arrestations augmentent, révélatrices d'une intensification de la répression. Bien que le décret *Nacht und Nebel*¹⁴¹ (NN) ait été adopté en décembre 1941, il n'est réellement mis en application qu'à partir du printemps 1942, débouchant sur « des déportations régulières de détenus non jugés »¹⁴². Quelques arrestations de grande ampleur visant des réseaux de résistance ont également lieu. Le 30 septembre 1942, trois prêtres, les PP. Billard, Bonnin et Duret sont arrêtés à Poitiers. Membres du réseau Louis-Renard, ils font partie de la centaine

¹³⁹ Expression empruntée à EISMANN Gaël, *La politique de « maintien de l'ordre et de la sécurité » conduite par le Militärbefehlshaber in Frankreich et ses services, 1940-1944*, Thèse de doctorat en histoire, IEP Paris, 2005.

¹⁴⁰ FONTAINE Thomas, *op. cit.*, p. 284. Chiffres cités par EISMANN Gaël, *ibid.*

¹⁴¹ Voir introduction.

¹⁴² FONTAINE Thomas, *op. cit.*, p. 479.

de membres arrêtés dès août 1942. Quelques jours avant, le moine bénédictin Aimé Lambert est arrêté pour les mêmes motifs¹⁴³. Ils sont tous déportés selon la procédure NN.

Dès l'été 1942, le Chef de la SS et de la Police obtient l'intégralité des pouvoirs répressifs en France, d'abord en zone occupée puis dans la zone sud lorsqu'elle est envahie par les autorités allemandes en novembre 1942. A partir de 1943, la répression ne cesse de s'intensifier, les arrestations se multiplient et de plus en plus « la répression de la Résistance devient un dossier prioritaire »¹⁴⁴. Par ailleurs, c'est à la même période que les convois massifs se forment. Ce sont 108 ecclésiastiques et séminaristes qui sont arrêtés en 1943, la plupart pour l'appartenance à un réseau ou à un mouvement, de l'aide apportée à la Résistance ou des faits de « résistance civile » (propagande antiallemande, aide aux pourchassés...).

En 1944, devant la menace d'un débarquement allié et l'augmentation des actes de résistance, la répression se radicalise. Le Reich a également le besoin de main d'œuvre pour les usines allemandes et le système concentrationnaire nazi. La lutte contre les maquis devient une priorité. Le Père Chalmey, aumônier du maquis La Chaîne, est arrêté en janvier 1944¹⁴⁵. Ce sont 195 ecclésiastiques et séminaristes qui sont arrêtés en 1944 dont 31 arrêtés au mois de juin. Parmi eux, 16 sont des otages, arrêtés en représailles du débarquement allié et des actions résistantes qui le suivent. A l'automne 1944, on observe un pic d'arrestations. Parmi les 20 ecclésiastiques et séminaristes arrêtés en octobre 1944, douze sont appréhendés dans les Vosges, département qui subit de nombreuses rafles lors du retrait des troupes allemandes. Les séminaristes Roger François¹⁴⁶, Hubert Lallemand, Jean Müller et le Père Peyre sont arrêtés lors de la rafle de Senones le 5 octobre 1944.

Les deux arrestations ayant lieu en 1945 sont celles de prêtres arrêtés en Alsace et en Moselle, près de la ligne de front et suspectés de fournir des renseignements aux alliés. L'abbé Joseph Thiry est arrêté le 22 mars 1945 alors qu'il réalise une mission au service des Américains, près des lignes allemandes¹⁴⁷.

¹⁴³ Voir annexe n°10.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 580.

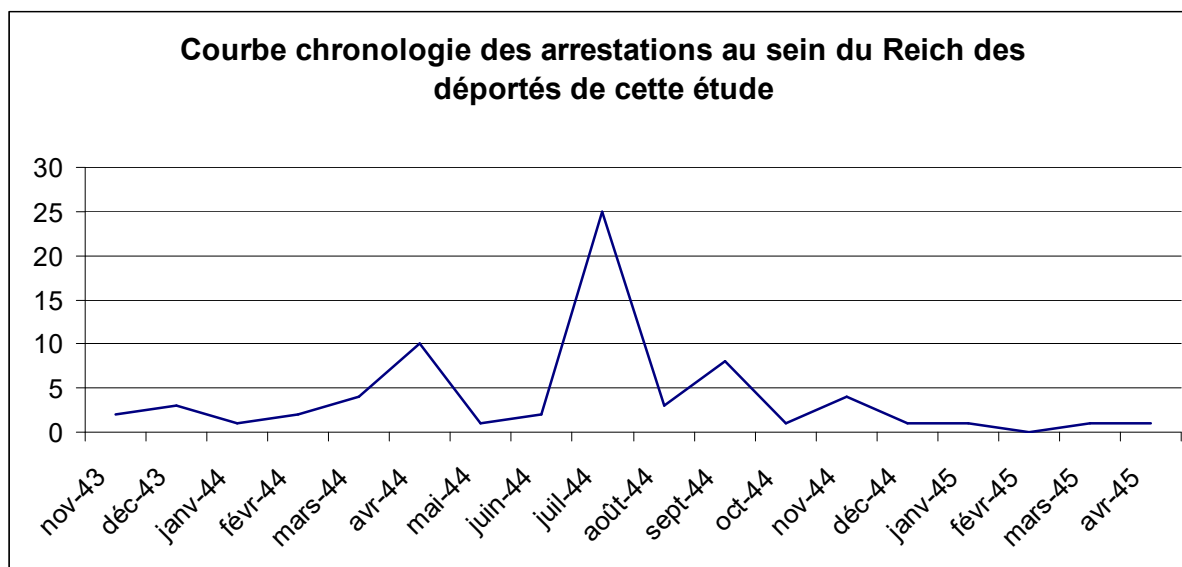
¹⁴⁵ Dossier statut : AC 21 P 724 675, DAVCC, Caen.

¹⁴⁶ Voir annexe n°10.

¹⁴⁷ Dossier statut : AC 21 P 681 932, DAVCC, Caen.

2- Arrestations au sein du Reich

Les requis du STO, travailleurs volontaires et prisonniers de guerre peuvent aussi être victimes d'arrestation puis être envoyés en camp de concentration ou en prisons. Selon la FMD, ils sont près de 8300. En août 1944, près de « 1,3 millions de Français sont encore présents outre-Rhin »¹⁴⁸.



Avant 1942, les travailleurs en Allemagne sont peu nombreux. Avec l'instauration du STO en février 1943, un très grand nombre de civils français se retrouvent en Allemagne. En avril 1943, les prisonniers ont la possibilité d'être transformés en travailleurs, augmentant ainsi le nombre de civils français travaillant au service des usines allemandes. Les séminaristes, considérés comme étudiants, sont aussi concernés par le service du travail obligatoire, alors que la majorité des prêtres échappent aux réquisitions.

On remarque que la plupart des arrestations ont lieu en 1944. En effet, 81,5% des arrestations ont lieu au cours de cette année contre 61% pour l'ensemble des travailleurs arrêtés en Allemagne. Surtout, on observe un pic d'arrestations en juillet 1944. D'une part, le décret de Kaltenbrunner de décembre 1943¹⁴⁹ (visant à arrêter les prêtres clandestins et tout travailleur suspecté d'organiser une aumônerie clandestine en Allemagne) est appliqué. D'autre part, « les Français sont victimes d'une vague répressive liée aux événements en

¹⁴⁸ BOULLIGNY Arnaud, « Les travailleurs français arrêtés au sein du Reich et internés en camp de concentration », In : LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean, DAEFFLER Michel (dir.), *op. cit.*, pp. 259-276.

¹⁴⁹ Voir partie II, chapitre II.

France à partir de l'été 1944 »¹⁵⁰. Les actes anti-allemands, les sabotages, les refus de travailler se multiplient après l'annonce du débarquement allié. Des actions répressives sont alors mises en place, visant des groupes d'opposition. Le 13 juillet 1944, 21 séminaristes et ecclésiastiques sont arrêtés dans la région de Bonn et Cologne. Ils appartiennent à l'Action catholique¹⁵¹ en Rhénanie. Ce 13 juillet, une opération d'envergure est entreprise par les autorités allemandes qui arrêtent 63 membres de l'organisation Action catholique.

B- Autorités répressives

Durant l'Occupation, ce ne sont pas une mais plusieurs autorités répressives qui se chargent du maintien de l'ordre et de la sécurité. Plusieurs services sont en charge de la répression. Bien que disposant de forces de police - *Feldgendarmerie* et *Geheime Feldpolizei* (GFP) - et de troupes de sécurité - *Landeschützenbataillone* et *Sicherheitstruppen* – « le MBF fait d'abord le choix d'une « administration de surveillance », c'est-à-dire qu'il fait reposer l'essentiel des tâches sur les autorités françaises de Vichy, davantage présentes sur le terrain que lui »¹⁵² tout en les surveillant et les contrôlant.

Autorités ayant procédé à l'arrestation	Nombre d'ecclésiastiques et séminaristes arrêtés
?	87
Douanes allemandes	2
<i>Feldgendarmerie</i>	17
<i>Feldgendarmerie</i> et Gestapo	6
<i>Feldgendarmerie</i> et Wehrmacht	1
Gestapo	302
Gestapo et Milice	7
Gestapo et Wehrmacht	2
GFP	6
Kripo	1
Milice	3
<i>Sicherheitsdienst</i> (service non renseigné)	9
SS	7
SS et Wehrmacht	4
Wehrmacht	11

Tableau : répartition des ecclésiastiques et séminaristes déportés selon l'autorité ayant procédé à leur arrestation

¹⁵⁰ BOULLIGNY Arnaud, *ibid.*

¹⁵¹ Voir partie II, chapitre II.

¹⁵² FONTAINE Thomas, *op. cit.*, p. 274.

En tout, dix-sept déportés de cette étude sont appréhendés par la *Feldgendarmerie* et six par la GFP. La *Feldgendarmerie* procède également à l'arrestation de sept autres ecclésiastiques et séminaristes aux côtés de la Gestapo et de la Wehrmacht. La GFP est chargée des enquêtes policières judiciaires majoritairement reliées à la Résistance. Il est intéressant de remarquer que quatre des six arrestations menées par la GFP ont lieu dans le Nord et le Pas-de-Calais. Le service dépend alors du Commandant militaire de Bruxelles (*Militärbefehlshaber in Belgien und Nord-Frankreich* ou MBB) et « contrairement aux services de la GFP installés en France occupée, les groupes implantés dans le ressort du MBB conservent leurs prérogatives jusqu'en juillet 1944 »¹⁵³. Pierre Goube, recteur de l'ICAM (Institut catholique d'arts et métiers) à Lille est arrêté le 21 janvier 1941 par la GFP 611¹⁵⁴.

Cependant, la majorité des déportés de cette étude déclarent avoir été arrêtés par l'un des services de la *Sipo-SD*. La *Sicherheitsdienst* (SD), service de sécurité des SS, est intégrée par Himmler, en 1939, à l'Office central de la sécurité du Reich aux côtés de la *Sicherheitspolizei*, police de sûreté d'Etat, divisée entre la Gestapo et la Kripo. On parle alors de *Sipo-SD*. Très vite, avec la prise de pouvoir du Chef de la SS et de la Police en 1942, ces services procèdent de plus en plus aux arrestations. Ce sont 312 déportés de cette étude qui déclarent avoir été appréhendés par un service de la *Sipo-SD* (sans la présence d'un autre service), dont 302 par la Gestapo, neuf par la SD et un par la Kripo. Ces informations proviennent des dossiers de demande d'attribution du titre de déporté résistant ou politique dans lesquels les déportés doivent indiquer les autorités ayant procédé à l'arrestation. Cependant, il peut arriver que certains déportés déclarent avoir été appréhendés par la Gestapo, réputée pour sa brutalité, alors qu'il s'agit d'un autre service de répression. Le Père jésuite Michel Riquet est arrêté le 18 janvier 1944 par la Gestapo à son domicile avant d'être conduit au 11 rue des Saussaies, siège de la Gestapo¹⁵⁵. Certaines arrestations ont même lieu directement au siège. Le vicaire Emile Kretz est arrêté au siège de la Gestapo de Colmar le 9 décembre 1943 alors qu'il y est convoqué.

Un autre service procède à l'arrestation de onze déportés de cette étude. Il s'agit de la Wehrmacht (des soldats sont également présents lors d'arrestations dirigées par la Gestapo de sept autres ecclésiastiques et séminaristes). Six ont été arrêtés lors de passage des troupes ou lors de rafles de représailles. Deux autres sont appréhendés après l'attaque par la Wehrmacht

¹⁵³ THIERRY Laurent, « Les spécificités de la répression dans le Nord – Pas-de-Calais », In : LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean, DAEFFLER Michel (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale : Atlas historique*, Paris, Fayard-Ministère de la Défense, 2010, pp. 129-145.

¹⁵⁴ Dossier statut : AC 21 P 617 787, DAVCC, Caen.

¹⁵⁵ Dossier statut : AC 21 P 625 969, DAVCC, Caen.

de leur maquis. Le séminariste Pierre Gérard est arrêté au maquis de Grandrupt le 7 septembre 1944 tandis que le prêtre Henri Ploquin est arrêté au maquis de Saffré le 28 juin 1944.

Par ailleurs, les soldats de la SS ont procédé à l'arrestation de onze déportés de cette étude (dont quatre arrestations assistées par la Wehrmacht). Cinq d'entre eux ont été arrêtés lors de rafles de représailles. Le séminariste Raymond Valentin déclare ainsi avoir été arrêté par des troupes SS le 24 septembre 1944 à La-Petite-Raon (Vosges) lors d'une rafle visant tous les hommes de 18 à 50 ans¹⁵⁶. Cette pratique n'était pas rare vers la fin de la guerre, les SS ayant aussi recours aux massacres de représailles, comme à Oradour-sur-Glane.

Deux déportés de cette étude ont été arrêtés par les douanes allemandes, l'un pour avoir tenté de franchir la frontière espagnole, le deuxième alors qu'il descend d'un train provenant d'Annemasse, près de la frontière suisse. Arrivé en gare de Bellegarde, dans l'Ain, le Père Raymond Crétin est arrêté lorsque les douanes allemandes trouvent des tracts du journal *Témoignage Chrétien* dans sa valise¹⁵⁷.

Enfin, la Milice est l'autorité ayant procédé à l'arrestation de trois déportés de cette étude. Elle a également assisté la Gestapo à six reprises. La Milice, police supplétive de la Gestapo créée en janvier 1943, finit par se substituer à l'ensemble des forces françaises du maintien de l'ordre. Elle « ne dépassa pas, semble-t-il, les 15 000 [éléments] pour toute la France »¹⁵⁸. Les Miliciens participent à l'arrestation de Juifs mais également de résistants et de réfractaires au STO. Le frère religieux marianiste Yves Cohades, réfractaire au STO, est arrêté par la Milice le 27 juillet 1944 en Gironde¹⁵⁹.

C- Les lieux d'arrestation en France et en Allemagne

En analysant les lieux d'arrestation des déportés de cette étude, nous nous rendus compte qu'il correspondent pour la majorité aux lieux de domicile. Les prêtres et ecclésiastiques sont souvent arrêtés à leur presbytère ou dans leur monastère. Cependant, plusieurs séminaristes et ecclésiastiques sont arrêtés dans un département autre que celui de leur lieu de résidence. L'un des motifs peut être la volonté de franchir une frontière. Le séminariste Pierre Hartweg, domicilié à Paris, est arrêté près de Biarritz alors qu'il tente de franchir la frontière espagnole en juillet 1943 pour rejoindre les Forces Françaises Libres¹⁶⁰. Le

¹⁵⁶ Dossier statut : AC 21 P 685 779, DAVCC, Caen.

¹⁵⁷ Dossier MED : AC 21 P 439 296, DAVCC, Caen.

¹⁵⁸ FONTAINE Thomas, *op. cit.*, p. 812.

¹⁵⁹ Dossier MED : AC 21 P 437 277, DAVCC, Caen.

¹⁶⁰ Dossier MED : AC 21 P 461 705, DAVCC, Caen.

29 juillet 1943, c'est le séminariste Jean Ficheux qui tente de franchir cette frontière, mais il est également arrêté¹⁶¹.

D'autres sont arrêtés lors d'une mission. Roger Hingue, du séminaire de Meaux, est arrêté à Castillon (65) le 28 mars 1943 alors qu'il est envoyé par Jacques Capelle, chef d'un groupe de résistance, en mission dans la région de Toulouse¹⁶².

Un cas particulier est à évoquer. Il s'agit du moine Eugène Poillon. Expulsé de l'abbaye française de Clervaux, au Luxembourg, il se réfugie en Belgique, au couvent des moines capucins de Ciney, où il héberge deux aviateurs alliés. Il est arrêté le 25 novembre 1942¹⁶³.

Au sein du Reich, près de 750 lieux d'arrestation différents ont été répertoriés par la FMD¹⁶⁴. Si « 22% des travailleurs français sont appréhendés en Bavière »¹⁶⁵, il ne représente que 6,6% des arrestations de notre étude dont trois séminaristes à Nürnberg. 48% des déportés de cette étude arrêtés en Allemagne le sont en Rhénanie, dans la région de Bonn et Cologne, contre 10% de l'ensemble des travailleurs arrêtés. Cela s'explique notamment par l'arrestation (déjà évoquée) simultanée de 63 membres de l'Action catholique dans cette région, surnommé « Cologne-Rhénanie », en juillet 1944. Selon Mgr Charles Molette, un travailleur, « au retour d'un interrogatoire à Bonn, tandis qu'on le ramenait à Cologne pour le mettre en prison, aurait 'confié à son gardien quatre petits billets pour les quatre camarades de son *Kommando*. Le gardien [aurait alors] remis ces billets à la Gestapo.' »¹⁶⁶. Par la suite, tous les hommes figurant sur cette liste, des scouts et prêtres, sont arrêtés lors d'une vaste opération de la Gestapo.

Enfin, trois ecclésiastiques et un séminariste sont arrêtés en Autriche, soit 5,3 % des déportés de notre étude arrêtés au sein du Reich, contre 8 % du total des travailleurs français appréhendés.

Il s'agit d'un groupe composé de déportés plutôt jeunes, bien que quelques déportés très âgés en fassent partie, mais pas aussi jeunes que l'ensemble des déportés de répression. Quelques déportés de nationalité étrangère sont également présents. La chronologie des arrestations révèle un calendrier similaire aux arrestations de l'ensemble des déportés de

¹⁶¹ Dossier MED : AC 21 P 449 972, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

¹⁶² Dossier statut : AC 21 P 571 900, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

¹⁶³ Dossier statut : AC 21 P 662 556, DAVCC, Caen.

¹⁶⁴ BOULLIGNY Arnaud, *op. cit.*

¹⁶⁵ Ibid.

¹⁶⁶ Mgr MOLETTE Charles, *En haine de l'Évangile. Victimes du décret de persécution nazi du 03.12.43 contre l'apostolat catholique français à l'œuvre parmi les travailleurs requis en Allemagne, 1943-1945*, Paris, Fayard, 1993, p. 201.

répression. Cependant, si les lieux de domicile de l'ensemble des déportés de répression sont majoritaires dans le sud de la France et dans l'est¹⁶⁷, ils se concentrent principalement autour de la capitale et dans l'est. Ces arrestations sont révélatrices d'un fort mouvement de résistance chez les ecclésiastiques de la Seine mais également à l'est de la France où la nazification et la germanisation s'opposent au christianisme.

¹⁶⁷ QUELLIEN Jean, « Lieux de domicile », In : LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean, DAEFFLER Michel (dir.), *op. cit.*, p. 207.

Deuxième partie : Ecclésiastiques et séminaristes dans la résistance au nazisme

Jean Quellien établit, dans un ouvrage sur la répression en France durant la guerre¹⁶⁸, que 27% des déportés de répression sont non résistants. Les 73% restants sont séparés entre la résistance civile (29%) et la résistance organisée (44%), c'est-à-dire la résistance des mouvements, réseaux ou maquis. On retrouve ces deux formes de résistance chez les ecclésiastiques et séminaristes de notre étude. L'échantillon utilisé pour cette partie compte 451 ecclésiastiques et séminaristes. En effet, 18 des 469 membres du clergé de cette étude sont déportés pour des motifs inconnus, non renseignés ou non documentés.

I) De la « résistance civile » à la résistance organisée

Les conditions d'arrestation ne résultent pas toujours du statut du déporté. En effet, un membre d'un mouvement de résistance peut se retrouver au milieu d'une rafle sans que son statut de résistant n'ait été découvert. Dans les dossiers de demande de titre de déporté remplis par les déportés eux-mêmes ou par les membres de leur famille, il est demandé de renseigner les « motifs d'arrestation ». Ces données, bien que principales sources d'informations lorsque aucun autre document (enquête de police, procès-verbal, renseignement allemand ou français sur l'arrestation ou la rafle,...) n'est disponible, sont à interpréter avec précaution.

A- Les ecclésiastiques dans la Résistance : du renseignement au maquis

Si l'appel du 18 juin 1940 du général de Gaulle est peu entendu, le refus de l'occupation pousse quelques groupes dispersés à la création de réseaux et mouvements : évasion, renseignement ou encore production et diffusion de tracts ou de journaux clandestins. Les premières activités apparaissent dès l'armistice en juin 1940 et sont majoritairement orientées vers l'aide aux prisonniers de guerre. Mais ces actes, souvent isolés, rencontrent peu de succès alors que la politique de Vichy et de Pétain séduit une grande partie de la population. Dès la fin de l'année 1940, des agents alliés et français sont envoyés en France pour établir un contact avec ces noyaux résistants, essentiels aux missions de renseignement, mais également

¹⁶⁸ Sur la base d'un échantillon de 10 % de déportés. GARNIER Bernard, LELEU Jean-Luc, QUELLIEN Jean, *La répression en France 1940-1945*, Actes du colloque international du 8, 9 et 10 décembre 2005, Mémorial de Caen, Caen, CRHQ, 2007.

pour y créer leurs propres organisations et filières. Petit à petit, adoptant une structure militaire (hiérarchie, grade, nom de code), ils sont rattachés à des services français ou alliés basés en Angleterre (*Intelligence Service* ou *SOE*¹⁶⁹ chez les Britanniques, le BCRA¹⁷⁰ français, l'*OSS*¹⁷¹ américain, ...) et souvent spécialisés dans un type d'activités : action (sabotage, attentats...), renseignement, évasion. Les années 1941 et 1942 voient s'intensifier l'envoi d'agents et de matériels en France tandis que les réseaux du territoire français, usant de leur influence locale ou nationale, se fédèrent parfois, poussés par un projet politique commun. Le 27 mai 1943, Jean Moulin, qui a été parachuté en France en janvier 1942, forme le Conseil National de la Résistance (CNR), fédérant huit mouvements, six partis politiques et deux grands syndicats sous l'égide gaulliste.

Parmi les 469 membres du clergé et séminaristes de cette étude, ce sont 152 membres du clergé qui appartiennent à la résistance organisée, dont quatre sont des « personnalités-otages »¹⁷² soit 32,4% de l'ensemble des membres du clergé catholique français déportés contre 44% de l'ensemble des déportés de répression. Les ecclésiastiques sont donc moins représentés dans les groupes de résistance.

Nom du réseau ou du mouvement	Nombre d'ecclésiastiques ou séminaristes déportés appartenant à ces réseaux
Action	3
Alibi	1
Alliance	7
Armée des Volontaires (AV)	3
Armée Secrète (AS)	4
Bataillons de la Mort	1
Bureau des Opérations Aériennes (BOA)	2
Bourgogne	1
Buckmaster	9
Centurie	3
Ceux De La Libération (CDLL)	1
Ceux De La Résistance (CDLR)	2
CND-Castille	1
Cohors-Asturies	2
Combat	3
Comète	1
Comité médical de la Résistance	1
Défense de la France (DF)	1
Dutch-Paris	2
Eleuthère	2

¹⁶⁹ *Special Operations Executive.*

¹⁷⁰ Bureau central de renseignements et d'action.

¹⁷¹ *Office of Strategic Services.*

¹⁷² Voir Partie II, Chapitre III, sous partie A.

Etienne-Leblanc	1
F2	2
Forces Françaises de l'Intérieur (FFI)	22
Franc-Tireur	1
Francs-tireurs et Partisans Français (FTP)	1
Front National (FN) et Front patriotique de la Jeunesse (FPJ)	1 et 1
Gallia	3
Georges-France	1
Hector	6
Intelligence Service	1
Jade-Fitzroy	3
Libération-Nord	4
Louis-Renard	3
Marie-Odile	1
Mithridate	2
Musée de l'Homme	2
Mouvements Unis de Résistance (MUR)	1
Noyautage des Administrations Publiques (NAP)	1
Navarre	1
Organisation Civile et Militaire (OCM)	6
Organisation de Résistance de l'Armée (ORA)	3
Pat O'Leary	3
Poste Central des Courriers (PCC Belge)	1
POWN – Monika (Polonais)	1
Ralph	1
Reims	1
<i>Résistance</i>	2
Résistance-Est	2
Saint-Jacques	1
Shelburn	2
SR Kléber	5
	10 (+2 appartenant à un autre réseau en plus de celui-ci)
Témoignage chrétien (TC)	
Turma-Vengeance	4
Wisigoth-Lorraine	2
Total	152

Tableau : Nombre d'ecclésiastiques et séminaristes déportés par réseaux et mouvements de la Résistance

1- Les réseaux et mouvements non communistes

On remarque que les deux groupes où les ecclésiastiques et les séminaristes déportés sont les plus présents sont les FFI (Forces Françaises de l'Intérieur) et le mouvement Témoignage chrétien (TC).

Le mouvement Témoignage chrétien (TC) naît en novembre 1941 sous la forme d'une brochure anonyme diffusée dans la région de Lyon sous le nom de *Cahiers du Témoignage*

*chrétien*¹⁷³. C'est le père Chaillet qui en est le fondateur. Les *Cahiers* et leurs auteurs en appellent à la conscience chrétienne du peuple français. Au-delà d'une fidélité patriote et d'une lutte pour la libération nationale, il s'agit d'un refus du national-socialiste (et de ses complices), considéré comme une menace de la foi chrétienne. Les *Cahiers* diffusent des informations « sur le système hitlérien et ses méfaits et une réflexion sur la doctrine chrétienne et ses exigences dans la vie sociale et politique »¹⁷⁴. Les cahiers du journal clandestin, voulus apolitiques, n'évoquent aucune opération militaire et s'adressent à tous à travers des sujets variés : les droits de l'Homme, la collaboration, le sort de l'Alsace et la Lorraine, l'antisémitisme, le STO... L'équipe de rédaction, portée par des théologiens (Révérend Père Chaillet, Révérend Père de Lubac, Pasteur de Pury, Révérend Père Fessard) et des intellectuels chrétiens (André Mandouze, Georges Bernanos), recommande aux requis de refuser le départ pour l'Allemagne et, en mai 1944, dans le cahier *Exigences de la Libération*, écoulés à 60 000 exemplaires, prend position pour la Résistance et les maquis. Parallèlement, et ce dès mai 1943, un journal de plus petit format est diffusé dans toute la France mais également à l'étranger (Angleterre, Etats-Unis, Suisse) sous le nom de *Courrier français du Témoignage chrétien* et s'écoule jusqu'à 200 000 exemplaires. Près de 32% des membres du mouvement TC sont des ecclésiastiques. Parmi les ecclésiastiques et séminaristes de cette étude, si 12 sont affiliés officiellement au TC, un nombre inconnu mais certainement plus élevé de membres du clergé ont contribué à sa propagande. L'abbé Crétin, prêtre professeur au collège Saint-Pierre de Bourg-en-Bresse, participe activement à la diffusion des cahiers et des tracts du mouvement TC, invitant notamment les requis à ne pas partir pour le STO¹⁷⁵. Le mouvement reposant seulement sur l'impression et la diffusion de son journal clandestin, certains religieux s'engagent dans d'autres mouvements comme le séminariste Gaston Guillaume qui, en plus de diffuser les *Cahiers* à Lyon et dans son agglomération, fait partie de l'Armée Secrète de Haute-Savoie, et plus particulièrement du maquis de Montfort¹⁷⁶.

Ce séminariste fait ainsi partie de l'un des nombreux groupements militaires qui composent les Forces Françaises de l'Intérieur. Les FFI naissent en décembre 1943 d'un accord entre l'Armée Secrète (AS), les Francs-tireurs et partisans français (FTP) et le Comité français de la Libération nationale (qui devient le Gouvernement provisoire de la République française en juin 1944). Si les unités sont autonomes, les commandements sont

¹⁷³ « Chrétien » et non « catholique » par souci d'œcuménisme ; les protestants représentant une part non négligeable des membres du mouvement.

¹⁷⁴ COMTE Bernard, *L'honneur et la conscience : Catholiques français en résistance 1940-1944*, Paris, Les éditions de l'atelier, 1998, p. 116.

¹⁷⁵ Dossier MED : AC 21 P 439 296, DAVCC, Caen.

¹⁷⁶ Dossier statut : AC 21 P 621 576, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

unifiés à échelle départementale, régionale et nationale. En février 1944, l'Organisation de Résistance de l'Armée (ORA) intègre les FFI, suivie par de nombreux maquis. L'appartenance à l'un ou l'autre de ces réseaux (AS, ORA ou FTPF) des 22 ecclésiastiques et séminaristes affiliés aux FFI nous est inconnue. Selon leurs certificats d'appartenance aux FFI, ils appartiennent avant tout à une région, un département, un groupement, un secteur ou un maquis. Sur ces 22 FFI, onze relèvent de la région C qui comprend les départements de l'Alsace et de la Lorraine. Leurs actes se résument surtout par du sabotage, du renseignement, de l'aide à l'évasion, du recrutement pour créer et former des maquis ou de la récupération d'armes parachutées. Edmond Petitjean, prêtre dans la Meuse, intègre les FFI de Saint-Mihiel en janvier 1943. En plus d'effectuer des liaisons entre le poste de commandement (PC) et les différents groupes de Saint-Mihiel, il recrute des volontaires, enrôle des réfractaires au STO et aide des prisonniers à s'évader¹⁷⁷. En plus de se battre pour la libération du territoire français, ils résistent contre l'occupation et l'annexion de l'Alsace et de la Moselle. Pour certains, l'engagement est poussé par un fort sentiment germanophobe hérité de l'annexion des territoires alsaciens et mosellans de 1871 à 1918 ou de la défaite française de 1940. Pour d'autres, plus particulièrement les séminaristes, rejoindre un maquis (rattaché ensuite aux FFI) c'est aussi échapper au STO ou à l'incorporation forcée dans la Wehrmacht, même si ce refus ne débouche pas forcément sur l'engagement dans un groupe de résistance.

Force est de constater que ce sont souvent les mêmes activités que l'on retrouve chez les ecclésiastiques et séminaristes appartenant à un réseau ou mouvement de la Résistance : sabotage, renseignement, agent de liaison, hébergement d'armes, de résistants ou de pilotes alliés, aide matérielle, sanitaire et religieuse¹⁷⁸ aux maquisards. Il n'y a aucune mention d'ecclésiastiques portant les armes mais pour certains séminaristes engagés dans des maquis et qui abandonnent leur carrière dans l'Eglise par la suite, on peut se demander s'ils ont combattu. Selon Bernard Comte, « si les membres du clergé se consacrent souvent, mais pas exclusivement, aux fonctions de liaison et de renseignement, d'hébergement, d'entrepôt et de sauvegarde de matériel, c'est pour des raisons de convenance qui tiennent au ministère

¹⁷⁷ Dossier statut : AC 21 P 659 062, DAVCC, Caen.

¹⁷⁸ Une autorisation épiscopale était demandée pour porter une assistance religieuse aux résistants. Cependant aucune demande ne fut acceptée. Jusqu'en juin 1944, lorsque Pie XII accepta *in extremis* le secours spirituel porté par les prêtres volontaires aux maquisards.

sacerdotal ou à la vie religieuse »¹⁷⁹ car en effet, selon l'un des 10 Commandements de la Sainte Bible, tout chrétien « ne tuera point »¹⁸⁰.

2- Réseaux étrangers et Résistance communiste

Quelques cas particuliers sont à souligner : ceux assimilés à des réseaux communistes et ceux membres de réseaux étrangers en France.

L'abbé Stefaniak, prêtre polonais à Rouvroy dans le Pas-de-Calais, devient aumônier du mouvement de résistance polonais POWN¹⁸¹-Monika dès le mois de mai 1942. Il met ainsi à disposition les locaux de son presbytère pour y organiser des réunions clandestines mais aussi y stocker des documents secrets et du matériel radiophonique¹⁸². Hipolit Grzadka, prêtre polonais affecté à la paroisse polonaise d'Algrage en Moselle, se réfugie à Lyon après l'invasion allemande où il devient membre du réseau polonais Wisigoth-Lorraine sous le pseudo « Skiba ». Le réseau, créé en juillet 1940, accueille principalement des soldats polonais qui ont combattu en France en 1940 et qui n'ont pas réussi à s'échapper en Angleterre. Aidé par des dizaines de prêtres polonais exerçant leur ministère en France, le réseau a plusieurs missions : renseignement, action, évasion... Ainsi, le Père Grzadka, comme l'abbé Kalas, en poste dans le Cher, et de nombreux autres prêtres polonais, héberge des prisonniers de guerre alliés évadés ou des pourchassés (résistants, Juifs...), leur fournit des faux papiers et les aiguille vers la frontière espagnole¹⁸³.

L'abbé Basset, vicaire de l'église Saint-Etienne-du-Mont à Paris et aumônier des étudiants de la Faculté des lettres, appartient au réseau belge PCC¹⁸⁴ en tant qu'agent de liaison et de transmission travaillant en étroite collaboration avec de nombreux étudiants¹⁸⁵. On pourrait y ajouter le prêtre dominicain Pierre Humbert¹⁸⁶ qui appartient au réseau belge Reims, crée en février 1943 et dont la quasi-totalité des agents sont français. Le réseau est par la suite rattaché au BCRA en novembre 1943 et ne dépend plus de la Sûreté belge.

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ « Tu ne tueras point », Exode 20:13.

¹⁸¹ *Polska Organizacja Walki o Niepodległość* : Organisation polonaise de lutte pour l'indépendance.

¹⁸² Dossier statut : AC 21 P 677 864, DAVCC, Caen.

¹⁸³ « Hipolit Grzadka, prêtre des Baudras » (2012), In: *Résistance polonaise en Saône-et-Loire* [en ligne], disponible sur : <https://www.respol71.com/hipolit-grzadka-pretre-des-baudras-mort-en-deportation> [consulté le 1^{er} juillet 2018]. Voir annexe n°10.

¹⁸⁴ Poste Central des Courriers. Auparavant appelé Poste de Commandement Belge (PCB), ce groupe fait partie des cinq réseaux de renseignement belges ayant opéré en France : Ali, Sabot, Zéro-France, PCB/PCC et Delbo-Phénix. Parmi les quelques 4 000 agents de ces réseaux, 1 940 étaient français. VERHOEYEN Etienne, « Un réseau belge du Nord : *Ali-France* », In: *Revue du Nord*, tome 76, n°306, Juillet-septembre 1994, pp. 545-564.

¹⁸⁵ Dossier MED : AC 21 P 421 810, DAVCC, Caen.

¹⁸⁶ Dossier statut : AC 21 P 573 829, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

Parallèlement, ce sont trois prêtres et un séminariste qui font partie de réseaux communistes. L'abbé Kérébel, vicaire à Montville et membre du mouvement Front patriotique de la jeunesse, branche du Front national¹⁸⁷, mouvement constitué par le PCF, aide à l'impression de fausses pièces d'identité, de tracts et de journaux clandestins. Il héberge également des réfractaires au STO ou des membres du mouvement, comme Paul Le Goupil, responsable départemental FPJ, que le curé présente comme son cousin. Un matin, Paul Le Goupil aperçoit des soldats par la fenêtre de sa chambre. Les entendant monter les escaliers, il saute par la fenêtre et tente de cacher un stock de tracts sous des planches en bois dans le jardin du presbytère. Mais il est attrapé, attaché et emmené à l'intérieur où il est torturé. Dans la pièce d'à côté, il entend les cris de l'abbé. Les tracts sont retrouvés ainsi que son porte-monnaie, contenant ses papiers d'identité et ses affiliations, alors qu'il l'avait discrètement glissé derrière un buffet dans la panique de son arrestation. Torturé et frappé jusqu'à l'évanouissement, il est déporté avec l'abbé¹⁸⁸. Les membres du Front national, et en général des réseaux et mouvements créés par le PCF, ne sont pas tous communistes. En effet, dans un souci d'unité, le Front national s'adresse très vite aux chrétiens, recrutant notamment plusieurs personnalités catholiques comme le curé et prédicateur Georges Chevrot. Une attitude qui peut prêter à confusion alors que l'Eglise se méfie des organisations communistes¹⁸⁹.

Il est à souligner qu'on retrouve fréquemment chez ces ecclésiastiques résistants la mention d'une participation en tant que soldat à la Première Guerre mondiale, mais aussi à la bataille de 1940¹⁹⁰, comme le Père Louis Valton, directeur d'une maison de retraite à Nancy, et vétéran de la Grande Guerre, durant laquelle il est affecté au 79^e Régiment d'Infanterie¹⁹¹. Une expérience militaire qui leur est notamment bénéfique lors de la formation de groupes et maquis ou lors de missions de renseignement. L'Abbé Darbot, curé en Haute-Marne et ancien aumônier divisionnaire de la guerre 1914-1918, produit de fausses cartes d'identité avec l'aide d'agents de liaison travaillant à la Préfecture ou dans les mairies avoisinantes, en plus

¹⁸⁷ Front national de lutte pour la libération et l'indépendance de la France.

¹⁸⁸ CAUCHOIS Stéphane, *Joseph Kerebel, prêtre résistant mort en déportation*, Louviers, Ysec Médias, 2012.

¹⁸⁹ Dans son encyclique *Divini Redemptoris*, publiée le 19 mars 1937, le pape Pie XI dénonce « le communisme athée et bolchevique ». Quelques jours plus tôt, il dénonçait l'idéologie nazie dans son encyclique *Mit brennender Sorge*.

¹⁹⁰ Le nombre de prêtres et religieux déportés ayant eu une expérience militaire lors de la Première Guerre mondiale ou lors de la bataille de France en 1940 est incertain. La recherche nominative des registres matricules des Archives départementales permettrait de définir ce nombre.

¹⁹¹ Dossier statut : AC 21 P 686 078, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

d'héberger et de ravitailler des prisonniers de guerre évadés. Il recrute ensuite des maquisards auprès des réfractaires du STO qui viennent solliciter son aide¹⁹².

Cependant, la majorité des ecclésiastiques et séminaristes agissent individuellement, par amour de la patrie ou par chrétienté.

B- De l'opposition aux Allemands à l'aide aux pourchassés : entre humanisme chrétien et patriotisme

1- La « résistance civile »

La définition de « résistance civile » est encore sujette à de nombreuses controverses. Pour beaucoup, les motivations et comportements, propres à chaque homme ou femme, sont si divers qu'il est impossible de les catégoriser. Jacques Semelin la définit comme une résistance non armée faite d'une multitude d'actes d'opposition individuels. Elle « prend forme dans des modes d'action non armés, politiques, juridiques, économiques, culturels et sociaux »¹⁹³, par exemple « ce qui est décisif pour la survie du maquis, [...], c'est, [...], l'attitude de la population environnante : le maire et le curé qui vont influencer les villageois [...] »¹⁹⁴. Ces actes sont souvent le reflet d'une cohésion sociale, d'une solidarité à échelle citoyenne ou locale comme héberger des voisins Juifs, ravitailler le maquis constitué par des jeunes du village.

Ce sont 169 ecclésiastiques et séminaristes qui sont arrêtés pour un ou plusieurs actes de « résistance civile » (dont un « personnalité-otage »¹⁹⁵), soit 36 % des déportés de cette étude contre 29% de l'ensemble des déportés de répression en France. La « résistance civile » a très souvent la particularité d'être une résistance individuelle se traduisant par des actes sociaux, humanitaires, sans appartenance à un mouvement ou un réseau. Chez les ecclésiastiques, cette forme de « résistance » est plus présente que la résistance organisée qui induit très souvent un aspect militaire. De plus, intégrer un réseau ou un mouvement, c'est agir directement à l'encontre des décisions épiscopales. Cependant, il ne faut pas toujours voir dans ces actes de « résistance civile » un élan patriotique de la part des ecclésiastiques de France. Leur intention n'est pas toujours la lutte contre l'occupation allemande ou contre l'idéologie nazie mais il

¹⁹² Dossier statut : AC 21 P 628 668, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

¹⁹³ SEMELIN Jacques, « Résistance civile », In : MARCOT François (dir.) LEROUX Bruno et LEVISSE-TOUZE Christine, *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, Bouquins, 2006, pp. 691-692.

¹⁹⁴ MARCOT François, « Quelles sont les limites de la Résistance », *Ibid.*, p. 44.

¹⁹⁵ Voir Partie II, Chapitre III, sous partie A.

peut s'agir, selon eux, d'un simple acte religieux, de charité chrétienne ou de devoir ecclésial : aider son prochain, accorder le droit d'asile... Dans un article sur la mémoire de l'Eglise, François et Renée Bédarida soulignent que ces « évêques, prêtres ou religieux restent persuadés qu'en cela [cf acte de résistance] ils ne font pas de politique. De leur part, il n'y a là qu'un acte de charité, sans qu'ils se rendent compte des implications et des contraintes de l'action, qui débouche *volens nolens* sur du politique »¹⁹⁶.

On trouve des ecclésiastiques et séminaristes arrêtés et déportés pour leurs démonstrations et opinions anti-allemandes. Profitant très souvent de leur influence sociale au sein des paroisses françaises, les prêtres expriment leur opinion à travers leurs sermons ou lors de cours de catéchisme. Le Père Raymond David, prêtre dans la Manche, se livre, jusqu'à son arrestation, à une vive propagande anti-allemande, distribuant des tracts à la population. Il anime également des réunions de la JAC (Jeunesse Agricole Catholique). Il est condamné à 5 ans de travaux forcés par le tribunal militaire de Saint-Lô (FK 722) pour ne pas avoir remis à la *Kommandantur* des tracts anti-allemands¹⁹⁷. D'autres, enseignants d'établissements privés, comme l'Abbé Dutaur, professeur au Grand Séminaire d'Orléans, encouragent leurs élèves à la résistance ou à l'opposition. Dénoncé pour un sermon prononcé en janvier 1943, les autorités allemandes l'accusent également de pro sémitisme (ayant découvert un portrait de Dreyfus dans sa chambre) mais aussi d'avoir écouté la radio anglaise (ayant également trouvé un poste TSF). Il ne faut pas oublier la forte représentation alsacienne et mosellane dans ces démonstrations antiallemandes à fort caractère patriotique (35,5% des ecclésiastiques et séminaristes déportés pour des faits de « résistance civile » sont Alsaciens ou Mosellans). Louise Bapst, religieuse infirmière, en religion Sœur Thérèse, originaire du Bas-Rhin, est arrêtée pour avoir tenu des propos antihitlériens¹⁹⁸ ; le Père Bergantz, de Moselle, est arrêté pour ses sentiments français et sa propagande antiallemande¹⁹⁹ ; le Père Munsch, alsacien, conseille à ses étudiants de se soustraire au STO et de rejoindre la Résistance²⁰⁰ tandis que le Père Pabst, également alsacien, refuse d'accrocher le drapeau nazi à son église, prêche et enseigne en langue française tout en décrivant le nazisme comme le plus grand ennemi de la religion et de la patrie française²⁰¹.

¹⁹⁶ BEDARIDA F. et R., « L'Eglise catholique sous Vichy : une mémoire trouble », In : *Esprit*, mai 1992, pp. 52-66.

¹⁹⁷ Dossier statut : AC 21 P 629 561, DAVCC, Caen.

¹⁹⁸ Dossier statut : AC 21 P 701 968, DAVCC, Caen.

¹⁹⁹ Dossier statut : AC 21 P 707 094, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

²⁰⁰ Dossier statut : AC 21 P 633 422, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

²⁰¹ Dossier statut : AC 21 P 654 348, DAVCC, Caen.

D'autres apportent leur aide aux pourchassés : assistance religieuse aux résistants, hébergement de Juifs, aide à l'évasion de prisonniers de guerre, de jeunes forcés au STO ou à la Wehrmacht. Le Père Weydert, professeur au pensionnat des Lazaristes à Lyon, est arrêté pour avoir hébergé des Lorrains et Luxembourgeois déserteurs de la Wehrmacht²⁰². En Moselle, Sœur Maria Urbain, de la Maison des Sœurs de la Charité, travaille comme Supérieure à l'hospice Saint-Maurice de Belletanche où, jusqu'à son arrestation en mars 1943, elle accueille, cache et aide dans leur évasion, des prisonniers de guerre mais aussi des jeunes lorrains et mosellans refusant de rejoindre la Wehrmacht. Lors de son jugement en août 1943 par le tribunal spécial pour la Lorraine, elle affirme aux autorités allemandes ne pas avoir agi dans un but politique mais en suivant ses devoirs chrétiens²⁰³. De plus, les soignants religieux (infirmières, hospitaliers...) sont aussi tenus de venir en aide à ceux dans le besoin. Parallèlement, il n'est donc pas rare de voir des ecclésiastiques participer au sauvetage de juifs. Car malgré une vague d'antisémitisme, les mesures prises par le Gouvernement à l'encontre des Juifs (rafles, port de l'étoile jaune) provoquent un choc dans l'opinion publique. Certaines personnalités comme les évêques de Toulouse, Monseigneur Saliège, de Montauban, Monseigneur Théas, ou de Lyon, Cardinal Gerlier, se prononcent contre la persécution antisémite. Des communautés religieuses ou des écoles privées se mobilisent ainsi pour accueillir des enfants menacés par la déportation. Sœur Elizabeth de l'Eucharistie (Elise Rivet), élue supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame de la Compassion à Lyon en 1933, accueille et met en sécurité des agents de la Résistance. Elle héberge également des enfants juifs et cache des réfractaires au STO. Ses locaux sont réquisitionnés en mars 1944 et elle est arrêtée²⁰⁴. A Avon, dans le Petit Collège Sainte-Thérèse, le Révérend Père Jacques de Jésus (Lucien Bunel) cache trois enfants juifs qu'il fait passer pour des pensionnaires ainsi qu'un séminariste réfractaire au STO à qui il propose un poste de surveillant d'internat. Dénoncé, il est déporté, tout comme les trois enfants qu'il cache et le séminariste, André Gaillard²⁰⁵.

Certains sont en effet également déportés pour avoir refusé d'effectuer leur service du travail obligatoire ou pour avoir refusé de servir dans la Wehrmacht.

²⁰² Dossier statut : AC 21 P 692 473, DAVCC, Caen.

²⁰³ Dossier statut : AC 21 P 625 808 et 25 P 8 747 (TA), DAVCC, Caen.

²⁰⁴ PERMEZEL Bruno, *Résistants à Lyon, Villeurbanne et aux alentours : 2824 engagements*, Edition BGA Permezel, 2003.

²⁰⁵ Les Frères Carmes, *Les Enfants du Père Jacques* (1990), Saint-Sever-Calvados, Atelier du Carmel (54 min.).

2- Réfractaires au STO et à la Wehrmacht

François Marcot différencie la désobéissance (ou opposition) de la résistance en prenant l'exemple d'un requis « refusant de se soumettre à la loi du STO » sans qu'il ne s'engage forcément dans un réseau, un mouvement ou un maquis par la suite. Il s'agit de réfractaires au STO mais aussi de réfractaires à la Wehrmacht ou de déserteurs. Ils représentent 8 % du total des déportés de répression (refus d'intégrer la Wehrmacht : 2 % ; réfractaires au STO : 6 %).

Trois séminaristes et un frère religieux sont déportés pour avoir refusé de se soumettre au STO, soit 0,8% du total des ecclésiastiques et séminaristes déportés. Si André Gaillard, séminariste à Issy-les-Moulineaux, se cache au Collège d'Avon grâce au Père Bunel, Jacques Boca, séminariste de Saint-Brieuc, se réfugie à Vielle-Soubiran, dans les Landes, où il est hébergé au presbytère puis chez un habitant et obtient de nouveaux papiers ainsi qu'un nom d'emprunt, Jacques Bordier. Membre du Front patriotique de la Jeunesse, il est cependant arrêté pour son refus de partir et non pour ses relations avec la Résistance²⁰⁶. Considérés comme étudiants, les séminaristes bénéficient d'un sursis pour passer leurs examens, mais lorsque celui-ci touche à sa fin, ils doivent se décider à partir ou se soustraire à la loi. Certains réfractaires rejoignent par la suite des réseaux, mouvements ou maquis, tandis que d'autres se cachent, aidés par les populations locales, mais la grande majorité des séminaristes sont envoyés en Allemagne. S'il s'agit seulement de séminaristes, c'est parce qu'avant tout, les prêtres et religieux ne sont pas, ou très peu, touchés par les mesures de réquisition. Ainsi « en 1944, 1500 séminaristes et 347 prêtres (dont 20 volontaires, 78 requis et 249 transformés) participaient au STO »²⁰⁷. Les jeunes hommes nés entre 1920 et 1922 sont les premiers concernés par la loi sur le Service du travail obligatoire, instaurée le 16 février 1943 par Pierre Laval. Les réactions du clergé sont mitigées et entraînent rapidement une séparation historique entre l'épiscopat et la population française. La plupart des évêques se taisent, craignant des représailles mais également d'aller à l'encontre du principe d'obéissance et de respect au pouvoir établi. Certains encouragent au départ, comme Mgr Caillot, évoquant la solidarité ouvrière ou la charité chrétienne et sociale. Quelques uns, parmi eux Mgr Théas, s'indignent et évoquent publiquement leur désaccord. L'Eglise, consciente du départ imminent d'un grand nombre de ses futurs prêtres, décide alors d'anticiper l'ordination d'une partie d'entre eux, malgré leur jeune âge. En effet, l'âge légal d'ordination étant 24 ans, les

²⁰⁶ Dossier statut : AC 21 P 711 560, DAVCC, Caen.

²⁰⁷ CHERRIER Alain, « L'Eglise et le Service du Travail Obligatoire », In: *Revue du Nord*, tome 60, n°237, avril-juin 1978, p. 423.

Pour les prêtres volontaires : voir Partie II, Chapitre II.

séminaristes nés en 1920, ou après, ne peuvent théoriquement devenir prêtres. Si 779 séminaristes sont ordonnés en 1942, ce chiffre passe à 1304 en 1943²⁰⁸. Mais ces ordinations précoces ne sont pas infaillibles. Certains se retrouvent tout de même envoyés en Allemagne, comme l'Abbé Maurice Hery, ordonné à Chartres, qui rejoint Cologne en août 1943²⁰⁹.

Par ailleurs, ce sont deux séminaristes et deux ecclésiastiques qui sont arrêtés et déportés pour avoir refusé de servir dans les forces armées allemandes, trois Alsaciens et un Mosellan, soit 0,8 % des ecclésiastiques et séminaristes déportés. En novembre 1939, le Grand Séminaire de Strasbourg est transféré à Clermont-Ferrand. Avec l'annexion de l'Alsace et la Moselle par le Reich, les séminaristes non mobilisés ont le choix entre rester en Auvergne ou rejoindre l'Alsace. L'Abbé Elchinger devenu directeur du séminaire, voit quelques uns de ses séminaristes regagner Strasbourg. Très vite, ils se trouvent dans l'obligation de partir à Fribourg pour y continuer leurs études à la faculté de Théologie. Considérés comme *Volksdeutsche*²¹⁰ et ayant acquis la nationalité allemande par décret du Ministère de l'Intérieur au Reich en date du 23 août 1942, des ordonnances sont publiées le 25 et 29 août 1942 sur le service militaire obligatoire dans l'armée allemande, applicable aux Alsaciens et Mosellans. Ainsi, « près de 130 séminaristes transférés à Fribourg et petits séminaristes de 15 à 18 ans sont incorporés de force »²¹¹. Ce sont également « soixante séminaristes [mosellans] des classes 1914-1924 [qui] sont mobilisés de juin à décembre 1943 et partagent le triste sort des Malgré-nous »²¹². Pierre Trapp, séminariste mosellan, est arrêté au domicile de ses parents en janvier 1944 après s'être soustrait à sa conscription en avril 1943²¹³. Les séminaristes des régions annexées, bien qu'étudiants, ne bénéficient d'aucun statut particulier. Mélangés aux recrues allemandes, plus d'un témoigne de la difficulté à assumer leur statut de *Theologie Student*²¹⁴, souffrant de brimades ou d'insultes. Une épreuve souvent partagée par les séminaristes et prêtres du STO ou par les ecclésiastiques restés en Alsace et Moselle.

²⁰⁸ BOULARD Fernand, *Essor ou déclin du clergé français ?*, Paris, Editions du Cerf, 1950, p. 30.

²⁰⁹ Dossier statut : AC 21 P 571 360, DAVCC, Caen.

²¹⁰ Littéralement « du peuple allemand », terme désignant des populations considérées comme culturellement et ethniquement allemandes mais qui n'en possèdent pas la nationalité.

²¹¹ Séminariste Thomas, « Historique de la formation des séminaristes du diocèse à Strasbourg de 1580 à 1945 » (2010), In: Grand Séminaire de Strasbourg, *Séminaire Sainte-Marie-Majeure, diocèse de Strasbourg* [en ligne]. Disponible sur : <http://gdsemstrasbourg.blogspot.com/2011/01/historique-de-la-formation-des.html> (consulté le 26 Juillet 2018).

²¹² WILMOUTH Philippe, *Le diocèse de Metz écartelé 1939-1945 : Un évêque, son clergé et le peuple catholique*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de François Cochet et Jean-Noël Grandhomme, Metz, Université de Lorraine, 2014, p. 237.

²¹³ GOLDSCHMITT François, *Alsaciens et Lorrains à Dachau*, tome 3, Metz, Imprimerie Pierron, 1945, p. 78.

²¹⁴ Etudiant en théologie.

II) Déstructuration religieuse et « résistance spirituelle »

Si les ecclésiastiques et séminaristes évoqués ci-dessus sont arrêtés et déportés pour des motifs de Résistance ou de refus d'obéissance, il arrive également que leur qualité d'hommes d'Eglise devienne un préjudice aux yeux des autorités allemandes. Plusieurs scénarios semblent se répéter : des prêtres et séminaristes, prisonniers de guerre transformés, travailleurs ou requis arrêtés en Allemagne pour assistance spirituelle auprès des travailleurs français, des ecclésiastiques alsaciens et mosellans victimes d'une dislocation de leur Eglise, des prêtres pris en otage comme monnaie d'échange pour éviter que leur autorité « morale » n'ait d'impact sur la population.

A- La « persécution » de l'apostolat catholique français au sein du Reich

Les 75 ecclésiastiques et séminaristes arrêtés en Allemagne n'étaient pas tous travailleurs. Si certains se portent volontaires pour assister spirituellement les travailleurs français, d'autres sont aumôniers des prisonniers de guerre.

Répartition des ecclésiastiques et séminaristes arrêtés en Allemagne selon leur statut à leur arrestation		
Statuts	Séminaristes	Ecclésiastiques
Prisonniers de guerre (dont transformés)	2 (dont 1 transformé)	20 (dont 13 transformés)
Requis du STO	35	8
Travailleurs volontaires		6
Statut inconnu		4
Total	37	38

La majorité des séminaristes arrêtés en Allemagne sont des requis du STO. Cela s'explique notamment par leur âge. En effet, ils sont nés entre 1919 et 1923, des classes d'âge qui n'ont pas, ou peu, été appelées en septembre 1939. En revanche, les deux séminaristes prisonniers de guerre sont tous les deux nés en 1917, une classe d'âge qui a participé à la bataille de France en 1940. A l'inverse, une grande partie des ecclésiastiques arrêtés en Allemagne sont

des prisonniers de guerre, car ils sont majoritairement nés avant 1915 et ont déjà effectué leur service militaire avant le début de la guerre.

1- La traque de l’apostolat catholique français

Malgré le concordat de 1933, qui garantit la liberté de confession et de pratique à la population allemande, les persécutions anticatholiques augmentent en Allemagne et plus particulièrement après la publication de l’encyclique *Mit brennender Sorge*, en 1937, par le pape Pie XI. Plusieurs prêtres allemands ou autrichiens sont arrêtés pour avoir dénoncé les politiques antisémites ou pour s’être opposés aux mesures mises en place contre les écoles confessionnelles. Cependant, en Allemagne, le clergé allemand fait plus preuve de discrétion que de résistance.

Lorsque l’armistice de 1940 est signé, des centaines de milliers de soldats français sont faits prisonniers et envoyés en Allemagne. Ils ont notamment le droit à une assistance religieuse, selon la Convention de Genève. Cependant, la majorité des 2 600²¹⁵ prêtres sont retenus dans des *Oflags* ou des *Stalags* et ne peuvent se rapprocher de la masse des prisonniers des *Arbeitskommandos*²¹⁶. Certains prêtres restés en France se proposent comme aumôniers mais seulement 7 demandes sur 360 sont retenues en 1941 alors que le clergé allemand se voit très vite interdit d’accueillir les prisonniers français lors des messes²¹⁷.

En 1942, les premiers ouvriers français volontaires arrivent en Allemagne. Dès la fin de l’année, sous la pression allemande, le gouvernement français décide d’envoyer de nouveaux convois de travailleurs, requis. Très vite, la question de leur assistance spirituelle se pose car la convention de Genève ne s’applique pas aux travailleurs. Lorsque l’Abbé Jean Rodhain, aumônier général des prisonniers de guerre, visite deux camps de prisonniers au Noël 1942, il rencontre des travailleurs français, militants chrétiens, qui le pressent dans l’envoi d’aumôniers. Le 15 janvier 1943, le Père Hadrien Bousquet arrive en Allemagne comme travailleur volontaire : c’est le premier prêtre « clandestin ». Le 2 février 1943, le cardinal

²¹⁵ Le nombre de prêtres prisonniers diffère selon les études mais oscille généralement entre 2 600 et 3 800. Le 24 juin 1942, lorsque l’abbé Rodhain s’adresse dans une première lettre aux prêtres retenus en Allemagne, il parle de « 2600 prêtres prisonniers ». Bon nombre de prêtres sont relâchés entre 1940 et 1941, de par leur condition d’ecclésiastiques et parce qu’ils dépendaient souvent du Service de Santé. Le Père Joseph Panaget fut, par exemple, libéré en août 1941.

²¹⁶ La majorité des sous-officiers et soldats des *Stalags* sont très vite envoyés dans des camps de travail, appelés *Arbeitskommandos*.

²¹⁷ Le 12 mai 1941, une ordonnance allemande régleme le culte religieux chez les prisonniers de guerre : l’assistance religieuse incombe entièrement aux ecclésiastiques captifs. L’accès aux églises allemandes se trouve alors très vite interdit aux prisonniers de guerre étrangers.

Suhard, archevêque de Paris, adresse une lettre aux supérieurs d'ordres religieux par l'intermédiaire de l'Aumônerie des prisonniers de guerre : « Le nombre des travailleurs français en Allemagne doit atteindre le 30 mars [1943] : 600 000. Devant cette situation son Eminence a accentué ses démarches pour leur donner des aumôniers. [...] Aussi elle vous demande de bien vouloir lui indiquer ceux de vos prêtres que vous voudriez bien mettre à sa disposition pour ce ministère »²¹⁸. L'Abbé Rodhain tente à plusieurs reprises d'obtenir un accord avec le Ministre du Reich aux Affaires Religieuses, Hermann Muhs. Avant même de recevoir une réponse, il demande des listes de prêtres volontaires en France ou de prêtres prisonniers, qui pourraient devenir aumôniers. De nombreuses listes sont proposées aux autorités allemandes comme par exemple celle du 21 septembre 1943 avec 6 aumôniers militaires²¹⁹. Parmi eux, le Père Rondeau, aumônier au Stalag VI G, devient travailleur civil²²⁰ en septembre 1943 à Aix-la-Chapelle et participe à l'organisation de l'Action Catholique en Rhénanie. Malgré tout, le Reich refuse toute proposition. Devant ces nombreux refus, l'Abbé Rodhain, conscient du risque qu'il fait prendre à ses prêtres, décide d'organiser une aumônerie clandestine et envoie près de 25 prêtres en Allemagne parmi les travailleurs Français, tandis que dans les usines allemandes, des séminaristes et jocistes s'organisent avec des membres du clergé allemand pour assister aux messes et constituer des groupes religieux. Le Reich, conscient de l'impact moral que ces organisations ont sur les travailleurs français, fait expulser plusieurs prêtres et séminaristes dès la fin de l'année 1943.

Devant l'ampleur que prennent certains groupes, Ernst Kaltenbrunner, chef du *Reichssicherheitshauptamt*²²¹, livre un décret le 3 décembre 1943 dans lequel il interdit le secours spirituel des travailleurs civils français. Au-delà des séminaristes, au nombre de 1500 environ en 1944²²², militants chrétiens ou prêtres français, Kaltenbrunner s'adresse également aux prêtres et religieux catholiques allemands qui ont aidé les ecclésiastiques et militants et soutenu leurs activités illégales. Il rejoint Martin Bormann, chef de la chancellerie du NSDAP, qui déclarait en juin 1941 dans un décret secret que « les conceptions nationales-socialistes et chrétiennes sont inconciliables »²²³. Kaltenbrunner ordonne ainsi l'application de

²¹⁸ 25 EG 14, CNAEF.

²¹⁹ Voir annexe n°3.

²²⁰ Une décision de la Wehrmacht, datant du 20 avril 1943, autorise la transformation de 250 000 prisonniers en travailleurs civils ; ils sont appelés prisonniers de guerre transformés.

²²¹ Office central de sécurité du Reich.

²²² CHERRIER Alain, « L'Eglise et le Service du Travail Obligatoire », In: *Revue du Nord*, tome 60, n°237, avril-juin 1978, p. 423.

²²³ Mgr MOLETTE Charles, *En haine de l'Évangile. Victimes du décret de persécution nazi du 03.12.43 contre l'apostolat catholique français à l'œuvre parmi les travailleurs requis en Allemagne, 1943-1945*, Paris, Fayard, 1993, pp. 251-254.

plusieurs mesures : la désignation immédiate et nominative des prêtres et séminaristes camouflés en travailleurs civils puis leur expulsion, l'arrestation des prêtres et séminaristes aux comportements « agressifs », la dissolution immédiate des groupes de la JOC et l'arrestation de ses membres les plus actifs, ainsi que l'intervention de la police d'Etat auprès des prêtres allemands qui ont soutenu ces activités. De nombreux laïcs militants et ecclésiastiques sont alors arrêtés pour leur activité religieuse.

2- L'Action catholique

Si la grande majorité des ecclésiastiques et séminaristes sont arrêtés pour leur « action catholique » ou « résistance spirituelle »²²⁴, il reste impossible de les catégoriser car les arrestations ne sont presque jamais justifiées par un seul motif. Il est tout de même possible d'isoler 57 ecclésiastiques et séminaristes arrêtés en Allemagne faisant partie d'un mouvement d'Action catholique. Cependant, ils ne sont pas, en général, arrêtés seulement pour cette activité. Plusieurs groupes se sont formés à travers l'Allemagne et se sont regroupés géographiquement : Bavière, Rhénanie, Autriche, Silésie, Poméranie... Pour beaucoup d'ecclésiastiques, le départ pour l'Allemagne est synonyme de première « mission religieuse ». L'arrivée des prêtres clandestins est un soulagement et une délivrance pour les militants, scouts et jocistes qui, en dehors d'être un soutien moral quotidien pour les travailleurs, ne peuvent célébrer la messe ou ne sont pas toujours habilités à pratiquer la communion eucharistique.

Gérard Cendrier, novice franciscain de Paris requis du STO, est un membre actif du groupe d'Action catholique « Cologne-Rhénanie ». A son arrestation, en juillet 1944, les autorités allemandes lui reprochent d'avoir une attitude générale d'hostilité à l'égard de l'Etat allemand, d'avoir écouté puis diffusé des nouvelles provenant de la radio britannique mais aussi d'avoir aidé dans leur évasion des prisonniers de guerre français²²⁵. D'autres, comme le Père Doyen, sont accusés de sabotage ou de refus de travail. Cet aumônier clandestin, parti de Paris en mai 1943, se fait passer pour un serrurier-monteur à l'aide de faux papiers. En plus d'organiser une assistance spirituelle auprès des travailleurs, il retarde le travail de l'usine où

²²⁴ L'expression « résistance spirituelle », ou parfois « résistance chrétienne » fait l'objet de nombreux débats. La dichotomie proposée par Mgr Charles Molette dans son ouvrage *En haine de l'Evangile*, entre d'un côté la « résistance spirituelle », et de l'autre la « résistance patriotique des chrétiens », est fortement controversée. Face à la diversité des motivations et engagements résistants, il est difficile d'affirmer qu'un acte de résistance découle entièrement de la foi religieuse ou d'un fidèle patriotisme. Car si la « résistance spirituelle » est associée au refus de prendre les armes, il est arrivé que des religieux, ou même des religieuses, soient associés, de près ou de loin, à la Résistance militaire.

²²⁵ Dossier MED : AC 21 P 434 400, DAVCC, Caen.

il est assigné et organise des réunions clandestines²²⁶. Quant à Jean Schyrr, séminariste à Paris, il rejoint dès son arrivée en Allemagne, en décembre 1943, le groupe de Cologne-Rhénanie. Mais au-delà de son action catholique, il affiche une attitude germanophobe permanente, fait publiquement de la propagande antinazie, encourage le sabotage, qu'il pratique également, et appelle à la résistance les travailleurs français²²⁷. D'autres, comme le Père Christophe (abbé Joseph Delory), profitent de leur passage en Allemagne pour porter assistance aux prisonniers de guerre en leur procurant de faux papiers²²⁸.

3- Sabotage, refus de travail, évasion et propagande antiallemande

D'autres groupes, souvent composés d'anciens prisonniers de guerre, en plus des travailleurs et requis, proposent des activités officielles pour masquer leurs « actes de résistance ». Derrière des rassemblements sportifs ou musicaux, ces membres encouragent les travailleurs au sabotage, à refuser de travailler ou à aider leurs camarades à s'échapper. Dix-huit séminaristes et ecclésiastiques sont ainsi arrêtés, sans lien avec l'Action catholique (dont trois prêtres et un séminariste au motif d'arrestation inconnu).

Il apparaît que 11 de ces 18 arrestations au motif connu concernent des séminaristes. Le 20 novembre 1944, Charles Avel²²⁹, Guy Barbier de Courteix²³⁰ et Maurice Raquin²³¹, trois séminaristes, sont arrêtés avec une quarantaine de travailleurs de l'usine Buna, à Schkopau. Membres de l'Amicale française de la Buna, dirigée par Joseph Frossard, ils pratiquent plusieurs activités clandestines : sabotages, parachutages d'armes, écoute et transmission des nouvelles de la radio britannique sur l'avancée alliée auprès des travailleurs mais également auprès des Allemands dans le but de les démoraliser, et aide à l'évasion de prisonniers ou requis. A travers l'Allemagne, on voit se développer des liens fraternels entre prisonniers et requis, qui se rendent très souvent « mutuellement service »²³². En effet, il n'est pas rare de voir les prisonniers échanger des denrées et de la correspondance avec les jeunes requis du STO qui vouent une estime particulière à leurs aînés.

D'autres, comme le séminariste Albert Breuil²³³, refusent tout simplement de travailler, pratiquant le *langsam*²³⁴ en ralentissant la cadence. Ces gestes représentent 28% des motifs

²²⁶ Dossier statut : AC 21 P 636 728, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

²²⁷ Dossier statut : AC 21 P 673 546, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

²²⁸ Dossier statut : AC 21 P 632 004, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

²²⁹ Dossier statut : AC 21 P 700 429, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

²³⁰ Dossier statut : AC 21 P 702 371, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

²³¹ Dossier statut : AC 21 P 648 174, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

²³² EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français dans le IIIe Reich*, Paris, Fayard, 1972, p. 320.

²³³ Dossier statut : AC 21 P 717 496, DAVCC, Caen.

d'arrestation de l'ensemble des travailleurs français arrêtés en Allemagne²³⁵. S'il ne s'agit pas de résistance à proprement parler, ce sont des gestes hautement symboliques qui peuvent avoir de lourdes conséquences. Il est notamment difficile de faire passer aux yeux des Allemands du sabotage pour un simple accident. Les travailleurs se contentent alors parfois, à titre individuel ou organisé, de ralentir la chaîne de production, de casser des outils ou de produire des pièces défectueuses.

Ce sont également trois ecclésiastiques qui sont arrêtés en Allemagne sans avoir de lien avec l'Action catholique : un instituteur frère des écoles chrétiennes, un frère mariste et un membre du clergé au ministère inconnu. L'instituteur Lasallien Germain Maret, requis du STO arrivé en mars 1944 en Allemagne, est arrêté pour avoir favorisé l'évasion de prisonniers de guerre français et américains alors qu'il est affecté au chargement de matériel allemand dans des wagons à Bunzlau. Il en profite également pour faire livrer de la correspondance lorsque les wagons sont à destination de la France²³⁶. Ces actions d'entraide représentent 10% des motifs d'arrestation des travailleurs français en Allemagne²³⁷.

Quant à Bernard Clerc²³⁸, frère mariste prisonnier au Stalag IV C à Pokau, il tente à de nombreuses reprises de s'évader. Après une première tentative infructueuse, il rejoint un camp disciplinaire rattaché au Stalag IV C dont il s'évade en mars 1942 avec un autre prisonnier de guerre, Jean Pichard. Retrouvés dans un train, le Père Clerc est envoyé dans un deuxième camp disciplinaire situé près de Francfort-sur-Oder avant d'être interné au camp de Rawa-Ruska, un camp de représailles pour prisonniers évadés qui accueille environ 24 000 prisonniers français au cours de la guerre. Après de nombreuses tentatives, le 1^{er} août 1942, alors qu'il est transféré avec 600 autres prisonniers vers Stryj, comme main d'œuvre, il s'évade du train avec les frères Jean-Baptiste Bonetbeltz et André Danturk²³⁹. A trois, ils gagnent Budapest où ils se réfugient à l'école française Champagnat, fondée par l'Ordre des Maristes en 1928. Elle devient vite le lieu de rassemblement des prisonniers de guerre français évadés. Alors que l'école doit fermer ses portes à cause des bombardements, en mars 1944, les frères mettent en place un réseau d'aide dans leur monastère, accueillant des centaines de Juifs et non Juifs. Bernard Clerc, en plus de se lancer dans l'espionnage, crée une officine de désertion pour des Alsaciens-Mosellans enrôlés de force dans l'armée allemande. Dénoncé

²³⁴ Lentement.

²³⁵ BOULLIGNY Arnaud, « Les travailleurs français arrêtés au sein du Reich et internés en camp de concentration », In : LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean, DAEFFLER Michel (dir.), *op. cit.*, pp. 259-276.

²³⁶ Dossier statut : AC 21 P 591 255, DAVCC, Caen.

²³⁷ BOULLIGNY Arnaud, *ibid.*

²³⁸ Dossier statut : AC 21 P 728 582, DAVCC, Caen.

²³⁹ BILALIAN Daniel, *Le camp de la goutte*, Paris, Presses de la Cité, 1998.

par un agent allemand se faisant passer pour un déserteur alsacien, il est arrêté le 19 décembre 1944 avec les autres frères maristes. Le nombre d'évasions réussies reste encore, à ce jour, inconnu, mais il y eut de nombreuses tentatives, les risques étant toujours importants²⁴⁰.

B- Le clergé d'Alsace-Moselle et son combat contre la déchristianisation : cible d'une répression anticatholique ?

Dès le début de la guerre, les diocèses de l'Alsace (Strasbourg) et de la Moselle (Metz) sont disloqués. Entre septembre 1939 et mai 1940, des centaines de prêtres et de religieux sont évacués. Ainsi, « 40 % des prêtres et la moitié des religieux » du diocèse de Metz fuient la Moselle²⁴¹. Si « les prêtres évacués dépendent juridiquement des évêchés des départements d'accueil », ils s'arrangent toujours pour administrer leurs anciens paroissiens. Le 14 juin 1940, lorsque Metz est déclarée « ville ouverte », sa cathédrale est encore ouverte. A Strasbourg, la cathédrale Notre-Dame est vite fermée et les autorités allemandes mettent en place un programme de germanisation et de nazification. Dans l'agitation de l'annexion, la question du retour se pose, pour les civils mais pour les soldats également. Considérés comme des membres de la communauté allemande, des *Volksdeutsche*, 198 prêtres alsaciens et mosellans sont libérés entre juillet 1940 et février 1941 et regagnent leur paroisse. Parallèlement, la majorité des prêtres évacués rentrent en territoire annexé, souvent suivis par leurs paroissiens.

Très vite, les forces d'occupation font place aux politiques, notamment à Joseph Bürckel et Robert Wagner, qui deviennent respectivement les chefs de l'administration civile de la Moselle et de l'Alsace. Germaniser ces territoires annexés devient une priorité. Mais devant des mesures telles que l'interdiction de prêcher en langue française, le clergé devient un « élément de résistance à la germanisation, du moins dans la zone francophone »²⁴². Pour Bürckel, l'Eglise est un adversaire politique car elle « s'imisce dans d'autres sphères que la seule spiritualité »²⁴³.

En Alsace et en Moselle, des mesures sont rapidement prises : les prêches doivent se faire en langue allemande. La germanisation passe également par la suppression de toute inscription en français ou tout signe de culture française. A la rentrée d'octobre 1940, il est demandé aux religieuses de ne pas venir enseigner dans les écoles. Le séminaire de

²⁴⁰ EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français dans le IIIe Reich*, Paris, Fayard, 1972, p. 301.

²⁴¹ WILMOUTH Philippe, *Le diocèse de Metz écartelé 1939-1945*, p. 103.

²⁴² *Ibid.*, p. 164.

²⁴³ *Ibid.*

Strasbourg est également fermé. Ses étudiants se réfugient en partie à Clermont-Ferrand mais à la rentrée 1940, ceux ayant décidé de revenir sont transférés à Fribourg-en-Brisgau. François Schwertz fait partie des séminaristes ayant décidé de rester à Clermont-Ferrand. Il est arrêté en juin 1943 puis déporté lors de représailles engagées contre l'Université repliée de Strasbourg considérée comme un important nid de résistance²⁴⁴. A Metz, l'évêque Mgr Heintz est expulsé en août 1940 alors que le Grand Séminaire est transféré à Spire. L'évêque de Strasbourg, Mgr Ruch, réfugié en France depuis juin 1940, est contraint à l'exil. Parallèlement, dès août 1940, des listes d'indésirables circulent en territoires annexés forçant l'expulsion de nombreux Mosellans et Alsaciens considérés comme francophiles et hostiles à l'Allemagne. Des dizaines de milliers d'habitants sont expulsés ainsi que des centaines de prêtres et religieux. Sur les 89 ecclésiastiques et séminaristes alsaciens et mosellans de cette étude, 33 ne résident pas dans leur département de naissance. La raison principale est qu'un prêtre ou un religieux peut être affecté à un diocèse différent de celui où il est né et de celui où il a été formé. Ce sont treize d'entre eux qui sont expulsés entre juin 1940 et novembre 1941. René Gambs, novice lazariste, est expulsé de la Moselle au début de l'année 1941. Elève au noviciat des Lazaristes de Dax, il est arrêté à la gare de Dax après quelques semaines de vacances passées chez sa famille²⁴⁵. De nombreux prêtres prennent alors la parole, s'insurgeant et s'opposant à la germanisation et parfois au régime. Jean-Pierre Grill, frère des écoles chrétiennes et infirmier au Pensionnat du Sacré Chœur à Reims est arrêté le 18 mars 1943 pour son attitude hostile aux troupes allemandes et ses sentiments contre le régime hitlérien²⁴⁶.

A la libération, les diocèses de Metz et de Strasbourg sont disloqués, leurs prêtres et séminaristes sont dispersés dans toute la France, aussi bien que leurs paroissiens. Si presque la moitié du clergé a été expulsée c'est surtout « à cause de son influence, de sa francophilie, de sa germanisation et aussi de sa fidélité à ses paroissiens eux-mêmes expulsés »²⁴⁷. Quant aux internements et déportations d'ecclésiastiques et séminaristes, c'est « non pour des raisons religieuses, mais bien pour leurs actions résistantes »²⁴⁸.

²⁴⁴ Dossier statut : AC 21 P 673 469, DAVCC, Caen.

²⁴⁵ Dossier statut : AC 21 P 611 123, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

²⁴⁶ Dossier MED : AC 21 P 458 621, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

²⁴⁷ WILMOUTH Philippe, *op. cit.*, p. 474.

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 475.

III) Les « non résistants »

A- Les « personnalités-otages »

Près d'un millier de personnes sont déportées durant la Seconde Guerre mondiale pour leur influence politique, morale ou sociale, trop dangereuse aux yeux des Allemands. Parmi eux on retrouve des personnalités telles que Léon Blum, figure du socialisme de la IIIe République, ou Marie-Agnès Cailliau, sœur du général de Gaulle. L'« interné d'honneur », terme utilisé dès 1945, désigne « toute personne qui, en raison de sa situation personnelle, de sa réputation ou des fonctions exercées, a été déportée en Allemagne sans qu'aucune action positive de sa part justifie sa déportation »²⁴⁹. Désignés par les Allemands comme *Prominente, Persönlichkeiten* (« personnalités éminentes ») ou parfois *Ehrenhäftling* (détenu d'honneur), ces déportés sont sélectionnés selon des critères de notabilité, et détenus dans des camps annexes ou des baraques spéciales.

Les premières déportations d'internés d'honneur débutent à partir de la fin 1942. Léon Blum, Edouard Daladier, Georges Mandel, Maurice Gamelin ou Paul Reynaud, figures emblématiques de la IIIe République, arrêtés en septembre 1940 par le régime de Vichy puis livrés aux Allemands, se retrouvent internés dans divers lieux en Allemagne comme au château d'Itter, dans le Tyrol autrichien. La deuxième vague de déportation d'internés d'honneur a lieu en 1943 et concerne environ 300 personnes, principalement des militaires ou de hauts fonctionnaires français, dont l'influence morale représente un danger pour les autorités allemandes. Une grande partie est envoyée au château d'Eisenberg, *Kommando* du camp de Flossenbürg. De nouveaux internés sont arrêtés en 1944. La troisième vague tient lieu juste après le débarquement allié, en juin 1944, et concerne aussi bien des notables que des ouvriers ou des personnalités politiques. La plupart sont amenés au camp de Neuengamme et internés dans des baraques spéciales.

Ce sont 14 ecclésiastiques qui sont déportés comme « personnalité-otage », soit 2,9% de l'ensemble du groupe. Les otages représentent environ 2,4% de l'ensemble des déportés de répression²⁵⁰. Si les données sont sensiblement similaires, cela montre que les otages

²⁴⁹ LUC Benoît, *Otages d'Hitler 1942-1945*, Paris, Editions Vendémiaire, 2011, p. 8.

²⁵⁰ Les otages représentent 9% des déportés non résistants, eux-mêmes représentant environ 27% de l'ensemble des déportés de répression : QUELLIEN Jean, « Motifs d'arrestation et de déportation », In : GARNIER Bernard, LELEU Jean-Luc, QUELLIEN Jean, *La répression en France 1940-1945*, Actes du colloque international du 8, 9 et 10 décembre 2005, Mémorial de Caen, Caen, CRHQ, 2007, pp. 163-179.

représentent une part légèrement plus grande du groupe des ecclésiastiques déportés que de l'ensemble des déportés de répression.

La première arrestation a lieu en janvier 1943, durant la deuxième vague de déportation d'internés d'honneur, et concerne le Père Ulrich Lebrun, missionnaire belge résidant en France. Assigné à la section des Affaires Musulmanes à la Villa d'Amiens à Vichy, il est suspecté d'entretenir des activités en relation avec l'Afrique du Nord et se fait arrêter le 8 janvier 1943, avec une douzaine de militaires et civils travaillant avec lui²⁵¹.

S'en suivent une arrestation en octobre 1943, un en mars 1944, trois en mai 1944 et huit autres en juin 1944 dont six le 9 juin 1944. Parmi celles réalisées le 9 juin, quatre ont lieu à l'Institut Catholique de Toulouse et concernent Mgr Bruno de Solages, recteur de l'Institut, ainsi que trois professeurs, les PP. Decahors et Salvat et le chanoine Carrière. L'attitude de Mgr de Solages semble quelque peu s'éloigner du pétainisme caractéristique à l'Institut dès 1940. En effet, la majorité des professeurs ne cachent pas leur attachement au Maréchal qui, à travers sa politique de Révolution nationale, propose la fin de la déchristianisation et de la laïcisation populaire, tant crainte par l'Eglise catholique française. Véritable non-conformiste, Mgr de Solages accueille, dès la fin des années 1930, des opposants au régime nazi, allemands et autrichiens, réfugiés à Toulouse et dans la région, qu'il confie à des réseaux d'évasion. Il cache également des républicains espagnols ou des étudiants juifs, refuse d'accrocher un portrait du Maréchal comme l'avait suggéré l'un de ses professeurs et permet à de jeunes gens de rejoindre les Forces françaises libres en Algérie en passant par l'Espagne. Si le recteur de l'Institut ne cache pas son attitude antiallemande, le père Salvat reste fidèle au Maréchal. Ainsi, lorsque les quatre hommes d'Eglise sont arrêtés entre 8 heures et 9 heures du matin à l'Institut Catholique, c'est plus pour leur notabilité locale que pour leurs comportements.

Ces ecclésiastiques ne sont pas déportés pour leur statut d'hommes d'Eglise ni pour [seulement] des faits de résistance isolés. Ainsi, cinq des 14 ecclésiastiques internés d'honneur font partie d'un réseau ou exercent une activité en lien avec la Résistance : le père Bruni appartient au réseau Ralph, Mgr de Solages au *Témoignage Chrétien*, le père Voury au réseau Résistance, tandis que le vicaire Graser et le missionnaire Lebrun entretiennent des relations avec des réseaux de résistance locale. Parmi les sept ecclésiastiques arrêtés après le débarquement allié, seuls deux d'entre eux font partie d'un réseau. Selon Benoît Luc, un quart des internés d'honneur arrêtés après le 6 juin 1944 sont membres d'un réseau ou d'un

²⁵¹ AFMD Allier.

mouvement de résistance. Ces arrestations sont d'abord d'ordre répressif « envers des notables dont le comportement a montré les limites d'une bonne collaboration »²⁵². Ensuite, il s'agit aussi de mesures préventives. En effet, les autorités allemandes craignent l'influence morale ou politique de ces derniers mais aussi le sabotage administratif des fonctionnaires qui ne font que ralentir la « machine infernale [allemande] ». Enfin, de par leur notoriété, ils peuvent devenir une monnaie d'échange de dernier recours.

Le cas d'un otage reste quelque peu à part : le père Nicolas Masloff. Prêtre russe naturalisé français en 1935, il s'installe à Paris en 1941 où il devient prêtre auxiliaire à la basilique Notre-Dame-des-Victoires. Le Père Masloff, n°3350-42 GZ, est recruté par l'*Abwehr* dès 1942 pour 6 000 francs par mois sous le surnom de « Prophète » ; il est notamment chargé de dénoncer les membres du clergé patriotes et antiallemands. Opérant également pour la SD, il est arrêté par des agents de cette dernière pour escroquerie²⁵³. Une certaine forme de rivalité s'est construite entre les services de l'*Abwehr* et de la SD qui avaient chacun leur propre système de *Vertrauen Mann*²⁵⁴ (VM). Les VM de l'*Abwehr* sont des agents répertoriés et rémunérés. Ils doivent « remettre des rapports réguliers sur les missions confiées par leur officier traitant »²⁵⁵ qui suivent leur évolution et s'occupent également de leurs transferts. En général, un VM n'appartient qu'à un seul service mais il arrive que certains agents, comme Nicolas Masloff, profitent de leur rivalité pour être doublement rémunérés.

B- Les otages, raflés et « indésirables »

Parallèlement, 33 autres ecclésiastiques et séminaristes, moins privilégiés que les internés d'honneur, parfois surnommés « raflés » ou « otages » sont également déportés en Allemagne. Ils sont déportés pour des raisons inconnues ou par représailles. Les victimes de rafle représentent 7,3% de l'ensemble des déportés tandis que les otages, généralement arrêtés à l'occasion de représailles faisant suite à un sabotage ou à l'attaque d'un maquis, représentent 2,4% du total des déportés.

²⁵² *Ibid.*, p. 107.

²⁵³ Demande d'attribution du titre de déporté politique (03/12/1955) : "Arrêté le 04/03/1944 à Paris par la Gestapo à mon domicile vers 15h. Les Allemands ne m'ont jamais notifié les motifs de mon arrestation. Je ne fus jamais ni jugé, ni condamné par eux. Je fus déporté brutalement et sans autre forme de procès.", dossier de Nicolas Masloff : AC 21 P 593 482, DAVCC, Caen.

²⁵⁴ VM : Homme de confiance.

²⁵⁵ LUC Benoît, *Otages d'Hitler 1942-1945*, Paris, Editions Vendémiaire, 2011, p. 27.

Trois ecclésiastiques et un séminariste n'ayant aucun lien avec la Résistance sont raflés pour des motifs inconnus, représentant 0,8 % de l'ensemble des déportés de l'étude. Et ce sont 29 ecclésiastiques et séminaristes qui sont arrêtés et déportés comme otages lors de rafle de représailles, représentant 6 % de l'ensemble des membres du clergé déportés. Ces rafles de représailles sont un moyen de « punir » une population suspectée d'avoir apporté son soutien à un groupe résistant local ou à un maquis. Très souvent, ce sont des hommes, âgés entre 16 ans et 50 ans qui sont arrêtés et pris comme « otages ». Louis Besoin, prêtre à Péxonne, est arrêté le 27 août 1944 avec 111 habitants lors d'une rafle, en représailles d'une attaque réalisée par le maquis de la vallée de Celles²⁵⁶. Pierre Macheboeuf, frère des écoles chrétiennes et instituteur à Murat, est arrêté le 24 juin 1944 avec 118 autres habitants dont sept ecclésiastiques et séminaristes : le séminariste Jean Bach, le prêtre professeur Pierre Lajarrige²⁵⁷, les frères des écoles chrétiennes et instituteurs Pierre Murat, Jean Uny, Ignacio Cruchaga, Jean Zich et Marius Vernet. La rafle de Murat a été menée suite à l'attaque d'un convoi allemand par le maquis local et à la mort du capitaine SS Hugo Geissler le 12 juin 1944²⁵⁸. Certains sont sélectionnés lorsqu'un parent ou un proche n'a pas pu être arrêté. Par exemple, le séminariste Joseph Friedrich est arrêté et pris en otage à la place de son père, accusé d'avoir porté secours à des prisonniers de guerre évadés et introuvable par les autorités allemandes²⁵⁹. Cette pratique appelée *Sippenhaft*²⁶⁰ (responsabilité de la parenté) permet aux autorités allemandes d'étendre la sanction aux proches et à la famille du criminel. Lorsqu'un individu recherché reste introuvable, il n'est pas rare de voir un proche subir ses sanctions.

Cinq ecclésiastiques sont également déportés comme « indésirables » car étrangers²⁶¹. Quatre sont Polonais et un est un citoyen anglais. Albert Durand, prêtre né sur l'île de Jersey, est arrêté en août 1943 dans la région de Grenoble lors d'un contrôle ferroviaire effectué par les autorités allemandes. Porteur de faux papiers d'identité, sa nationalité britannique est découverte et il se retrouve déporté²⁶². Les quatre autres prêtres sont polonais, tous aumôniers rattachés à la Mission catholique polonaise. Ils sont arrêtés et déportés pour leur nationalité polonaise.

²⁵⁶ Dossier statut : AC 21 P 708, 649, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

²⁵⁷ Voir annexe n°10.

²⁵⁸ Association des déportés internés et familles (ADIF) du Cantal, Association Régionale de Neuengamme du Cantal.

²⁵⁹ Dossier statut : AC 21 P 609 409, DAVCC, Caen.

²⁶⁰ *Haft* signifie « détention » et *Sippe* signifie « clan ».

²⁶¹ Notons que parmi les dix-huit ecclésiastiques et séminaristes déportés dont le motif de déportation est inconnu, on trouve une sœur infirmière irlandaise, un séminariste britannique, deux prêtres et un séminariste néerlandais.

²⁶² Dossier statut : AC 21 P 639 633, DAVCC, Caen.

Nous venons de le voir, la majorité des ecclésiastiques et séminaristes déportés sont arrêtés pour des faits de résistance ou de l'aide apportée à des pourchassés. Mais ces gestes n'ont pas forcément la même portée politique que ceux d'un déporté non religieux. En effet, la situation ecclésiale de ces déportés est parfois l'unique justification d'un acte qui serait habituellement appelé « d'opposition ». Le statut social influent dont les prêtres bénéficient peut avoir un impact sur leur arrestation. Comme nous l'avons vu, certains sont pris en otage pour devenir une possible monnaie d'échange, tandis que d'autres sont raflés avec leurs paroissiens, laissant derrière eux des paroisses vides alors que la messe est encore un évènement important dans la vie quotidienne des Français.

Au sein du Reich, la création d'aumôneries clandestines auprès des travailleurs français est la principale cause d'arrestation des séminaristes et ecclésiastiques.

Troisième partie : Internement, déportation et retour ?

I) Dans la tourmente de la déportation

Le processus de déportation évolue durant la guerre. Dans sa thèse soutenue en 2013, Thomas Fontaine parle ainsi, non pas d'une, mais de plusieurs politiques de déportation, exécutées selon certaines procédures et selon certains objectifs : outil répressif, besoin de main d'œuvre... Dans ce premier chapitre, nous allons nous pencher sur les déportations judiciaires et sur les déportations selon la procédure *Nacht und Nebel* (NN), pour ensuite étudier le parcours des déportés à travers leur internement en France et enfin étudier leurs parcours dans les camps ou les prisons du Reich.

A- Déportations judiciaires et procédure « NN »

Sur les 469 ecclésiastiques et séminaristes de cette étude, 100 ont été jugés. Certains en France par le MBF (*Militärbefehlshaber in Frankreich*), d'autres en zones annexées (Alsace-Moselle) ou dans le Nord de la France, qui dépend alors du Commandement militaire de la Belgique, le MBB (*Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich*). D'autres sont jugés en Allemagne, selon la procédure NN.

1- Les déportations judiciaires du MBF

Jusqu'en juin 1942, le MBF possède « le monopole du pouvoir exécutif »²⁶³ en France. Il dispose de tribunaux militaires (*Feldkriegsgerichte*) pour faire respecter le droit pénal allemand, introduit en France en mai 1940, et ainsi juger toute personne en infraction, aussi bien militaire que civil. En Belgique et dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, c'est sous le MBB que sont placés les tribunaux allemands.

Ce sont 76²⁶⁴ ecclésiastiques et séminaristes qui sont jugés avant d'être incarcérés dans une prison en Allemagne ou dans un camp de concentration, dont cinq par le MBB, treize par des tribunaux en Alsace et en Moselle et 25 en Allemagne (17 en tant que prisonniers de

²⁶³ EISMANN Gaël, « Maintenir l'ordre. Le MBF et la sécurité locale en France occupée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 98, no. 2, 2008, pp. 125-139.

²⁶⁴ Il s'agit d'un nombre non exhaustif. En effet, les dossiers statut ou MED des ecclésiastiques et séminaristes ne renseignent pas toujours sur l'existence ou non d'une condamnation. Une liste nominative de l'ensemble des personnes condamnées par des tribunaux allemands permettrait une quantification précise des ecclésiastiques et séminaristes jugés avant leur déportation.

guerre, requis du STO ou travailleurs volontaires et huit en tant qu'Alsaciens ou Mosellans)²⁶⁵.

	1940	1941	1942	1943	1944	1945
Nombre de condamnés par le MBF	2	6	9	7	9	
Nombre de condamnés par le MBB		1			4	
Nombre de condamnés en Alsace-Moselle			5	3	5	
Nombre de condamnés en Allemagne			1	3	18	3
Total	2	7	15	13	36	3

Tableau : Répartition des ecclésiastiques et séminaristes condamnés avant leur déportation par lieu et par année

A l'arrivée de Carl Oberg, chef supérieur de la SS et de la Police, en juin 1942, le MBF perd son pouvoir exécutif au détriment de la *Sipo-SD*, ce qui a un impact sur l'activité des tribunaux militaires. Avec l'application du décret *Nacht und Nebel*, « le nombre de déportations judiciaires ordonnées par les tribunaux du MBF [...] connaît, à partir de juin 1942, une très forte progression »²⁶⁶ mais le décret réduit également leur marge de manœuvre. De plus, face à l'augmentation des attentats contre l'occupant à l'été 1943, leur activité « s'intensifie de nouveau très nettement à partir de l'été 1943, atteignant son apogée au début de 1944 »²⁶⁷. C'est pour cette raison que presque la moitié des ecclésiastiques jugés avant leur déportation l'ont été en 1944 (36 sur 76).

²⁶⁵ Voir annexe n°4.

²⁶⁶ EISMANN Gaël, « Maintenir l'ordre », *op. cit.*, pp. 125-139.

²⁶⁷ EISMANN Gaël, POUTY Thomas et THIERRY Laurent, « La justice militaire allemande », In : LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean, DAEFFLER Michel (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale : Atlas historique*, Paris, Fayard - Ministère de la Défense, 2010, pp. 196-199.

Parmi ces 36 condamnés, 18 l'ont été en Allemagne. En effet, si l'on écarte les Alsaciens et Mosellans condamnés par les tribunaux du Reich car considérés comme *Volksdeutsche*, treize ecclésiastiques et séminaristes prisonniers de guerre, requis du STO ou travailleurs volontaires, ont été jugés en 1944 en Allemagne puis emprisonnés ou condamnés à la déportation. Il s'agit principalement de victimes du décret de décembre 1943 de Kaltenbrunner contre l'apostolat catholique français à l'œuvre parmi les travailleurs français en Allemagne. On peut citer par exemple l'abbé Bousquet, premier prêtre clandestin, qui est arrêté le 14 février 1944 à l'usine Daimler-Benz de Genshagen sur mandat d'arrêt délivré par le Commandant de la Gestapo de Berlin. Il est condamné par le tribunal de Berlin le 22 février 1944 à l'incarcération en forteresse pour « reconstitution d'un mouvement interdit, sabotage dans le travail et aide à l'évasion de prisonniers de guerre »²⁶⁸. Interné à Postdam, il est libéré et expulsé en avril 1944, grâce à « l'intervention rapide de l'ambassadeur des prisonniers de guerre, Georges Scapini »²⁶⁹. A l'inverse, le prêtre dominicain Alexandre Morelli est arrêté en août 1943, avant la publication du décret. Requis du STO, l'abbé Rodhain le pousse à partir en Allemagne pour y organiser une aumônerie auprès des travailleurs français. Une fois arrivé, le Père Morelli propose des réunions spirituelles nocturnes aux travailleurs auxquels il conseille de saboter leur travail. Parallèlement, il aide quelques prisonniers de guerre à s'échapper, tout en écoutant et diffusant les nouvelles de la radio britannique. Dénoncé, il est incarcéré à la prison de Düsseldorf le 28 août 1943 où il est jugé le 22 décembre de la même année et condamné à 6 mois de prison pour « acte antiallemand » et « écoute et diffusion des nouvelles de la radio anglaise »²⁷⁰.

Certains Alsaciens ou Mosellans sont également jugés en Allemagne car considérés comme *Volksdeutschen*. Le prêtre Charles Venner, Mosellan, rejoint le réseau de résistance 'Uranus' en février 1941. Arrêté en octobre de la même année, il est jugé par le *Volksgerichtshof* de Berlin qui siège exceptionnellement à Strasbourg le 3 novembre 1943. Il est condamné à mort pour trahison mais sa peine est vite commuée en travaux forcés à perpétuité²⁷¹. D'autres sont jugés en Alsace ou en Moselle comme la Supérieure Maria Urbain, condamné par le tribunal spécial pour la Lorraine, à Metz, le 31 août 1943, à deux ans de prison et à 3 000 *Reichsmark* d'amende. Elle est accusée d'avoir « favorisé l'évasion de 25 prisonniers de guerre ; d'avoir procédé à l'abattage clandestin de trois veaux et d'un porc ; d'avoir, sans autorisation, exporté environ 60 000 francs ainsi qu'environ 500 RM et ne pas

²⁶⁸ Dossier statut : AC 21 P 626 031, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

²⁶⁹ Mgr MOLETTE Charles, *En haine de l'Evangile*, p. 349.

²⁷⁰ Dossier statut : AC 21 P 601 108 et LA 18 261 (TA), DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

²⁷¹ 25 P 7 928 (TA), DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

avoir offert, en paiement, des monnaies étrangères ; et d'avoir favorisé l'abstention du service du travail obligatoire »²⁷². Elle précise ne pas avoir agi par conviction politique mais par compassion²⁷³. Son statut ne semble pas affecter, en sa faveur ou en sa défaveur, sa condamnation. C'est donc certainement seulement pour ses actes de « résistance civile » et d'aide aux prisonniers que Maria Urbain est condamnée, et non pour son statut religieux.

Parallèlement, ce sont 33 ecclésiastiques et séminaristes qui sont condamnés en France avant leur déportation. La plupart sont jugés pour des faits de résistance, de l'aide apportée à l'ennemi, à des prisonniers de guerre ou à des réfractaires, pour de la propagande anti-allemande ou de l'espionnage. Louis Moreau, prêtre à Saumur, est arrêté le 26 mars 1943. Il est condamné par le tribunal de la *Feldkommandantur* d'Angers (FK 595), le 20 avril 1943, « à une peine de 5 ans de réclusion pour propagande de nouvelles antiallemandes, pour possession illicite de munition et d'effets militaires et pour manifestations antiallemandes »²⁷⁴ pour avoir notamment tenu des propos politiques devant ses élèves. A l'inverse du jugement de Sœur Urbain, le statut de prêtre de Louis Moreau est souvent mis en avant. Il est décrit comme un « professeur et prêtre déloyal » ayant manqué « sciemment à ses devoirs ». Il est ici question de la loyauté envers Pétain et le régime français, prônée par les cardinaux et archevêques de France en juillet 1941, mais aussi de la loi scolaire française qui bannit la politique des écoles. C'est un rapport sur Louis Moreau daté du 6 avril 1943 et signé par le *SS-Rottenführer* Koch, membre de la *Sipo-SD* d'Angers, qui nous pousse à nous demander si le statut de membre du clergé de Louis Moreau a pu jouer en sa défaveur. En effet, Koch évoque le « talent propre aux prêtres [à] interpréter des textes à leur gré », talent utilisé par le condamné pour « pallier son allocution du 19.12.42 devant la classe ». Il est impossible de mesurer l'impact de ce reproche dans la condamnation de Louis Moreau mais il est intéressant de remarquer que Koch appartient au corps des SS, alors dirigé par Himmler, profondément antichrétien.

Contrairement au MBF, les tribunaux rattachés au MBB « demeurent souverains sans restriction de compétences »²⁷⁵. Parmi les cinq condamnés par le MBB, on trouve le prêtre

²⁷² Traduction de son jugement : « Die Angeklagte URBAIN wird wegen Fluchtbegünstigung von 25 Kriegsgefangenen, ferner wegen Schwarzschlachtung von 3 Kälbern und 1 Schwein im Gesamtgewicht von etwa 2 Zentnern Fleisch, wegen ungenehmigter Zahlungsmittelausfuhr von rd. 60.000 frs, sowie rd. 500 Rm, zugleich wegen Nichtanbietens ausländischer Zahlungsmittel und wegen RAD – Entziehung zu einer Gesamtzuchthausstrafe von zwei Jahren und einer Geldstrafe von 3000 Rm, ersatzweise 10 Tagen Zuchthaus. », 25 P 8 747 (TA) et AC 21 P 625 808, DAVCC, Caen.

²⁷³ « Sie habe jedoch Mitleid mit den Gefangen gehabt. [...] Politische Beweggründe seien für sie nicht ausschlaggebend gewesen. », 25 P 8 747 (TA) et AC 21 P 625 808, DAVCC, Caen.

²⁷⁴ 25 P 11 987 (TA), DAVCC, Caen.

²⁷⁵ EISMANN Gaël, POUTY Thomas et THIERRY Laurent, *op. cit.*, pp. 196-199.

Paul Vandenberghe, du Nord, membre du réseau Centurie depuis février 1943. Il est arrêté le 28 février 1944 et condamné par le tribunal OFK 670 de Lille, le 14 juin 1944, à quatre ans de réclusion pour des motifs de résistance, d'aide apportée à des alliés et la possession de tracts et d'exemplaires du journal *Voix du Nord*, alors clandestin²⁷⁶. Il fait ainsi partie des « 1 700 personnes déportées du Nord-Pas-de-Calais vers la Belgique et le Reich en application d'une condamnation prononcée par un tribunal militaire allemand, soit 32 % des déportés de répression de la région »²⁷⁷.

D'autres ecclésiastiques et séminaristes sont également jugés, mais après avoir été déportés, selon la procédure *Nacht und Nebel*.

2- Les déportés *Nacht und Nebel*

Le 7 décembre 1941, Hitler signe le décret *Nacht und Nebel* : désormais les personnes représentant un danger pour la sécurité du Reich et qui ne seraient pas exécutées, au plus tard, huit jours après leur arrestation, sont transférées en Allemagne pour y être jugées par un tribunal civil ou militaire. Les prévenus disparaissent alors dans le système répressif allemand sans qu'aucune nouvelle ne soit transmise à leur famille. Ils sont alors déportés en attendant leur jugement. Ainsi, cinq ecclésiastiques sont déportés selon la procédure NN en 1941, dix-sept en 1942, dix-sept en 1943 et onze en 1944.

Parmi ces 50 ecclésiastiques et séminaristes déportés selon la procédure « NN », 23 sont jugés en Allemagne pour des faits de propagande antiallemande, de résistance, d'aide à l'ennemi ou aux prisonniers de guerre, d'espionnage (pour ceux dont le motif de condamnation est connu).

Lieu du jugement	Tribunal	Nombre
Berlin	<i>Volksgerichtshof</i>	2
Bochum/Dortmund	<i>Sondergericht</i>	2
Breslau	<i>Sondergericht</i>	8
Düsseldorf	?	2

²⁷⁶ Dossier statut : AC 21 P 686 146, DAVCC, Caen.

²⁷⁷ GARNIER Bernard, LELEU Jean-Luc, QUELLIEN Jean, *La répression en France 1940-1945*, Actes du colloque international du 8, 9 et 10 décembre 2005, Mémorial de Caen, Caen, CRHQ, 2007, p. 140.

Freiburg	?	1
Karlsruhe	<i>Generalstaatsanwaltschaft</i>	1
Köln	<i>Sondergericht</i>	5
Saarbrücken	<i>Volksgerechtshof Berlin</i>	1
Trier	<i>Volksgerechtshof Berlin</i>	1
Wolfenbüttel	<i>Volksgerechtshof Berlin</i>	1

Tableau : Répartition des ecclésiastiques et séminaristes « NN » jugés en Allemagne selon le tribunal et le lieu du jugement

Avant son bombardement durant l'été 1943, Cologne est le siège du tribunal chargé des affaires « NN » venant de France. Les compétences du tribunal sont ensuite transférées à Breslau, capitale de la Silésie (aujourd'hui Wrocław en Pologne). C'est pour cette raison que les cinq membres du clergé condamnés à Köln (Cologne) sont jugés en 1943 alors que les huit ecclésiastiques et séminaristes condamnés par le *Sondergericht* de Breslau sont jugés en 1944. Paul Morand, curé de la paroisse de Badonviller depuis juin 1940 (il remplace le Père Barbier, arrêté peu avant), est arrêté le 9 juillet 1942. Interné à Nancy puis à Paris, il est envoyé au camp d'Hinzert en octobre 1942 selon la procédure NN avant d'être transféré à la prison de Trier puis à celle de Cologne, en décembre 1942, où il est jugé le 2 avril 1943 par le *Sondergericht*. Il est accusé d'avoir hébergé et nourri des prisonniers de guerre français évadés et de leur « avoir fourni de fausses cartes d'identité et des cartes d'alimentation à l'aide d'encre et de tampons provenant de son église ». Il avoue alors au tribunal avoir « aidé les prisonniers par pure conviction religieuse mais également dans le but de s'attirer la sympathie de sa paroisse, l'ayant traité de Boche et d'ami des Allemands »²⁷⁸. Il est condamné à huit ans de travaux forcés en réclusion.

Dans le Nord de la France, la procédure NN est également appliquée. Ainsi, « près de 1 100 personnes sont déportées depuis le Nord – Pas-de-Calais vers le Reich dans le cadre de cette procédure, soit 20% de l'ensemble des « NN » déportés de France »²⁷⁹. En Allemagne, ils sont jugés à Dortmund, puis à Essen à partir de 1943. Cependant, des incohérences dans les sources archivistiques nous empêchent d'établir une quantification²⁸⁰. La préfecture du Pas-de-Calais renseigne l'Ambassade de France le 25 janvier 1943 sur la situation de la religieuse irlandaise Kate McCarthy (en religion Sœur Marie Laurence), « condamnée à mort le 11

²⁷⁸ 25 P 9156 (TA), DAVCC, Caen ; Dossier statut : AC 21 P 600 630, DAVCC, Caen.

²⁷⁹ GARNIER Bernard, LELEU Jean-Luc, QUELLIEN Jean, *La répression en France 1940-1945*, p. 138.

²⁸⁰ Selon leurs dossiers conservés à Caen, trois des quatre ecclésiastiques concernés par la procédure NN dans le Nord-Pas-de-Calais sont jugés par les tribunaux de Lille ou de Valenciennes avant leur déportation.

juillet 1942 à Paris pour espionnage »²⁸¹. Selon Germaine Tillion, « Sœur Marie-Laurence, est condamnée à mort par le tribunal allemand de Lille le 9 juillet 1941 pour avoir organisé l'évasion de prisonniers de guerre français et britanniques et pour avoir transmis des renseignements militaires au réseau du Musée de l'Homme ». Le lieu de sa condamnation reste incertain mais c'est bien en août 1942 que Kate McCarthy est internée à Bruxelles puis transférée en 1943 à la prison d'Anrath, une prison d'application de peine de travaux forcés pour les femmes « NN ».

Si la condamnation de Kate McCarthy reste incertaine, il arrive que des ecclésiastiques jugés par le MBF soient tout de même déportés selon la procédure NN. En effet, ce sont six ecclésiastiques (sept avec Sœur Marie-Laurence) qui sont concernés par cette pratique. Dès 1943, la *Sipo-SD* s'empare de la procédure NN. Elle « organise ainsi des départs [...] mais pour lesquels, cette fois, il n'est pas prévu de jugement »²⁸². Ainsi, en 1943 mais également en 1944, plusieurs convois sont organisés, des petits transports, à destination de Sarrebruck Neue Bremm ou encore Natzweiler. Le 7 juillet 1944, 61 détenus sont rassemblés à la gare de Bercy à Paris avec parmi eux le vicaire André Galhaut et le prêtre Edmond Petitjean, tous les deux originaires de la Meuse. Membres des FFI de la Région C, ils sont jugés par le tribunal FK 627 de Bar-le-Duc en mai 1944 pour « terrorisme » et « participation à des actes de résistance »²⁸³. Pourtant, malgré leur condamnation, ils sont déportés comme détenus NN et ne sont pas jugés une fois arrivés à Natzweiler. Le 30 juillet 1944, devant l'avancée alliée, le décret est abrogé et les déportés NN sont transférés dans des camps de concentration, comme celui de Dachau. André Galhaut et Edmond Petitjean rejoignent le camp de Dachau en septembre 1944.

B- La phase d'internement en France

Avant d'être déportés, les ecclésiastiques et séminaristes arrêtés passent majoritairement par différents camps ou prisons en France. Ces camps d'internement et prisons, gérés par les autorités françaises ou allemandes, sont situés sur tout le territoire français, aussi bien en zone libre qu'en zone occupée, mais aussi en Afrique du Nord. L'échantillon utilisé pour cette partie compte 393 ecclésiastiques et séminaristes, tous arrêtés en France (zone libre et zone occupée), en zone annexée ou dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

²⁸¹ Dossier statut : AC 21 P 595 236, DAVCC, Caen.

²⁸² FONTAINE Thomes, « Les déportations de répression depuis le ressort du MBF », In : BRUTTMANN Tal, JOLY Laurent et WIEVIORKA Annette, *Qu'est-ce qu'un déporté ?*, Paris, CNRS Editions, 2009, pp. 113-133.

²⁸³ Dossiers statuts : AC 21 P 610 725 et 659 062, DAVCC, Caen.

1- Prisons et camps

Avant le début de la guerre, l'internement administratif vise principalement les quelques 500 000 Espagnols qui se réfugient en France après la victoire de Franco. Avec la déclaration de la guerre en septembre 1939, ce sont les ressortissant des « puissances ennemis » qui sont touchés par ces mesures d'internement (Autrichiens, Allemands). Le 3 septembre 1940, après l'armistice de 1940, une loi est votée, permettant l'internement de tout individu considéré comme dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique. En octobre 1940, les Juifs étrangers peuvent donc être internés par un simple arrêté préfectoral. En tout, près de 200 camps fonctionnent sur l'ensemble du territoire²⁸⁴. La quasi-totalité de ces camps sont gérés par les autorités françaises, internant des Juifs (aussi bien étrangers que de nationalité française), des communistes, des Tziganes et nomades, des internés politiques ou des droits communs. En septembre 1941, le nombre d'internés « pour les camps sous tutelle française » est estimé entre « 13 000 à 14 000 »²⁸⁵. En zone sud, ils sont moins de 20 000 à être internés à l'automne 1941, après un hiver 1940-1941 qui, rigoureux, coûte la vie à plusieurs centaines d'entre eux, alors qu'ils étaient plus de 50 000. Avec la mise en place de la Solution finale, les camps français accueillent majoritairement des Juifs dès le printemps 1942, aussi bien dans le Nord que dans le Sud. L'internement est donc majoritairement assumé par les autorités françaises, hormis le camp de Royallieu à Compiègne qui reste sous administration allemande (et Drancy qui est pris en charge par les Allemands à partir de juillet 1943). Le 30 décembre 1941, par arrêté, le camp est officiellement destiné à accueillir « les ennemis politiques, communistes et gaullistes sous détention de police allemande »²⁸⁶ visés par la *Sicherungshaft*, une détention administrative de sécurité. Puis, en mars 1942, le camp élargit ses internés aux *Schutzhäftlinge*, c'est-à-dire à tous ceux qui sont déportés sans jugement dans le cadre d'une « détention de sécurité ». Les camps ne sont pas les seuls lieux de détention avant la déportation. Les prisons françaises ou les sièges de la Gestapo accueillent de nombreux Français en attente de déportation, le temps de leur interrogatoire ou parfois de leur jugement.

²⁸⁴ Voir annexe n°5.

²⁸⁵ PESCHANSKI Denis, *La France des camps*, Paris, Gallimard, 2002, p. 254.

²⁸⁶ *Ibid*, p. 176.

Premier lieu d'internement des ecclésiastiques et séminaristes déportés de France	Nombre
Compiègne	3
Ecrouves	3
Fresnes	25
Prisons	328
Lieu inconnu	32
Déportation sans internement	5

Tableau : Répartition des ecclésiastiques et séminaristes déportés selon leur premier lieu d'internement en France

Il apparaît sur ce tableau que 83,5% des ecclésiastiques et séminaristes déportés de France²⁸⁷ ont d'abord été internés dans une prison sur le territoire français. Ils y attendent leur jugement ou sont interrogés s'ils sont suspectés de faire partie d'un groupe de résistance. D'autres sont incarcérés avant d'être transférés dans un camp ou une autre prison. Certaines prisons sont réquisitionnées par les autorités allemandes pour y accueillir les locaux de la Gestapo, comme la prison Montluc, située à Lyon, qui est entièrement réquisitionnée par les autorités allemandes en février 1943. Dix-huit ecclésiastiques et séminaristes y sont incarcérés après leur arrestation avant d'être dirigés vers les camps de Compiègne, Fresnes ou Romainville d'où ils sont ensuite déportés. Ce sont également six prêtres qui sont incarcérés à la maison d'arrêt de Caen avant d'être déportés. L'abbé David, arrêté le 4 février 1941, est conduit à la prison de Saint-Lô où il reste une vingtaine de jours. Jugé coupable « d'avoir dactylographié, photocopié et diffusé des tracts insultant l'Allemagne et Hitler »²⁸⁸, il est transféré le 28 février 1941 à la maison d'arrêt de Caen, sous administration française, où il reste jusqu'en janvier 1942. Il doit alors quitter sa soutane. Chaque jour, il se consacre à la récitation du bréviaire et remplit « le rôle d'aumônier [officieux] sous la tenue toute blanche d'infirmier »²⁸⁹, allant parfois jusqu'à confesser les détenus condamnés à mort. Avec l'aide du curé de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe, il obtient la permission de dire la sainte messe, ce qu'il fait chaque semaine, puis chaque jour. L'abbé David n'est pas le seul ecclésiastique à obtenir un contact privilégié avec les autres détenus ou internés, en prison aussi bien qu'en camp. En effet, les religieux, et surtout les prêtres, ont une figure « d'homme sage ». Comme

²⁸⁷ Il est ici question des 393 ecclésiastiques et séminaristes arrêtés en France, dans le Nord et Pas-de-Calais ou en territoire annexé (Alsace et Moselle) puis déportés.

²⁸⁸ Abbé DAVID, *Du bagne français au bagne nazi (1941-1945)*, Montsûrs, Editions Résiac, 1974, p. 50.

²⁸⁹ *Ibid.*, p. 61.

pour les médecins, les détenus se tournent généralement vers ces personnalités éduquées, considérées comme à l'écoute et dignes de confiance.

L'abbé Gabriel Gay, raflé avec ses paroissiens, arrive au camp de Compiègne le 16 décembre 1943. Il y retrouve d'autres prêtres qui vivent dans l'aumônerie du camp et y organisent plusieurs activités. Des messes sont ainsi célébrées chaque jour. Des conférences sont également organisées ainsi que des groupes d'étude. Il existe aussi une chapelle, ouverte à tous les internés du camp ; elle accueille même un ou deux mariages. Le séminariste André Gaillard, réfractaire au STO, se souvient qu'un camarade, Marc Gervais²⁹⁰, a réussi à se marier à Compiègne grâce à sa fiancée, qui n'était pas internée, en la présence d'un prêtre et avec l'accord du maire de Compiègne et des autorités allemandes²⁹¹. La pratique religieuse est généralement autorisée mais il peut arriver qu'en prison, des prêtres soient dépossédés de leurs objets personnels religieux (chapelet, icône...).

	Angoulême	Ecrouves	Compiègne	Fresnes	Prisons	Romainville	Lieu inconnu	Individus déjà déportés
Deuxième lieu d'internement	1	1	107	39	133	7	15	90
Troisième lieu d'internement	1	0	70	10	25	1	17	269

Tableau : Répartition des ecclésiastiques et séminaristes déportés selon leurs deuxième et troisième lieux d'internement en France.

Si la grande majorité des ecclésiastiques et séminaristes déportés sont incarcérés dans des prisons en premier lieu, on remarque que ce ne sont plus que 33,8 % d'entre eux qui sont internés dans des prisons en deuxième lieu puis 6,3% en troisième lieu. En revanche, si seulement cinq ecclésiastiques et séminaristes sont internés à Compiègne en premier lieu, le camp de Royallieu devient le deuxième lieu d'internement de 27,2 % d'entre eux et le troisième lieu d'internement de 17,8 %.

Parmi les ecclésiastiques et séminaristes déportés, certains sont arrêtés dans le Nord et le Pas-de-Calais et d'autres en zones annexées, c'est-à-dire Alsace et Moselle. Parmi les onze

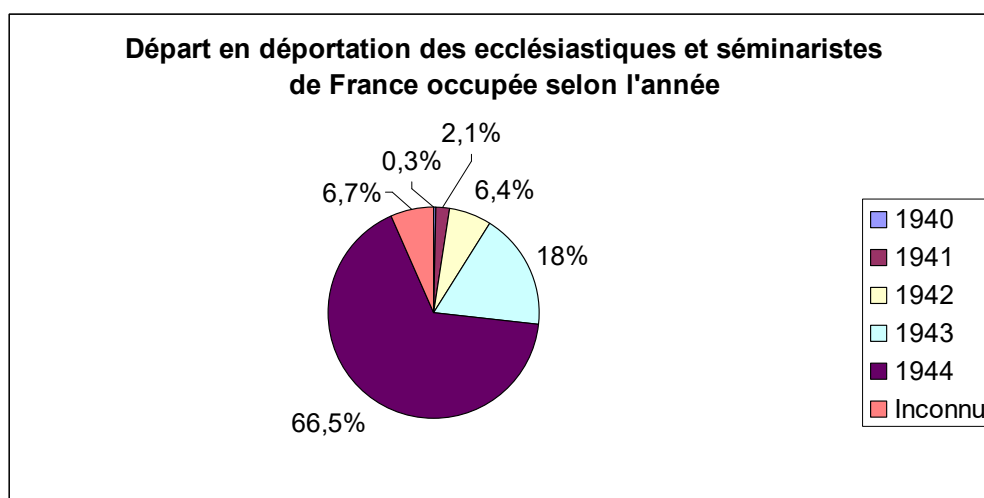
²⁹⁰ Déporté en juillet 1944, il décède le 2 mars 1945 au camp de Vaihingen.

²⁹¹ Monsieur GAILLARD A., ancien déporté politique. Entretien réalisé le 21/05/2018.

ecclésiastiques arrêtés dans le Nord de la France ou en Belgique, huit sont incarcérés en premier lieu à la prison de Loos-lès-Lille et trois en deuxième lieu. Leur déportation se fait ensuite pour certains depuis la gare de Tourcoing et pour d'autres de la gare de Lille. Pour les ecclésiastiques et séminaristes alsaciens et mosellans, la « déportation » vers un camp de concentration du Reich, vers un camp de redressement comme celui de Schirmeck ou vers Natzweiler, seul camp de concentration localisé en France, peut aussi être précédée par une incarcération dans une prison comme celles de Metz, Strasbourg, Colmar, ou encore Mulhouse.

2- Lieux et chronologie des départs

Après un ou plusieurs internements, les ecclésiastiques et séminaristes de cette étude arrêtés en France occupée, en zones annexées et dans les départements du Nord – Pas-de-Calais sont déportés. Certains partent des villes où ils sont incarcérés. Ainsi neuf ecclésiastiques et séminaristes sont déportés depuis la gare de Colmar, dix-neuf depuis celle de Metz et onze depuis Nancy. Parallèlement, ce sont 184 membres du clergé et novices qui sont déportés depuis le camp Royallieu à Compiègne et 41 depuis la gare de l'Est à Paris. Ceux dont le départ se fait depuis la gare de l'Est à Paris viennent tous de Fresnes ou du fort de Romainville. Il est à souligner que 30 des 44 ecclésiastiques et séminaristes dont le dernier lieu d'internement est Fresnes sont des déportés *Nacht und Nebel*. Si les archives allemandes de la prison de Fresnes ont été en grande partie détruites, on sait que la plupart des déportés « NN » sont internés à la prison de Fresnes ou à la prison du Cherche-Midi avant d'être déportés depuis la gare de l'Est.



Ce sont 2/3 des ecclésiastiques et séminaristes déportés de France occupée²⁹² qui le sont au cours de l'année 1944, soit 66,5 %, alors que « 60 % [de l'ensemble] des déportés [le sont] au cours de cette seule année »²⁹³. Cela s'explique notamment par la poussée des activités de la Résistance à l'approche du débarquement, par l'arrivée des troupes alliées après juin 1944, mais également par l'intensification des politiques répressives allemandes qui se traduit principalement par une systématisation des déportations. Il s'agit aussi pour le Reich de se fournir en main d'œuvre alors que « la quatrième Action Sauckel, [dont le but est] d'envoyer en Allemagne des centaines de milliers de travailleurs français, est un fiasco total »²⁹⁴.

Les déportés sont acheminés en Allemagne par voie ferroviaire. Certains arrivent à s'échapper. Deux ecclésiastiques réussissent ainsi à s'évader lors de leur transport : l'aumônier Jean Demarsy²⁹⁵ et le Père Georges Le Meur. D'autres décèdent avant d'arriver à leur destination. L'abbé Tachaux, professeur au grand Séminaire d'Orléans, déporté pour avoir diffusé des nouvelles provenant de la radio britannique, meurt asphyxié dans le fourgon qui l'amène vers Dachau à bord du « Train de la Mort ». Le train part le 2 juillet 1944 avec 2152 hommes à son bord. Entassés par centaine dans les wagons, la chaleur est écrasante. Dans la panique, des bagarres éclatent. Tout au long du trajet, plus de 500 hommes trouvent la mort, asphyxiés ou manquant d'eau. André Gaillard se souvient de ces « trois-quatre jours de chaleur insoutenable »²⁹⁶. Cependant, une certaine discipline dans le wagon où il se trouve permet aux détenus d'arriver saufs à la gare de Dachau. En effet, « dans huit wagons, aucune victime n'a été recensée. Leurs occupants sont parvenus à nommer des responsables, à rationner l'eau, à mettre en place des rotations vers les lucarnes afin que tout le monde puisse bénéficier de l'air frais »²⁹⁷.

Parmi les 469 ecclésiastiques et séminaristes déportés durant la Seconde Guerre mondiale, 67,4 % partent de la zone occupée, contre 69,6 % de l'ensemble des déportés de répression ; 2,3 % partent du Nord et du Pas-de-Calais, contre 5,7 % de l'ensemble des déportés ; 14,1 % partent d'Alsace-Moselle, contre 7,2 % de l'ensemble des déportés ; 16,2 % sont arrêtés sur le territoire du Reich, contre 8,2 % des déportés. On remarque que les départs sont plus élevés en Alsace-Moselle et sur le territoire du Reich. Comme nous l'avons vu, cela

²⁹² C'est-à-dire sans compter ceux déportés depuis les zones annexées (Alsace – Moselle) et depuis les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

²⁹³ GARNIER Bernard, LELEU Jean-Luc, QUELLIEN Jean, *op. cit.*, p. 171.

²⁹⁴ *Ibid.*

²⁹⁵ Voir annexe n°10.

²⁹⁶ Monsieur GAILLARD A., ancien déporté politique. Entretien réalisé le 21/05/2018.

²⁹⁷ BOULLIGNY Arnaud, LETERTRE Thibault, « Transport I.240 » (2013), In : *Fondation pour la Mémoire de la Déportation* [en ligne], disponible sur : <http://www.bddm.org/liv/details.php?id=I.240>. [consulté le 5 juillet 2018].

s'explique notamment par les politiques de répression que subissent les ecclésiastiques en Allemagne auprès des travailleurs civils français, mais aussi par la déstructuration religieuse subie en Alsace et en Moselle²⁹⁸. Une fois arrivés en Allemagne, les ecclésiastiques et séminaristes déportés connaissent l'univers concentrationnaire et/ou carcéral.

C- Déportation et/ou détention

Parmi les 469 ecclésiastiques, religieuses et séminaristes de notre étude, trois décèdent lors du transport qui les amène en Allemagne. De plus, deux ecclésiastiques s'évadent lors de leur transport vers l'Allemagne. Par ailleurs, le parcours du séminariste Pierre Robitaille²⁹⁹ demeure inconnu.

L'échantillon de cette partie compte donc 463 ecclésiastiques et séminaristes.

1- Les camps de concentration

Dès 1933, de nombreux camps apparaissent en Allemagne pour y interner les opposants au régime nazi, en plus d'avoir une fonction exemplaire. Mais la plupart ferment avant le début de la guerre. Seul le camp de Dachau, construit dès 1933, reste utilisé jusqu'à sa libération en 1945. Sur le modèle du camp de Dachau, commandé par Theodor Eicke, d'autres camps sont construits avant et pendant la guerre pour y accueillir, en plus des opposants politiques, les « indésirables » (Tziganes, Juifs, homosexuels, criminels, handicapés, asociaux, témoins de Jéhovah) considérés comme une menace pour le peuple allemand. Avec l'occupation de pays de l'Europe de l'est ou de l'ouest, comme la France ou la Pologne, de nouveaux camps sont construits, accueillant toujours plus de prisonniers alors que des industries s'y installent, utilisant les détenus comme main d'œuvre. Au sein des camps, les prisonniers sont différenciés à l'aide d'un système de marquage sous forme de triangles (pointe en bas) de couleurs différentes permettant d'identifier la cause de leur incarcération. Les prisonniers politiques portaient un triangle de couleur rouge dans lequel la nationalité pouvait être indiquée par une lettre de couleur noire (F pour français, S pour espagnols...) ; les juifs un triangle jaune ; les homosexuels portaient un triangle rose ; les détenus de droit commun un triangle vert...³⁰⁰ Les déportés de cette étude portaient un triangle rouge de

²⁹⁸ Voir Partie II, chapitre II.

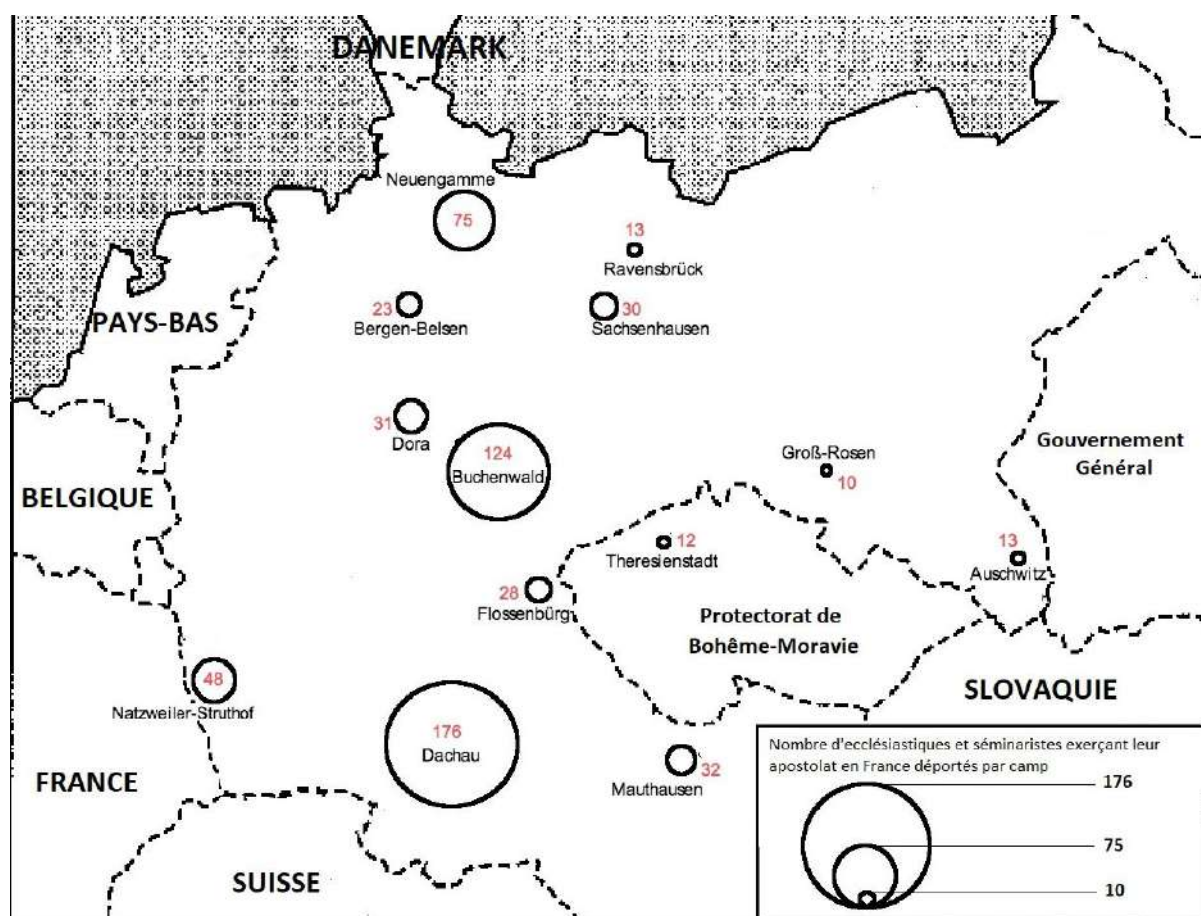
²⁹⁹ Dossier MED : AC 21 P 531 671, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

³⁰⁰ Voir annexe n°6.

prisonniers politiques. En 1941, la « Solution Finale » est secrètement mise en œuvre, dans le but d’exterminer des millions de Juifs vivant en Europe. Certains camps deviennent alors des camps d’extermination, se dotant de chambres à gaz pour assassiner en grand nombre les détenus, principalement des Juifs.

Parmi les 469 ecclésiastiques et séminaristes de cette étude, ce sont 373 ecclésiastiques et séminaristes qui sont envoyés ou transférés dans un camp de concentration durant leur déportation dont 225 qui y sont envoyés directement.

Nombre d’ecclésiastiques et séminaristes déportés de notre étude par camp



Près de 37,5 % des 469 ecclésiastiques et séminaristes déportés passent au moins une fois par le camp de Dachau tandis que 26,5 % passent par le camp de Buchenwald. Si 176 ecclésiastiques et séminaristes ne connaissent qu’un seul camp, 196 passent par au moins deux camps de concentration durant leur déportation.

Le camp de Buchenwald est créé en 1937 près de Weimar. Les premiers prisonniers sont des opposants politiques et religieux, des criminels et des asociaux. Petit à petit, ce sont des Juifs, Roms, homosexuels puis prisonniers étrangers qui y sont déportés. Parmi les plus de

230 000 détenus enregistrés à Buchenwald, on trouve 125 ecclésiastiques et séminaristes catholiques de France. Dans l'enceinte du camp se trouvent des usines où travaillent une partie des détenus tandis que d'autres sont envoyés dans des *Kommandos* extérieurs, à la disposition d'industriels allemands, comme par exemple à Dora, où sont fabriquées les fusées V2. Ainsi, 25 des 124 ecclésiastiques et séminaristes déportés à Buchenwald sont ensuite transférés à Dora, qui devient un camp autonome en octobre 1944. Alfred Untereiner, en religion frère Birin, est déporté de Compiègne le 27 janvier 1944 (I.173) vers Buchenwald où il arrive le 29 janvier 1944. Dans ses mémoires, il se souvient que « dès l'arrivée à Buchenwald, prêtres et religieux furent invités à se faire connaître. Le SS qui fit cette communication ajouta qu'un accord avait été passé avec le Saint-Siège, en vue de leur transfert dans un autre camp, où ils devaient jouir de certains avantages »³⁰¹. Sur les conseils d'un autre prêtre, il ne se manifeste pas, persuadé que cet accord est créé de toutes pièces³⁰². Pourtant, il est vrai que depuis le 9 novembre 1940, les ecclésiastiques doivent être rassemblés au camp de Dachau selon une décision prise par le ministre du Reich pour les Affaires ecclésiastiques, Hanns Kerrl, en réponse aux interventions du Saint-Siège. Léon Leloir, Père blanc belge, se déclare comme « professeur d'Université » auprès de l'administration du camp de Buchenwald : « ce détail providentiel me valut de rester à Buchenwald quand la plupart des autres prêtres furent concentrés à Dachau »³⁰³. Pour l'abbé Henocque, c'est à Buchenwald qu'il exerce son ministère le plus intéressant, auprès de détenus privés de secours religieux. C'est d'ailleurs souvent pour cette raison que les prêtres refusent de se manifester. Ainsi « le culte catholique peut être célébré de façon clandestine »³⁰⁴ là où « Dieu n'a pas droit de cité »³⁰⁵.

Certains se manifestent ou sont repérés par les gardiens du camp. C'est ainsi que 33 prêtres et séminaristes du camp de Buchenwald sont transférés au camp de Dachau. En tout, 176 prêtres et séminaristes catholiques de l'Eglise de France passent par le camp de Dachau soit 37,5% du total des déportés de cette étude. Près de 12 500³⁰⁶ à 15 000³⁰⁷ Français sont

³⁰¹ UNTEREINER Alfred, *16 mois de bagne : Buchenwald-Dora*, Epernay, R. Dautelle, 1946, disponible sur : http://www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/enseigner/memoire_deportation/temoins51/birin.htm#buchenwald [consulté le 16 août 2018].

³⁰² Le déporté Léon WEYMANS évoque l'expérience similaire du Père Emile LAVALLART, déporté à ses côtés à Mauthausen, dans une lettre adressée le 7 juin 1945 à l'évêque d'Amiens : « Précédemment, il se disait toujours professeur, mais là, il lui avait été signalé que tous les ecclésiastiques étaient réunis dans un camp par suite d'un accord avec le Saint-Siège. Mensonge sans doute car, à ma connaissance, rien ne fut fait dans ce sens pendant notre séjour au camp », AC 21 P 473 453, DAVCC, Caen.

³⁰³ LELOIR Léon, *Les paradoxes du retour*, Editions universitaires – Les presses de Belgique, 1945, p. 29.

³⁰⁴ UNTEREINER Alfred, *loc. cit.*

³⁰⁵ HENOCQUE Georges, *Les antres de la bête : Fresnes, Buchenwald, Dachau*, Paris, G. Durassié, 1947, p. 90.

³⁰⁶ Equipe du Livre Mémorial : <http://www.bddm.org/aud/camps.php?id=Dachau>.

déportés à Dachau, soit 13,7% à 16,5% de l'ensemble des déportés de répression. S'il s'agit du camp où se trouvent la majorité des prêtres et séminaristes de cette étude, seulement 18 y sont directement déportés. La majorité passe par des prisons ou d'autres camps de concentration avant d'y être transférée. Après l'accord passé entre le Vatican et le ministre du Reich pour les Affaires ecclésiastiques, ce sont plus de 2 720 prêtres, religieux et séminaristes qui sont déportés au camp de Dachau. De toutes nationalités (Polonais, Allemands, Autrichiens, Italiens, Tchèques, Français, Belges ...), ils sont regroupés dans des baraques spéciales et bénéficient d'une chapelle où ils célèbrent la messe.

Les premiers ecclésiastiques de France déportés à Dachau sont des prêtres étrangers en mission en France. Il s'agit du Père Marian Krupinski, arrivé à Dachau le 20 juin 1941, et des deux prêtres luxembourgeois en mission à Paris, Josef Stoffels et Nicholas Wampach, arrivés au camp en septembre 1941³⁰⁸. En mai 1942, c'est l'abbé Scherer, Alsacien, qui est déporté à Dachau pour ses sermons antinazis. Il est le premier prêtre français à mourir au camp de Dachau, le 17 septembre 1942³⁰⁹, parmi les onze qui y décèdent. Le débarquement allié en Normandie poussant les autorités allemandes à vider les prisons et camps d'internement en France, la très grande majorité des ecclésiastiques et séminaristes de France déportés à Dachau y arrivent durant la seconde moitié de l'année 1944. De plus, les prêtres et religieux internés dans d'autres camps sont progressivement transférés à Dachau après la parution de la circulaire du 28 octobre 1944 par le dirigeant du département D (*Amtsgruppe D*), Richard Glücks, appartenant au SS. *Wirtschaftsverwaltungshauptamt*³¹⁰, dans laquelle il est demandé que « tous les ecclésiastiques enfermés dans [les différents] camps soient aussitôt que possible transférés au camp de concentration de Dachau, section 'ecclésiastiques' »³¹¹. Ainsi, 70 prêtres, religieux et séminaristes y sont transférés. A la libération du camp, le 29 avril 1945, 147 prêtres, religieux et séminaristes de l'Eglise de France y sont toujours détenus.

Les ecclésiastiques et séminaristes déportés à Neuengamme, Natzweiler, Flossenbürg, Auschwitz, Dora, Gross Rosen ou Sachsenhausen sont majoritairement transférés dans un autre camp par la suite. Ainsi, parmi les treize ecclésiastiques et séminaristes déportés à

³⁰⁷ Mémorial de l'Amicale des anciens déportés français de Dachau.

³⁰⁸ Voir annexe n°10.

³⁰⁹ Dossier statut : 21 AC P 671 443, DAVCC, Caen.

³¹⁰ L'« Office central SS pour l'économie et l'administration » était une organisation dirigée par Oswald Pohl et chargée de la gestion des finances, de l'intendance et des affaires économiques des SS. L'office était séparé en cinq départements. Le département D (rattaché à l'office en mars 1942) a pour tâche l'organisation et l'inspection des camps de concentration. L'office était basé dans la ville d'Oranienburg.

³¹¹ Mgr MOLETTE Charles, *Prêtres, religieux et religieuses dans la résistance au nazisme*, Paris, Fayard, 1995, pp. 208-209.

Auschwitz, un y disparaît tandis que dix sont transférés à Buchenwald³¹², un à Gross Rosen et un à Mauthausen. Ce sont également 45 des 75 ecclésiastiques et séminaristes déportés à Neuengamme qui sont transférés dans un autre camp. Par ailleurs, 23 membres du clergé sont déportés à Bergen-Belsen. Devant l'avancée alliée, le camp accueille de nombreux détenus venant d'autres camps et se trouve vite surpeuplé. En effet, la majorité des prêtres qui y sont déportés le sont entre février et mars 1945 et sont transférés depuis un autre camp. Quant au camp de Theresienstadt, *Kommando* de Flossenbürg, douze ecclésiastiques y sont déportés. Trois d'entre eux le sont suite à l'évacuation du camp de Flossenbürg en avril 1945, dont l'abbé Kérébel qui y décède peu avant son rapatriement en mai 1945. Les neuf autres sont par la suite transférés au *Kommando* de Brezani où sont regroupés des « personnalités-otages ».

Un autre camp accueille des évacués face à l'avancée des alliés, il s'agit de Ravensbrück. Construit en 1939, c'est un camp de femmes (un camp annexe accueille des hommes dès 1941) qui fournit de la main d'œuvre aux industries allemandes situées dans les alentours. Huit religieuses de l'Eglise de France y sont déportées ainsi que quatre prêtres et un séminariste. Quatre sont évacués du camp de Dora le 5 avril 1945 et arrivent à Ravensbrück le 14 avril 1945 entre marches forcées et convois ferroviaires. Une fois à Ravensbrück, ils sont à nouveau évacués, certains vers la baie de Lübeck, d'autres vers le *Kommando* Malchow. Parmi les huit religieuses, deux décèdent dont Elise Rivet, en religion Sœur Elizabeth de l'Eucharistie, supérieure de la Congrégation de Notre-Dame de la Compassion depuis 1933 à Lyon. Elle est arrêtée le 25 mars 1944 pour avoir caché des enfants juifs et hébergé des réfractaires au STO dans son couvent. Après un passage à la prison de Montluc à Lyon, puis à la prison de Romainville, elle est déportée le 14 juillet 1944 vers le camp de Neue Bremm. Elle y reste quelques jours avant d'être transférée vers le camp de Ravensbrück où elle arrive le 26 juillet 1944³¹³. Le 30 mars 1945, « dans le sublime désir d'aider ses compagnes à bien faire l'ultime sacrifice » elle se joint à « un groupe de femmes et de jeunes filles condamnées à mourir dans la chambre à gaz »³¹⁴. La Sœur Marcelle Baverez, de Besançon, est la deuxième religieuse de France décédée à Ravensbrück. Suspectée d'avoir facilité l'évasion de

³¹² Neuf font partie du convoi I.206, surnommé le « Convoi des tatoués », parti de Compiègne le 27 avril 1944, arrivé au camp d'Auschwitz le 30 avril 1944. Il s'agit d'un convoi de 1 652 non juifs dont près de 1 561 sont ensuite transférés au camp de Buchenwald, le 12 mai 1944, avec parmi eux huit des neuf ecclésiastiques faisant partie du convoi I.206. L'hypothèse d'un aussi court séjour à Auschwitz serait « celle d'un manque de place à Buchenwald ». LE GOUPIL Paul, « Convoi I.206 » (2012), In : *Fondation pour la Mémoire de la Déportation* [en ligne], disponible sur : <http://www.bddm.org/liv/details.php?id=I.206>. [consulté le 2 août 2018].

³¹³ Dossier MED : AC 21 P 531 376, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

³¹⁴ Mgr MOLETTE Charles, *op. cit.*, p. 94.

prisonniers de guerre, elle est arrêtée le 10 août 1943 puis déportée depuis Compiègne le 31 janvier 1944. Elle décède le 1^{er} novembre 1944³¹⁵.

2- Les prisons

Les déportés de répression ne sont pas tous envoyés dans des camps de concentration. En effet, en 1935 les prisons du Reich détiennent « plus de détenus que dans les camps »³¹⁶. Elles sont le premier lieu d'internement de 148 ecclésiastiques et séminaristes de cette étude. Par la suite, 54 ne connaissent que des prisons lors de leur parcours en Allemagne. Avant la systématisation des transports massifs en 1943, une partie des déportés de France sont d'abord envoyés dans les prisons du Reich. La plupart y purgent des peines après avoir été condamnés par les tribunaux du MBF. D'autres, déportés selon la procédure « NN », attendent leur jugement dans des prisons de prévention. Ainsi, 22 des 50 déportés « NN » de cette étude sont envoyés dans une prison après leur déportation en Allemagne.

Parmi les détenus de notre étude conduits dans les prisons du Reich, 43 connaissent la prison de Köln où se situe le siège du tribunal chargé des affaires « NN » avant d'être transféré à Breslau durant l'été 1943 après le bombardement de la ville. Ernest Lintz, séminariste à Autun, est déporté à la prison de Saarbrücken le 19 décembre 1943 après son jugement à Dijon (FK 669) le 16 octobre 1943 pour manifestations germanophobes. Condamné à 3 ans de prison, il est ensuite transféré à la prison de Köln en avril 1944 puis à Bochum le même mois. Transféré à Dortmund en août 1944, il s'échappe en novembre et parvient à rejoindre la France en décembre 1944³¹⁷.

La prison de Saint-Gilles à Bruxelles est le premier lieu de détention de neuf ecclésiastiques dont quatre déportés « NN » du Nord-Pas-de-Calais. C'est le lieu de départ des personnes condamnées par un tribunal du MBB ou de celles soumis à la procédure « NN ». Parmi eux, on trouve l'abbé Carpentier et le frère des écoles chrétiennes Ferdinand Schaus. Ils sont ensuite envoyés à la prison de Bochum. Condamnés à mort, ils sont transférés à la prison de Dortmund, lieu d'exécution des peines de mort « NN ». Le frère Schaus est exécuté le 17 septembre 1943 et l'abbé Carpentier le 30 juin 1943.

Par ailleurs, douze déportés de cette étude ont été internés à la prison de Rheinbach dont quatre ont été jugés selon la procédure NN et huit déportés après avoir été jugés par les

³¹⁵ Dossier MED : AC 21 P 422 300, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

³¹⁶ SPRINGMANN Veronika, « Qui étaient les *Häftlinge* ? », In : BRUTTMANN Tal, JOLY Laurent et WIEVIORKA Annette, *Qu'est-ce qu'un déporté ?*, Paris, CNRS Editions, 2009, pp. 41-61.

³¹⁷ Dossier statut : AC 21 P 564 930, DAVCC, Caen.

tribunaux du MBF. Si les parcours de trois d'entre eux restent incertains, il apparaît que parmi ces douze ecclésiastiques et séminaristes, les transferts se font entre une semaine à un mois après leur arrivée à la prison de Rheinbach. Seul le Père Maurice Robert, arrêté le 5 novembre 1941 pour avoir hébergé un ressortissant anglais et jugé par le tribunal de Caen le 23 décembre 1941 à dix ans de travaux forcés, y reste plus de deux ans. Il y est transféré le 3 mars 1942, depuis la prison de Karlsruhe avant de rejoindre la prison d'Hameln le 16 septembre 1944³¹⁸.

Il convient également de souligner le parcours du Père Abassit, curé de Moulinet (06), qui ne connaît que des prisons italiennes lors de sa déportation. Arrêté avec ses paroissiens, ils sont internés à Tende, Cuneo puis Turin où, sur intervention du Consul de Suisse, le Père Abassit est libéré³¹⁹.

Parmi les 54 ecclésiastiques et séminaristes qui ne connaissent que des prisons lors de leur déportation au sein du Reich, 41 sont jugés en France occupée, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Alsace-Moselle ou en Allemagne. La prison reste donc un lieu de détention privilégiée pour les déportés jugés ou soumis à la procédure NN. Après le détournement de la procédure *Nacht und Nebel* par la *Sipo-SD*, une grande partie des détenus concernés sont envoyés directement en camp de concentration ou passent par des camps spéciaux (Hinzert, Neue Bremm) avant de rejoindre le système concentrationnaire et carcéral du Reich.

3- Les parcours atypiques

Les camps de concentration (ou d'extermination) et les prisons du Reich ne sont pas les seuls lieux de détention. Tout au long de la guerre, les autorités allemandes se dotent de camps spéciaux : camps de redressement, camps de rééducation, camps de sûreté, hôtels... Ils sont le 1^{er} lieu de détention de 87 ecclésiastiques et séminaristes de cette étude.

Cinquante-six d'entre eux sont internés au camp de Schirmeck. C'est un camp de redressement situé en Alsace et qui accueille majoritairement, à sa création en 1940, « des combattants allemands des brigades internationales, des personnes susceptibles d'entraver la politique de germanisation de l'Alsace [puis de la Moselle] et de tous ceux coupables de voies de faits sur des soldats de la Wehrmacht ou des ressortissants du Reich »³²⁰. L'internement d'Alsaciens et de Mosellans, jugés francophiles, fait ainsi suite aux politiques de rééducation

³¹⁸ Documentation individuelle (27 P) et 25 P 8 342, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

³¹⁹ Dossier statut : AC 21 P 695 218, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

³²⁰ NEVEU Cédric, « Des déportés ? Le cas mosellan », In : BRUTTMANN Tal, JOLY Laurent et WIEVIORKA Annette, *Qu'est-ce qu'un déporté ?*, Paris, CNRS Editions, 2009, pp. 133-149.

(*Erziehungshaft*) ou de sécurité (*Sicherungshaft*). Parmi ces 56 détenus, 30 sont ensuite transférés dans un camp de concentration (dont six ont une étape au camp de Gaggenau), onze sont libérés et dix sont transférés au camp de Gaggenau³²¹ sans connaître d'autres lieux de déportation. Trois prêtres, Justin Pennerath³²², Joseph Roth et Joseph Claude, sont exécutés dans la forêt de Gaggenau le 25 novembre 1944.

Parallèlement, douze ecclésiastiques passent par le camp spécial de Neue-Bremm, situé à Saarbrücken en Allemagne. Il s'agissait d'un camp administré et dirigé par la Gestapo dès 1943 où les sévices et la torture étaient particulièrement intenses. Dans la majorité des cas, il s'agit d'un camp de transit pour les détenus. Les douze ecclésiastiques et séminaristes sont tous transférés dans une prison ou dans un camp de concentration.

Ce sont également onze déportés de notre étude qui sont internés au camp d'Hinzert. Situé près de Trèves (Trier), il est administré par les SS depuis 1939 et reçoit des Allemands condamnés à de la rééducation ou des français. La majorité des détenus sont cependant ceux soumis à la procédure NN. Ainsi, dix des onze ecclésiastiques qui y passent sont des déportés « NN ». Le prêtre Fabien Billard, curé doyen de la paroisse de Villedieu-du-Clain près de Poitiers et membre du réseau Louis-Renard, est déporté au camp d'Hinzert sous la procédure NN le 19 février 1943. Il est ensuite transféré dans diverses prisons avant de décéder au camp de Gross Rosen le 13 février 1945³²³.

Parmi les parcours atypiques, on retrouve également deux ecclésiastiques déportés directement aux *Kommando* de Bad Godesberg (Buchenwald) et de Plansee (Dachau) où sont internées les « personnalités-otages », dans des hôtels de prestige. Quant aux autres personnalités-otages, ils transitent d'abord par des camps avant de rejoindre le *Kommando* de Brezani pour dix d'entre eux et le château d'Eisenberg pour un autre. Le parcours d'un prêtre « personnalité-otage » reste inconnu. Ceux déportés à Brezani marquent une étape au camp de Neuengamme où ils arrivent le 18 juillet 1944. Surnommés les « Ducancé », car ils étaient internés dans le camp C à Compiègne, ces dix internés d'honneur (*Ehregäste*) sont entassés dans les écuries du camp où une « dynamique intellectuelle »³²⁴ (conférences, jeux, cours...) règne au sein des baraques. Jusqu'à leur évacuation, ils souffrent de carences alimentaires mais ils échappent au travail. Le 12 avril 1945, sur intervention de la Croix-Rouge, ils sont dirigés en autobus vers les camps de Flossenbürg puis Theresienstadt. Ils bénéficient alors

³²¹ Dès août 1944, devant l'avancée alliée, les détenus de Schirmeck sont progressivement évacués vers les camps de Gaggenau et Haslach.

³²² Voir annexe n°10.

³²³ Dossier statut : AC 21 P 709 766, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

³²⁴ LUC Benoît, « Les 'Ducancé' : des déportés de marque à Neuengamme » (2011, mars), In : *Mémoire Vivante*, n°68, pp. 1-11.

d'une « certaine abondance de nourriture » et sont autorisés à sortir de la forteresse de Theresienstadt pour se promener. Le 26 avril, ils sont à nouveau transférés, vers Brezani où ils arrivent le 1^{er} mai 1945 et sont libérés le 9 mai.

Mis à part les « personnalités-otages », la majorité des ecclésiastiques et séminaristes de cette étude qui passent par des camps spéciaux sont ensuite transférés vers des camps de concentration ou des prisons.

II) Les spécificités d'être un ecclésiastique déporté

Les déportés de cette étude ont un statut particulier. Ils sont membres de l'Eglise ou s'apprentent à l'être. Ce statut implique un engagement (pour les religieux, religieuses et prêtres) auprès d'une congrégation ou auprès de paroissiens. Il est intéressant de se demander si ce statut particulier suit les ecclésiastiques lors de leur déportation.

Dans ce chapitre, nous allons donc étudier le cas particulier de la baraque des prêtres au camp de Dachau puis aborder la question de la vie religieuse dans les autres camps et dans les prisons lors de leur détention en Allemagne.

A- La baraque des prêtres à Dachau

Le camp de Dachau n'est pas la seule destination des premiers prêtres déportés au cours des années 1939 et 1940. Les ecclésiastiques arrêtés en Autriche, Tchécoslovaquie et Pologne sont aussi bien incarcérés dans des prisons que dans des camps divers (Mauthausen, Buchenwald, Sachsenhausen). Mgr Orsenigo, nonce apostolique à Berlin, s'inquiète du sort des ecclésiastiques internés dans des camps en Allemagne. En mars 1940, il demande l'autorisation de célébrer une messe au camp de Sachsenhausen. Malgré ses nombreuses demandes, il n'essuie que des refus. Le secrétaire d'Etat du Saint-Siège, le cardinal Luigi Maglione, décide d'intervenir, proposant notamment le déplacement des prêtres dans un pays neutre ou d'Amérique du Sud. Le ministre du Reich pour les Affaires ecclésiastiques, Hanns Kerrl, écarte cette solution et prend une décision le 9 novembre 1940 : « tous les prêtres internés jusqu'à présent dans différents camps de concentration vont être rassemblés au camp de Dachau. Là, ils ne seront soumis qu'à des travaux légers. De plus, la possibilité leur sera donnée de 'lire' ou de 'suivre' la messe chaque jour. Les objets du culte ainsi que les

accessoires nécessaires seront mis à leur disposition.»³²⁵. Des centaines de prêtres (majoritairement polonais) sont alors rassemblés à Dachau, très vite rejoints par les premiers prêtres allemands opposés au régime nazi. Par la suite, les arrivées de nouveaux prêtres déportés correspondent avec l'augmentation des prises de position antinazies des populations occupées. Il s'agit d'abord de religieux venant de Belgique, des Pays-Bas ou de l'Alsace et la Moselle dès 1941, puis d'Italie, de France, de Yougoslavie vers la fin de l'année 1943.

Ce sont 176³²⁶ prêtres, religieux et séminaristes catholiques venant de France qui passent par le camp Dachau durant leur déportation. Si une grande majorité sont membres de réseaux et mouvements ou ont manifesté des sentiments antinazis, tous ne sont pas résistants. En effet, 39 d'entre eux sont des séminaristes et ecclésiastiques travailleurs volontaires ou requis du STO arrêtés en Allemagne pour leur activité religieuse et leur « Action catholique ». Parmi eux, on retrouve des aumôniers clandestins comme le père Victor Dillard, ou l'abbé Pierre de Porcaro. Ce dernier, aumônier clandestin arrêté le 17 septembre 1944, est transféré de la prison de Dresde vers le camp de Dachau, suivant la circulaire émanant du département D de l'Office central SS pour l'économie et l'administration. Il y arrive le 20 janvier 1944 où il est accueilli par le père Michel Riquet et l'abbé Beauvais³²⁷. Atteint de typhus, l'abbé de Porcaro décède au *Revier*³²⁸ le 12 mars 1945.

L'accord entre le Vatican et le Reich sur le rassemblement des prêtres et religieux à Dachau est suivi de quelques modifications dans le camp. Très vite, il est décidé de regrouper les ecclésiastiques dans des blocks spécifiques : les 28 et 30, auxquels s'ajoute le block 26 en 1941, réservé aux prêtres de nationalité allemande. La plupart sont assignés au transport de la nourriture ou au déblaiement de la neige durant l'hiver. Début 1941, suite à l'accord avec le Vatican, leur situation s'améliore. Désormais, ils bénéficient « de repos obligatoires – une heure avant le déjeuner et une heure l'après-midi »³²⁹. Mais ce privilège ne dure pas et à la fin de l'année 1941, ils sont de nouveau soumis au régime commun et sont intégrés dans des *Kommandos* « à l'exception des prêtres allemands de la baraque 26, qui continuent de bénéficier de dispenses particulières »³³⁰. D'autres religieux obtiennent des postes

³²⁵ ZELLER Guillaume, *La baraque des prêtres. Dachau, 1938-1945*, Paris, Tallandier, 2015, p. 31.

³²⁶ Selon Reimund Schnabel (*Die Frommen in der Hölle*, Berlin, Union Verlag, 1966 [1965], p. 74), 156 prêtres, religieux et séminaristes français sont déportés au camp de Dachau. Cependant, si l'auteur a strictement pris en compte la nationalité des déportés, notre étude inclue également les prêtres étrangers exerçant leur apostolat en France.

³²⁷ Mgr MOLETTE Charles, *L'abbé Pierre de Porcaro, mort à Dachau en 1945, l'un des Cinquante*, Editions Socéval, 2005, p. 118.

³²⁸ Abréviation de *Krankenrevier* (infirmerie), le *Revier* était l'hôpital des camps.

³²⁹ ZELLER Guillaume, *op. cit.*, p. 84.

³³⁰ ZELLER Guillaume, *op. cit.*, p. 85.

administratifs, très convoités, grâce à leur niveau d'éducation. En 1942, tous les prêtres, religieux et séminaristes sont transférés à la baraque 26 mis à part les prêtres polonais qui occupent la baraque 28 (la baraque 30 n'étant plus réservée aux ecclésiastiques)³³¹.

Aux yeux des détenus laïcs mais également de certains religieux, le *block* 26 fait figure de « *block* privilégié ». Le Père Jean Kammerer, transféré de Schirmeck à Dachau où il arrive le 29 octobre 1944, évoque un *block* où « la situation était plus facile » et leur « vie quotidienne moins dure que celle des autres détenus »³³². Cette différence de traitement a souvent été rapportée par certains religieux, notamment entre les prêtres polonais et ceux d'autres nationalités. Lors de l'invasion de la Pologne et tout au long de son occupation, le clergé polonais est l'une des cibles prioritaires des autorités allemandes ; leur but étant d'anéantir les élites polonaises, dont le clergé fait partie. Au camp de Dachau, les prêtres polonais sont les premières victimes des brimades nazies. Parmi les 1780 prêtres polonais qui y sont déportés, près de 870 décèdent, soit presque 49%. Cependant, malgré certains « privilèges », les conditions de vie des ecclésiastiques sont aussi épouvantables que celles des autres détenus, tirillés par la faim et le froid. Un certain nombre d'humiliations sont également rapportées, les SS et kapos employant de nombreux moyens pour ridiculiser les religieux : vocabulaire sexuel, « inspections minutieuses des organes génitaux »³³³, blasphèmes, violences physiques...

L'année 1944 marque un réel changement dans la situation des religieux à Dachau. Soupçonnés d'avantager certains détenus, les postes administratifs leur sont retirés, alors que dans la seconde moitié de l'année, faisant face à une désorganisation au sein du camp, un nombre important de prêtres et séminaristes se retrouvent sans occupation fixe. Avec cette réduction d'activité, certains organisent leur temps libre : bibliothèque clandestine, chorale ... Suite à l'accord diplomatique entre le Vatican et le Reich, le camp de Dachau se dote d'un lieu particulier et unique dans le système concentrationnaire allemand : une chapelle, où la première messe est célébrée le 21 janvier 1941 par un prêtre polonais. Les messes sont ensuite célébrées chaque matin avant l'appel. L'accès à la chapelle est cependant soumis à de nombreux changements. Ouverte seulement aux religieux dès son ouverture, elle est ensuite strictement réservée aux prêtres allemands après le retour au régime commun à la fin de l'année 1941. Mais au fur et à mesure de leur arrivée, les prêtres de différentes nationalités obtiennent l'assouplissement des directives du chef du camp alors que la chapelle se remplit

³³¹ Voir annexe n°7.

³³² KAMMERER Jean, *Mémoire en liberté. La baraque des prêtres à Dachau*, Paris, Editions Brepols, 1995, pp. 71-72.

³³³ ZELLER Guillaume, *op. cit.*, p. 151.

d'objets liturgiques apportés par les détenus. Ainsi, durant les quelques mois qui précèdent la libération de Dachau en avril 1945, les religieux, prêtres et séminaristes de toutes les nationalités « finissent par fréquenter les lieux au vu et au su de tous »³³⁴.

L'arrivée de deux évêques, dont Mgr Piguet, réintroduit la hiérarchie ecclésiale alors qu'une véritable organisation se met en place. Le 12 novembre 1944, « le camp de Dachau est officiellement élevé au rang de doyenné³³⁵ par une décision officielle du cardinal von Faulhaber »³³⁶. Dachau devient un véritable foyer spirituel, rythmé par les messes et les sacrements (confession et extrême-onction). La vie religieuse atteint également les détenus laïcs. Bravant les interdits, un véritable réseau clandestin apparaît, soutenu par un certain nombre de laïcs et de prêtres, distribuant la communion dans l'ensemble du camp, notamment à l'aide d'hosties qui circulent sous les vestes des détenus. L'abbé René Fraysse, aumônier clandestin arrivé à Dachau le 7 octobre 1944, évoque les ruses des prêtres pour pénétrer dans les blocks de quarantaine : ils achètent, « avec des cigarettes, la conscience des gardiens [...] pour approcher quelques camarades de misères »³³⁷.

B- Maintenir la vie sacramentelle en prison et en camp

Malgré l'interdiction d'exercer leur ministère ou toute autre forme de vie religieuse à l'intérieur des camps et prisons (la chapelle de Dachau reste un fait exceptionnel), il n'est pas rare de voir des aumôneries clandestines apparaître çà et là, entretenues par des prêtres mais également des séminaristes, assistés de pieux laïcs, jocistes ou scouts. La vie religieuse tient une place si importante que dans la majorité des autobiographies publiées par des prêtres et séminaristes après 1945, il est impossible de ne pas trouver un chapitre sur l'exercice de leur foi. Bien que la France fasse face depuis le début du XXe siècle à une progressive déchristianisation, près de 85 % de la population française est catholique. Dans les camps où la mort, la souffrance, la faim et le froid guettent, une grande partie des détenus s'en remettent à leur foi, source de réconfort. L'arrivée de prêtres ou de séminaristes est souvent ressentie comme une consolation dans l'univers concentrationnaire dénué d'humanité. Au-delà du caractère religieux de leur statut et grâce notamment à leur éducation, les prêtres sont appréciés pour leur capacité à écouter, à consoler, à guider et à conseiller. Par leurs paroles et leurs prières, ils tendent à donner de l'espoir aux détenus mais également un semblant

³³⁴ ZELLER Guillaume, *op. cit.*, p. 188.

³³⁵ Circonscription administrative regroupant plusieurs paroisses.

³³⁶ ZELLER Guillaume, *op. cit.*, p. 233.

³³⁷ FRAYSSE René, *De Francfort à Dachau : souvenirs et croquis*, Annonay, Editions du Sol, 1946, p. 47.

d'humanité. Dans une lettre datant du 1^{er} octobre 1945 adressée à l'évêque de Sées, Mgr Pasquet, le requis du STO Henri Bédouelle raconte son expérience dans les usines allemandes et sa rencontre avec les frères Vallée, de Mortagne-au-Perche. André Vallée, jociste, et son frère Roger, séminariste au Grand Séminaire de Sées, sont envoyés en Allemagne (précisément à Gotha) en août 1943, dans le cadre du STO. Henri Bédouelle évoque « l'influence [qu'ils avaient] sur tous » : « Ils se révélèrent de vrais chefs. André comme Roger avaient un grand dynamisme, rien qu'à les entendre parler nous étions pris, attirés puis gagnés par leur flamme »³³⁸. L'abbé Roger Vallée décède au camp de Mauthausen d'une infection dans la nuit du 29 au 30 octobre 1944. Son frère André décède à Flossenbürg le 15 février 1945.

Quant aux prêtres et séminaristes, l'expérience vécue dans les camps de concentration ou les prisons est majoritairement ressentie comme le plus intense ministère de leur sacerdoce. La vie religieuse des religieux est soumise à de rudes épreuves. En dehors du camp de Dachau, les objets liturgiques sont pratiquement introuvables. Les messes sont célébrées sans aucun rituel, sans vin, ni pain ou hosties. Le Père Riquet visite l'abbé Vallée quelques heures avant sa mort. Le dimanche suivant, avec les détenus de son block, il organise une prière en sa mémoire : « Hélas ! nous n'avions ni messe, ni communion, rien de l'essentiel indispensable pour cela, ni vin, ni pain de froment. L'absolution était le seul sacrement que je pouvais donner ; j'ai eu la joie de le donner très largement pendant mon séjour au *Revier* comme *Pfleger* »³³⁹. L'abbé Boca, séminariste réfractaire au STO, prend des notes lors de sa déportation au camp de Fallersleben. Il évoque la célébration du Jeudi Saint, puis du Vendredi Saint : « La semaine se passe dans le camp sous forme de petite retraite. Germain nous fait méditer. Lundi sur le péché, mardi sur la grâce, mercredi la prière, jeudi l'eucharistie, vendredi la passion, samedi la Sainte Vierge son rôle dans notre persévérance »³⁴⁰. Dans ses mémoires, l'abbé Henocque mentionne les nombreuses confessions et absolutions qu'il pratique au sein du camp de Buchenwald : « tantôt nous bavardions dans un coin du block, tantôt nous causions en nous promenant »³⁴¹. Comme le Père Riquet, sans vin et sans hostie, il ne peut consacrer ni communier. Le Père réussit cependant à se procurer une chapelle de

³³⁸ Lettre d'Henri Bédouelle adressée à Monseigneur Pasquet, évêque de Sées, le 1^{er} octobre 1945, collection privée de l'abbé Robert RUFFRAY.

³³⁹ Diocèse de Sées, *Œuvre des vocations du diocèse de Sées* [brochure], La Chapelle-Montligeon, Imprimerie de Montligeon, 1945 (collection privée de l'abbé Robert RUFFRAY).

³⁴⁰ Dossier statut : AC 21 P 711 560, DAVCC, Caen.

³⁴¹ HENOCQUE Georges, *Les antres de la bête*, p. 93.

campagne³⁴² qu'un prêtre tchèque tenait cachée depuis son arrivée. Ce dernier reçoit également du vin et des hosties dans des colis qui, « mystérieusement », ne sont jamais ouverts par les gardes du camp. A l'aide de chapelets créés à partir de cordelettes, et d'une croix taillée dans du bois, les détenus et le père Henocque célèbrent la messe dans le crématoire, à l'abri des regards. Le père se rend ensuite au plus près du *Revier* où il fait passer quelques hosties. Au camp de Sachsenhausen, le père Lavallart célèbre la Sainte Messe, entouré de détenus y trouvant un certain réconfort³⁴³. A Dachau, l'abbé Fraysse est témoin des échanges d'hosties entre détenus : « le premier [détenu] tire de sa poche une boîte en fer blanc, et avec mille précautions en sort un fragment d'hostie. L'autre la reçoit dans la main, se communique lui-même »³⁴⁴. Il précise que « malgré toutes les précautions prises pour séparer les prêtres des autres détenus, on n'arrivera pas à arrêter leur rayonnement »³⁴⁵. Au camp de Neuengamme, l'abbé Parguel, déporté de Compiègne le 21 mai 1944 pour des faits de résistance, participe à des réunions clandestines et c'est « ainsi que tous les dimanches soirs, dans le coin le plus propice à nous éviter d'être vus des gardiens »³⁴⁶, il récite des prières en présence de nombreux détenus.

En prison également, les prêtres et séminaristes tentent de conserver un semblant de vie religieuse. Dans ses mémoires publiées en 1946, un séminariste anonyme mentionne les confidences qu'il reçoit des autres détenus alors qu'il se trouve en prison. De son côté, il reconnaît que ces séjours en prison « furent l'occasion d'une longue retraite »³⁴⁷. L'abbé David, transféré de prison en prison, perd définitivement sa soutane et son autel portatif à son arrivée à la forteresse d'Augsbourg. Le premier dimanche de sa captivité il tente de réciter son bréviaire. Mais il est stoppé dans sa lecture et envoyé en corvée. A deux reprises il croise la route d'ecclésiastiques allemands : « J'aperçois un jour, allant à la gare, des religieuses. [...] Je désire qu'elles sachent qu'il y a un prêtre parmi les forçats de Neuoffingen. Un autre jour, je croise le curé de la paroisse d'Offingen, située à deux kilomètres. [...] Peu de temps après, j'apprends qu'il est entré dans le camp, a vu le Commandant »³⁴⁸. Il réclame alors auprès du directeur d'Augsbourg son autel portatif et le droit de célébrer la messe, ce qui lui est refusé.

³⁴² Il s'agit d'une valise chapelle contenant tous les objets liturgiques nécessaires pour communier et célébrer la messe.

³⁴³ Témoignage du déporté Léon WEYMANS, AC 21 P 473 453, PAVCC, Caen.

³⁴⁴ FRAYSSE René, *De Francfort à Dachau*, p. 39.

³⁴⁵ *Ibid*, p. 47.

³⁴⁶ PARGUEL Paul, *De mon presbytère aux bagnes nazis : Mémoires d'un prêtre déporté en Allemagne*, Paris, Spes, 1946, p. 115.

³⁴⁷ Anonyme, *Matricule 40379 : le Christ à Buchenwald*, Langogne, Imprimerie J. Barbaray, 1946 [1945], p. 54.

³⁴⁸ Abbé DAVID, *Du bagne français au bagne nazi (1941-1945)*, Montsûrs, Editions Résiac, 1974, pp. 101-102.

Pourtant, fin octobre 1942, un gardien lui annonce « que tous les derniers dimanches du mois, il viendra un prêtre allemand »³⁴⁹. La vie religieuse réapparaît alors à Augsburg.

A la libération, la vie religieuse ne s'arrête pas là. Plusieurs prêtres se proposent comme soignants auprès des typhiques. On trouve parmi eux « les pères Louis Valton, Julien Lelièvre, Robert Hennon et René Fraysse »³⁵⁰.

III) Le retour

La déportation de répression a concerné plus de 90 000 hommes et femmes arrêtés dans les zones occupées de la France, dans les territoires annexés d'Alsace et Moselle, au sein du Reich comme travailleurs, PG ou requis du STO, mais également des républicains espagnols. Tous n'ont pas connu les camps. Certains ont vécu leur déportation en prison où les conditions de détention différenciaient.

Dans cette partie, nous allons donc nous pencher sur le devenir des déportés puis aborder la question des témoignages et des récits publiés après la guerre par des ecclésiastiques ou séminaristes et, enfin, étudier la « mémoire des martyrs de l'Eglise de France ».

A- Bilan : mortalité et rapatriement

Selon la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, 40 % des personnes déportées par mesure de répression sont décédées, 47 % sont rentrées tandis que 5,6 % ont été libérées par les autorités allemandes³⁵¹. Sur les 469 ecclésiastiques et séminaristes déportés de cette étude, 62,7 % rentrent, 4,9 % sont libérés tandis que 31,6 % décèdent lors de leur déportation. Le taux de survie est donc plus élevé chez les ecclésiastiques et séminaristes. Il est difficile de connaître les causes exactes des décès. Très souvent, les causes renseignées sur les actes de décès étaient un « arrêt du cœur » ou une « faiblesse cardiaque ». La faim, le froid, les maladies épidémiques (typhus, diphtérie, tuberculose...) ou infectieuses, les sévices et l'épuisement par le travail sont toutes des causes qui pouvaient aboutir à la mort. Parmi les

³⁴⁹ Abbé DAVID, *op. cit.*, p. 113.

³⁵⁰ ZELLER Guillaume, *op. cit.*, p. 226.

³⁵¹ BRIERE Vanina, « Vie et mort des déportés de France par mesure de répression », GARNIER Bernard, LELEU Jean-Luc, QUELLIEN Jean, *La répression en France 1940-1945*, Actes du colloque international du 8, 9 et 10 décembre 2005, Mémorial de Caen, Caen, CRHQ, 2007, pp. 179-191.

600 déportés qui décèdent lors de transports vers le Reich, trois sont des ecclésiastiques. Par ailleurs, dix sont exécutés après une condamnation à mort dans des prisons en Allemagne.

De nombreuses nuances sont à apporter à ces résultats car en effet, « la déportation de répression est multiforme, en raison des zones de départ, des processus de déportation, des parcours »³⁵². Sur les 50 déportés « NN » de cette étude, 26 décèdent, soit 52 %. Selon la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, les déportés « NN » ont « un taux de décès très important », près de 51 %. S'ils ne sont pas tous condamnés à mort, ils sont considérés comme des « dangers pour le Reich » et sont par conséquent destinés à disparaître dans le secret absolu. A l'inverse, les autorités allemandes n'ont pas traité les « personnalités-otages » de la même manière que les autres déportés. En effet, ces personnalités étaient amenées à servir de monnaie d'échange le cas échéant. Les 14 ecclésiastiques « personnalités-otages » ont survécu et sont rentrés en France.

Il apparaît également que selon les camps de concentration, les taux de décès fluctuent nettement. A la libération du camp de Buchenwald, il n'y reste que trois ecclésiastiques. Ainsi, parmi les 124 ecclésiastiques et séminaristes qui y ont été déportés, la grande majorité a été transférée mais on dénombre également 17 décès. A Bergen-Belsen, parmi les 12 ecclésiastiques et séminaristes décédés, neuf sont morts entre mars et avril 1945, alors que le camp fait face à une épidémie typhique. A l'inverse, à la libération du camp de Dachau, 148 ecclésiastiques et séminaristes de France s'y trouvent. Certains y sont transférés lors des évacuations en avril 1945 mais la grande majorité est arrivée avant mi-janvier 1945. Onze des 176 ecclésiastiques et séminaristes de cette étude déportés au camp de Dachau y sont décédés et un a été libéré. Le taux de survie étant plus élevé dans ce camp, on peut se demander si les conditions particulières appliquées aux religieux et séminaristes à Dachau ont eu un effet sur le taux de décès. Cependant, 38 % des ecclésiastiques et séminaristes de toutes les nationalités qui y sont déportés décèdent dont presque 50 % des prêtres et religieux de Pologne³⁵³. On remarque donc que la nationalité a un impact sur le taux de décès³⁵⁴. Les prêtres, religieux et séminaristes français et italiens semblent avoir mieux survécu au camp de Dachau : 6,5% des ecclésiastiques français décèdent et 3,5 % des prêtres italiens.

Par ailleurs, deux ecclésiastiques décèdent dans la baie de Lübeck où sont entassés des milliers de déportés, dont Joseph Doudard³⁵⁵, séminariste et instituteur libre. Il disparaît à

³⁵² *Ibid.*

³⁵³ ZELLER Guillaume, *op. cit.*, p. 293.

³⁵⁴ Selon l'idéologie nazie, les Polonais étaient des *Untermenschen* ; leurs chances de survie étaient donc extrêmement réduites.

³⁵⁵ Dossier MED : AC 21 P 444 551, DAVCC, Caen. Voir annexe n°10.

bord du *Cap Arcona*, un paquebot allemand réquisitionné pour évacuer les déportés des camps de Neuengamme et de Stutthof et torpillé par erreur par les alliés.

On remarque qu'il existe également des variantes selon l'année de naissance et selon le sexe. Dans le cadre de notre étude, 31,6 % des hommes et 28,6 % des femmes décèdent. Les femmes représentent près de 10% des déportés de répression et 21,7 % d'entre elles meurent en déportation contre 42 % des hommes. Le taux de femmes décédées de notre étude est plus élevé que le taux de décès de l'ensemble des déportées de répression mais il compte deux déportés « NN », dont le taux de mortalité est plus élevé. De plus, l'une d'entre elles, Marie Wachs, mère supérieure de l'hôpital de Génibois à Joeuf en Moselle, est relativement âgée, car née en 1871.

L'année de naissance a donc également un impact sur le taux de décès. En effet, les plus âgés ont plus souffert des conditions de détention et du travail imposé que les plus jeunes. Il apparaît sur ce tableau³⁵⁶ que les jeunes ont plus survécu que les plus âgés.

Années de naissance	Décès de l'ensemble des déportés de répression (en %)	Décès des ecclésiastiques et séminaristes (en %)
1860-1869	100	100
1870-1879	73,4	42,9
1880-1889	59,6	36,6
1890-1899	54,1	41,5
1900-1909	43,7	32,3
1910-1919	34,3	23,1
1920-1929	34,5	28,8

B- L'abondance des témoignages et des récits : reflet d'une foi toujours présente ?

Lorsque l'on effectue une recherche dans la base de données « Ecris de Guerre et d'Occupation » (Ego 1939-1945)³⁵⁷ sur les écrits de « religieux (ecclésiastiques) » victimes de

³⁵⁶ « Nous avons utilisé un échantillon à 10 % de l'ensemble des déportés de France par mesure de répression. », In : BRIERE Vanina, « Vie et mort des déportés de France par mesure de répression », GARNIER Bernard, LELEU Jean-Luc, QUELLIEN Jean, *La répression en France 1940-1945*, Actes du colloque international du 8, 9 et 10 décembre 2005, Mémorial de Caen, Caen, CRHQ, 2007, pp. 179-191.

³⁵⁷ « La base de données est destinée à recenser l'ensemble des témoignages, récits, carnets, journaux intimes et mémoires, concernant la France et les Français durant la Seconde Guerre mondiale publiés de 1939 à nos jours »,

déportation non raciale, une liste de 35 ouvrages apparaît. A titre de comparaison, 47 résultats s'affichent pour les ouvrages de déportation non raciale associés à la profession 'médecin' et seulement deux ouvrages pour la profession 'cheminot' pour plus de 2 000 cheminots déportés et fusillés.

A leur retour des camps, de nombreux ecclésiastiques publient leur témoignage. Ainsi, 19 des 35 ouvrages recensés ont été publiés entre 1945 et 1958. Jusque dans les années 1970, la majorité des témoignages et récits publiés provenaient de déportés politiques ou résistants et d'intellectuels (ecclésiastiques, médecins, professeurs...). La mémoire de la Shoah s'est tardivement développée. C'est notamment le procès d'Adolf Eichmann, ancien haut fonctionnaire nazi et responsable de la « Solution finale », en 1961, qui « libère la parole testimoniale »³⁵⁸. Les témoignages des ecclésiastiques et séminaristes sont particuliers car, en plus de revenir sur leur déportation ou incarcération, ils se penchent sur l'exercice de leur foi dans de très particulières conditions. C'est d'ailleurs majoritairement pour cette raison qu'ils publient les récits de leur expérience concentrationnaire. Dans la préface du récit de Léon Leloir, père blanc venant de Belgique, Jean Sauvenay évoque « la volonté [du Père Leloir] de donner un sens à cet horrible bagne et d'être un témoin : témoin devant Dieu et témoin devant les hommes, confident intime des cœurs et observateur exact des événements. De là est né ce récit, qui est à la fois la plus émouvante des confessions et le plus fidèle des reportages »³⁵⁹. Dans la majorité des témoignages, un chapitre est consacré à la vie religieuse dans les prisons ou les camps. Dans le chapitre VII de son ouvrage *Les antres de la bête*, publié en 1947, l'abbé Hénocque se penche sur sa vie religieuse au camp de Buchenwald. Le témoignage anonyme d'un séminariste contient une partie intitulée « Avec le Christ pendant deux mois »³⁶⁰. Le séminariste Roger Chetaneau évoque à travers tout son ouvrage le courage qu'il tire de sa foi et les « consolations » qu'il connaît en prison notamment à travers son apostolat auprès des détenus³⁶¹. Le Père Hadrien Bousquet décrit également sa vie spirituelle auprès des travailleurs français, et son incapacité de célébrer la Sainte Messe alors qu'il est prêtre

Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, *Ego 39-45 : Ecrits de Guerre et d'Occupation*, [en ligne], <http://www.ego.1939-1945.crhq.cnrs.fr/> [consulté le 15 mai 2017].

³⁵⁸ PIRLOT Barbara, « Après la catastrophe : mémoire, transmission et vérité dans les témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis », *Civilisations*, n°56, 2007, mis en ligne le 01 décembre 2010, [En ligne] <http://journals.openedition.org/civilisations/86> ; DOI : 10.4000/civilisations.86 [consulté le 28 août 2018].

³⁵⁹ LELOIR Léon, Buchenwald, poèmes extraits de « Je reviens de l'enfer », Paris, Le Témoignage chrétien, 1945, p. 3.

³⁶⁰ Anonyme, *Matricule 40379 : le Christ à Buchenwald*, Langogne, Imprimerie J. Barbaray, 1946 [1945], pp. 53-63.

³⁶¹ CHETANEAU Roger, *Le Christ chez les rayés : par le numéro 31397*, Fontenay-le-Comte, [chez l'auteur], 1947, p. 61.

clandestin³⁶². Dans cet enfer dénué d'humanité, ils essayent, à travers l'exercice de leur ministère, de redonner de l'espoir aux autres détenus. Bon nombre de prêtres et séminaristes estiment avoir survécu grâce aux prières, comme l'abbé Fraysse : « Heureux ai-je été d'être prêtre, d'avoir la pensée de Dieu et mes exercices de piété »³⁶³.

Par ailleurs, il est intéressant de remarquer qu'entre 1945 et 1946³⁶⁴, de nombreux prêtres s'associent pour créer une association du « clergé interné et déporté ». Le projet est finalement abandonné au profit d'une association œcuménique (c'est-à-dire interministérielle) regroupant tous les fidèles chrétiens, membres du clergé ou laïcs, déportés ou internés : Union chrétienne des déportés et internés.

Tous les ecclésiastiques et séminaristes déportés n'ont pas publié. Egalement, tous n'ont pas continué leur carrière religieuse. En tout, 31 déportés de cette étude (24 séminaristes ou novices, cinq frères religieux dont quatre frères des écoles chrétiennes, deux prêtres) ont changé de profession ou abandonné leurs études au Grand Séminaire. Les raisons sont majoritairement indéterminées mais l'on peut supposer que la vocation n'a pas été confirmée pour certains séminaristes ou que l'expérience concentrationnaire a eu un impact sur cette dernière. Par ailleurs, le destin de neuf déportés de cette étude reste inconnu. Cinq d'entre eux sont étrangers (un prêtre polonais, deux prêtres néerlandais, un prêtre belge et un séminariste britannique) il est donc fort possible qu'ils soient retournés dans leur pays d'origine.

C- Mémoire des « martyrs » de l'Eglise de France

L'histoire de la mémoire des ecclésiastiques et séminaristes déportés semblent se séparer entre deux périodes : juste après la guerre, comme nous venons de le voir, puis à nouveau partir des années 1980-1990. A la libération, l'Eglise adopte l'expression de « résistance spirituelle » pour désigner l'ensemble des ecclésiastiques, séminaristes et chrétiens qui se sont opposés au régime nazi. La collaboration de l'épiscopat est pointée du doigt mais la politique de réconciliation nationale coupe court au débat.

En 1978, du 25 juin au 1^{er} juillet, se tient un colloque international à Varsovie sur l'Eglise et les chrétiens pendant la Seconde Guerre mondiale. K. Dunin Wasowicz, professeur à Varsovie, y présente un rapport sur « l'activité religieuse comme une forme de résistance à

³⁶² « Vendredi. Ne pouvait célébrer la Sainte Messe, le père Ch..., prêtre prisonnier, propose de me faire parvenir par un laïc une custode avec des hosties consacrées pour communier mes camarades et moi », BOUSQUET Hadrien, *Hors des barbelés*, Paris, Spes, 1945, p. 109.

³⁶³ FRAYSSE René, *De Francfort à Dachau : souvenirs et croquis*, Annonay, Editions du Sol, 1946, p. 24.

³⁶⁴ Cf 25 EG 340, CNAEF, Issy-les-Moulineaux.

l'oppression nazie pour les croyants »³⁶⁵. En 1988, Mgr Charles Molette, archiviste de l'Eglise de France, dépose la cause de béatification collective de 50 « martyrs » (dix prêtres, trois séminaristes, cinq frères religieux, treize scouts et dix-neuf jocistes) de l'apostolat organisé au sein du Service du travail obligatoire. C'est notamment l'appellation de « martyrs de la foi » qui relance les débats sur la résistance spirituelle, provoquant de vives réactions universitaires. Or cette appellation n'est pas nouvelle. En effet, elle était déjà utilisée après la guerre par d'anciens déportés, comme par le Père Riquet dans un hommage rendu aux déportés de Mortagne-au-Perche avec parmi eux le séminariste Roger Vallée³⁶⁶. Quelques années plus tard, en 1993 puis 1995, Mgr Molette livre deux études sur la résistance de prêtres, religieux et religieuses (mais également scouts, jocistes) en France et en Allemagne durant la guerre. Il réutilise alors la notion de « résistance spirituelle » selon laquelle les ecclésiastiques et séminaristes de France ont agi contre le nazisme par pure volonté chrétienne, s'opposant aux résistants patriotiques qui ont agi selon des critères politiques. En 1998, Michèle Cointet évoque « l'acte de repentance du 30 septembre 1997 » de l'Eglise de France qui reconnaît avoir « failli à sa mission d'éducatrice des consciences » et qui « porte avec le peuple chrétien la responsabilité de n'avoir pas porté secours dès les premiers instants, quand la protestation et la protection étaient possibles et nécessaires, même si par la suite il y eut d'innombrables actes de courage »³⁶⁷. Elle évoque ensuite ces actes de courage : des ecclésiastiques membres du mouvement Témoignage Chrétien, des religieuses cachant des enfants juifs, des prêtres de campagne envoyés clandestinement en Allemagne auprès des travailleurs français... En 1999, l'ouvrage de Jean-Louis Clément sur le loyalisme des évêques au régime de Vichy vient s'ajouter au débat sur la collaboration de l'Eglise de France³⁶⁸. A travers les nombreux ouvrages publiés dans les années 1990 puis au début des années 2000, une dichotomie se trace avec d'un côté un épiscopat collaborateur et vichyste, et de l'autre côté un bas clergé résistant, charitable et humaniste.

Les religieux qui se sont opposés au nazisme font alors l'objet de plus en plus d'ouvrages biographiques ou de gestes honorifiques. Déjà en 1961, alors que « l'apologie de la Résistance devient une nécessité politique »³⁶⁹, un timbre-poste est émis en l'honneur

³⁶⁵ HILAIRE Yves-Marie, « Églises et Chrétiens pendant la Seconde Guerre Mondiale : Les colloques de Lyon et de Varsovie », In: *Revue du Nord*, tome 60, n°238, Juillet-septembre 1978, pp. 729-733.

³⁶⁶ Voir annexe n°9.

³⁶⁷ COINTET Michèle, *L'Eglise sous Vichy : 1940-1945 : la repentance en question*, Paris, Perrin, 1998, pp. 181-183.

³⁶⁸ CLEMENT Jean-Louis, *Les évêques au temps de Vichy : loyalisme sans inféodation*, Beauchesne, 1999.

³⁶⁹ CLEMENT Jean-Louis, « Vichy dans la mémoire catholique 1970-1997 », In : *Politiques du passé : Usages politiques du passé dans la France contemporaine* [en ligne], Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2006, [en ligne] <http://books.openedition.org/pup/5909> [consulté le 30 juillet 2018].

d'Elise Rivet, dite Mère Elisabeth de l'Eucharistie, mais il souligne spécifiquement ses actes résistants et non son statut de religieuse³⁷⁰. En 1987, le film *Au revoir les enfants*, de Louis Malle, présente l'histoire romancée du Père Jacques de Jésus, qui a accueilli des enfants juifs et un séminariste réfractaire au STO dans son internat. Aujourd'hui encore, la mémoire des ecclésiastiques et séminaristes déportés n'est pas oubliée. En 2012, Stéphane Cauchois publie un ouvrage sur Joseph Kérébel, prêtre résistant mort en déportation. En 2015, Alexis Neviaski décrit le parcours résistant et concentrationnaire du Père Jacques de Jésus. Plus récemment encore, en novembre 2017, un timbre a été émis à l'effigie du Père Victor Dillard, aumônier clandestin en Allemagne, déporté à Dachau où il décède³⁷¹. Certaines paroisses et certains évêchés célèbrent également leur mémoire chaque année lors de messes.

De par leurs actions résistantes, leur opposition aux nazis, et leur statut religieux, les ecclésiastiques et séminaristes déportés [pour des faits de résistance organisée ou « résistance civile »] ont développé une double mémoire : une mémoire résistante entretenue par les groupes de résistance mais également l'Eglise, et pour ceux décédés lors de leur déportation, une mémoire de « martyrs et bienheureux » religieux, entretenue par l'Eglise et les milieux catholiques.

Nous venons de voir que les ecclésiastiques subissent vraisemblablement les mêmes processus de répression que l'ensemble des déportés de répression. Les premiers arrêtés en 1941, sont majoritairement jugés avant leur déportation, tandis que d'autres sont déportés selon la procédure NN puis jugés, pour une partie d'entre eux, en Allemagne. Après l'obtention des pleins pouvoirs par la *Sipo-SD* au détriment du MBF en 1942, et devant l'augmentation des actes résistants et la menace d'un débarquement allié, les arrestations se multiplient.

Dans les camps d'internement en France, les ecclésiastiques ont encore une vie religieuse. En prison, les moyens sont plus limités. Mais à leur arrivée en Allemagne, la vie religieuse devient une pratique illégale. Pourtant, après l'intervention du Saint-Siège, 176 ecclésiastiques et séminaristes sont transférés au camp de Dachau où les membres du clergé obtiennent des autorisations spéciales : ils peuvent dire la messe et bénéficient d'une chapelle.

Le taux de décès des ecclésiastiques et séminaristes est moins élevé que le taux de décès de l'ensemble des déportés de répression. A leur retour, ceux qui ont survécu publient leur témoignage, entre mémoire religieuse et mémoire résistante.

³⁷⁰ Voir annexe n°8.

³⁷¹ Voir annexe n°8.

Conclusion

L'historiographie française de l'attitude de l'Eglise durant la Seconde Guerre mondiale a longtemps entretenu l'idée d'une Eglise bicéphale avec d'un côté, une crise de l'autorité épiscopale et de l'autre, un bas clergé patriote et humaniste. Aujourd'hui, on sait qu'un certain nombre de prêtres ont collaboré, dénonçant parfois aux autorités allemandes des fidèles venus se confesser, tandis que certains évêques, bien que soutien de Vichy, ont dénoncé les pratiques antisémites. Cependant, cette étude nous prouve également que le bas clergé est largement surreprésenté dans la déportation de répression face au haut clergé (le seul évêque déporté est Mgr Piguet). Les prêtres de la génération de l'Action catholique, chefs de file des mouvements qui en découle, entretiennent l'esprit d'un christianisme social et humaniste. Ils ne sont pas tous insensibles à l'idée d'une Révolution nationale alors que la France fait face à une déchristianisation continue depuis la fin du XIXe siècle. Cependant, c'est la peur de l'idéologie nazie et le paganisme qu'elle entretient, puis sa condamnation par le Pape Pie XI, qui poussent certains ecclésiastiques à s'y opposer et ce, déjà bien avant le début de la guerre.

Pour beaucoup de prêtres déportés, leur arrestation n'est pas le reflet d'une opposition politique mais d'une protestation religieuse (comme pour les prêtres clandestins). Pour d'autres, il s'agit d'un acte patriotique comme pour une partie des prêtres d'Alsace et de Moselle qui, en plus de s'opposer à la germanisation et à la nazification de ces territoires, affichent leur soutien à la libération nationale. Rejoindre la Résistance ne veut pourtant pas dire exclure toute opposition religieuse. Cependant, aux yeux des autorités, ces religieux sont déportés, non pas à cause de leur statut religieux, mais à cause de leur influence que les Allemands cherchent à « cantonner dans la religion, à une affaire privée »³⁷². Cette étude montre la diversité des motifs d'arrestation bien que la résistance ou l'opposition au nazisme soient les principales raisons. Pourtant, comme nous venons de le souligner, les motifs d'engagement sont tout aussi diversifiés.

Tous comme les autres déportés de répression, ils subissent l'évolution des politiques répressives en France mais aussi au sein du Reich. A notre question « Leur déportation est-elle particulière par rapport aux autres catégories de déportés politiques ? », on peut avancer deux réponses. Après l'intervention du Saint-Siège (longtemps considérée comme un mythe

³⁷² WILMOUTH Philippe, *Le diocèse de Metz écartelé 1939-1945 : Un évêque, son clergé et le peuple catholique*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de François Cochet et Jean-Noël Grandhomme, Metz, Université de Lorraine, 2014, p. 475.

par les déportés eux-mêmes) et conscients d'un dénouement incertain, certains se manifestent comme religieux aux autorités carcérales ou concentrationnaires. Ainsi, 176 ecclésiastiques et séminaristes sont transférés au camp de Dachau où la déportation, bien que subie aussi durement que les autres déportés, se trouvent adoucie vers la fin de la guerre par des mesures spéciales, permettant aux prêtres de célébrer la messe, d'entretenir une vie religieuse, qu'ils partagent clandestinement avec les autres détenus. Certains retrouvent alors leur place d'hommes influents et de guides spirituels, qu'ils interprètent comme un nouveau ministère dans un univers où la religion a peu de place face à l'idéologie nazie. Pour beaucoup, l'expérience concentrationnaire est un renouveau. Ceux qui se sont mêlés aux autres déportés sans dévoiler leur statut de religieux, par peur d'un mensonge de la part des autorités allemandes, évoquent également l'idée d'un nouvel apostolat. Ils deviennent les confidents de nombreux détenus, risquant brimades et humiliations à la découverte de leur « secret ».

A leur retour, conscient du renouveau ecclésial qu'ils ont expérimenté, plusieurs déportés publient leur témoignage insistant sur la vie religieuse qu'ils ont su entretenir lors de leur déportation. Ces déportés pieux évoquent souvent l'esprit d'une « résistance spirituelle » qui, face à la déshumanisation, s'appuie sur leur foi. Parmi les 469 ecclésiastiques et séminaristes déportés, 148 décèdent lors de leur déportation parmi lesquels « l'Eglise a repéré des figures exceptionnelles qui ont rejoint le martyrologe comme martyrs et bienheureux »³⁷³. Face à cette mémoire religieuse, dont l'appellation de « martyrs de la foi » est au cœur de débats universitaires, on observe que la Résistance a construit autour de plusieurs ecclésiastiques déportés des figures d'héroïsme, à l'image d'Elise Rivet ou du Père Lucien Bunel.

Cette étude a permis de démontrer une certaine particularité lors du parcours des ecclésiastiques en camp de concentration ou en prisons. En effet, leur vie religieuse apparaît, dans la majorité des ouvrages, au cœur de leur expérience concentrationnaire. Le groupe de cette étude s'est limité aux religieux et séminaristes de confession catholique mais il serait intéressant de voir si ces particularités existent également chez le clergé protestant.

Par ailleurs, si les ecclésiastiques et séminaristes internés (sans être déportés), fusillés ou massacrés ont été écartés de ce mémoire, un travail de thèse serait à même d'étudier l'ensemble des facettes de la répression subie par les membres du clergé durant la Seconde Guerre mondiale.

³⁷³ ZELLER Guillaume, *op. cit.*, p. 256.

Inventaire des sources

I) Archives

- DAVCC du Service historique de la Défense, Caen

- AC 21 P : Dossiers statuts, MED/MPF

- AC 25 P 25 P 6093, 25 P 7458, 25 P 7928, 25 P 8342, 25 P 8706, 25 P 8747, 25 P 9156, 25 P 9778, 25 P 11983, 25 P 11987, 25 P 11996 : fonds des tribunaux allemands.

- AC 26 P 2020 : Généralités sur les camps

- AC 27 P : Dossiers individuels (« classeurs »)

- AC 40 R : Fichier National

- Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine

- 72AJ/2063 : listes de prêtres, religieux, religieuses et séminaristes, déportés ou tués pendant la Seconde Guerre mondiale par l'abbé Joseph de La Martinière

- Archives Tribunal du peuple (dossiers individuels de Français jugés) : AJ 40/1503 (16), AJ 40/1506 (37 ; 43), AJ 40/1508 (60), AJ 40/1512 (109), AJ 40/1514 (118), AJ 40/1519 (425), AJ 40/1520 (499), AJ 40/1521 (547 ; 551), AJ 40/1522 B (Premier sénat, inculpation de trahison n°7)

- Archives de l'Eglise, Issy-les-Moulineaux

- 25 EG : Aumônerie générale des prisonniers de guerre : 25 EG 3, 25 EG 6, 25 EG 7, 25 EG 14, 25 EG 15, 25 EG 22, 25 EG 251, 25 EG 252, 25 EG 258, 25 EG 267, 25 EG 288, 25 EG 290, 25 EG 295, 25 EG 296, 25 EG 297, 25 EG 324, 25 EG 330, 25 EG 331, 25 EG 332, 25 EG 333, 25 EG 334, 25 EG 335, 25 EG 336, 25 EG 337, 25 EG 338, 25 EG 339, 25 EG 340, 25 EG 341, 25 EG 343.

- Service historique de la Défense, Vincennes

- GR 28 P 4 234 7 (16 P 512 474), GR 28 P 4 252 63 (16 P 42 012), GR 28 P 4 259 4 (16 P 515 505) : dossiers individuels d'agents des FFC.

II) Sources imprimées

Fondation pour la Mémoire de la Déportation, *Le Livre-mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution, 1940-1945*, Paris, Editions Tirésias, 2004, 4 tomes.

III) Autres sources

- Témoignage d'André Gaillard, ancien déporté politique (séminariste à Issy-les-Moulineaux à son arrestation), enregistré le 21 mai 2018 à Saint-Herblain.
- Collection privée de l'abbé Robert RUFFRAY

Bibliographie

I. Instruments de travail

ALARY Eric, VERGEZ-CHAIGNON Bénédicte, *Dictionnaire de la France sous l'Occupation*, Paris, Larousse, 2011.

COLLECTIF, *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, Paris, Editions Beauchesnes, 1985-2016, 12 volumes.

COINTET Michèle et Jean-Paul (dir.), *Dictionnaire de la France sous l'occupation*, Paris, Tallandier, 2000.

FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION, *Le Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression et dans certains cas par mesure de persécution, 1940-1945*, Paris, Editions Tirésias, 2004, 4 tomes.

LELEU Jean-Luc, PASSERA Françoise, QUELLIEN Jean, DAEFFLER Michel (dir.), *La France pendant la Seconde Guerre mondiale : Atlas historique*, Paris, Fayard-Ministère de la Défense, 2010.

MARCOT François (dir.), LEROUX Bruno et LEVISSE-TOUZE Christine, *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, Bouquins, 2006.

MIANNAY Patrice, *Dictionnaire des agents doubles dans la Résistance*, Paris, Le Cherche-Midi, 2005.

II. La Seconde Guerre mondiale

PHAN Bernard, *Chronologie de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Editions Points, 2010.

QUELLIEN Jean, *La Seconde Guerre mondiale : 1939-1945*, Paris, Tallandier, 2015.

SIMONNET Stéphane et PRIME Christophe, *Atlas de la Seconde Guerre mondiale : la France au combat : de la drôle de guerre à la Libération*, Paris, Editions Autrement, 2015.

III. La France dans la Seconde Guerre mondiale

1- L'Occupation

AMOUROUX Henri, *La Vie des Français sous l'Occupation. Tome 2. Les années noires*, Paris, Le Livre de Poche, 1971.

BURIN Philippe, *La France à l'heure allemande, 1940-1944*, Paris, Editions du Seuil, 1995.

MILLION Clément, *Occupation allemande et justice française : les droits de la puissance occupante sur la justice judiciaire, 1940-1944*, Paris, Dalloz, 2011.

ROUSSO Henry, *Les années noires, vivre sous l'Occupation*, Paris, Gallimard, 2009.

2- Vichy

ALARY Eric, GAUVIN Gilles, VERGEZ-CHAIGNON Bénédicte, *Les Français au quotidien 1939-1949*, Paris, Perrin, 2006.

BARUCH Marc-Olivier, *Le régime de Vichy*, Paris, Editions La Découverte, 1996.

COINTET Michèle, *Nouvelle histoire de Vichy*, Paris, Fayard, 2011.

GUESLIN André (édit.), *Les faits sous Vichy*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 1994.

LABORIE Pierre, *L'opinion française sous Vichy*, Paris, Le Seuil, 1990.

ROUSSO Henry, *Le régime de Vichy, « Que sais-je ? »*, Paris, PUF, 2012.

3- Résistance

ALBERTELLI Sébastien, *Les services secrets du général de Gaulle, Le B.C.R.A 1940-1944*, Paris, Perrin, 2009.

BLANC Julien, *Au commencement de la Résistance. Du côté du musée de l'homme 1940-1941*, Paris, Editions du Seuil, 2010.

DREYFUS François-Georges, *Histoire de la Résistance*, Paris, Editions de Fallois, 1995.

NOGUERES Henri, *Histoire de la Résistance en France de 1940 à 1945 (5 volumes)*, Paris, Laffont, 1967-1981.

PERMEZEL Bruno, *Résistants à Lyon, Villeurbanne et aux alentours : 2824 engagements*, Edition BGA Permezel, 2003.

QUELLIEN Jean, *La résistance*, Caen, Editions du Mémorial, 2004.

WIEVIORKA Olivier, *Histoire de la Résistance, 1940-1945*, Paris, Perrin, 2013.

4- L'Alsace-Moselle

BURGER Léon, *En Moselle. Résistance et tragédies pendant la deuxième guerre mondiale*, Metz, Impr. Hellenbrand, 1973.

LE MAREC Bernard, LE MAREC Gérard, *L'Alsace dans la guerre: 1939-1945*, Le Coteau, Horvath, 1988.

RIGOULOT Pierre, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre 1939-1945*, « Que sais-je ? », Paris, PUF, 1997.

5- STO

ARNAUD Patrice, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie 1942-1945*, Paris, CNRS Éditions, 2010.

BORIES-SAWALA Helga, *Franzosen im « Reichseinsatz ». Deportation, Zwangsarbeit, Alltag. Erfahrungen und Erinnerungen von Kriegsgefangenen und Zivilarbeitern*, Frankfurt/Main, Peter Lang GmbH, 1996.

HERBERT Ulrich, *Fremdarbeiter : Politik und Praxis des « Ausländer-Einsatzes » in der Kriegswirtschaft des Dritten Reich*, Bonn, J.H.W Verlag Dietz Nachfolger, 1999.

QUELLIEN Jean, GARNIER Bernard, PASSERA Françoise (dir.), *La Main-d'œuvre française exploitée par le IIIe Reich*, Caen, CRHQ, 2003.

SPINA Raphaël, *Histoire du STO*, France, Perrin, 2017.

ZIELINSKY Bernd, *Staatskollaboration. Vichy und der « Arbeitseinsatz » für das Dritte Reich*, Münster, Westfälisches Dampfboot, 1995.

IV. Répression et politiques répressives

CAZALS Claude, *La gendarmerie sous l'Occupation*, Paris, Editions La Muse, 1994.

DE LA MARTINIÈRE Joseph, *La procédure Nuit et Brouillard (1). Hinzert-Porto-Sonnenburg*, Paris, Éditions F.N.D.I.R.P., 1975.

EISMANN Gaël, *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Paris, Tallandier, 2010.

EISMANN Gaël, « Maintenir l'ordre. Le MBF et la sécurité locale en France occupée », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 98, no. 2, 2008, pp. 125-139.

EISMANN Gaël, MARTENS Stefan, *Occupation et répression militaires allemandes*, Paris, Autrement, « Mémoires/Histoire », 2007.

GARNIER Bernard, LELEU Jean-Luc, QUELLIEN Jean, *La répression en France 1940-1945*, Actes du colloque international du 8, 9 et 10 décembre 2005, Mémorial de Caen, Caen, CRHQ, 2007.

GERHARDS Auguste, POUGET Anne (dir.), *Tribunal de guerre du IIIe Reich : des centaines de français fusillés ou déportés : résistants et héros inconnus, 1940-1945*, Paris, Le Cherche-Midi, Ministère de la Défense, 2014.

MEYER Ahlrich, *L'Occupation allemande en France*, Toulouse, Privat, 2002.

NEVEU Cédric, *La Gestapo en Moselle. Une police au cœur de la répression nazie*, Metz, Editions Serpenoise, 2012.

RAJFUS Maurice, *La police de Vichy : les forces de l'ordre françaises au service de la Gestapo, 1940-1944*, Paris, Le Cherche-Midi, 1995.

SEMELIN Jacques, *Persécutions et entraide dans la France occupée*, Les Arènes, Seuil, 2013.

THIERY Laurent, *La répression allemande dans le Nord de la France : 1940-1944*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2013.

V. Univers concentrationnaire

1- Internement et déportation

BEDARIDA François, GERVEREAU Laurent (dir.), *La déportation et le système concentrationnaire nazi*, Nanterre, BDIC Paris, 1995.

LUC Benoît, « Les 'Ducancé' : des déportés de marque à Neuengamme » (2011, mars), In : *Mémoire Vivante*, n°68, pp. 1-11.

BOULLIGNY Arnaud, *Les déportés de France arrêtés en Europe nazie (hors la France de 1939)*, mémoire de DEA, Université de Caen Basse-Normandie, 2004.

BOULLIGNY Arnaud, « Les Français arrêtés au sein du Reich et internés en camp de concentration », *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, 2007, n° 94, p. 9-39.

BRUTTMANN Tal, JOLY Laurent et WIEVIORKA Annette, *Qu'est-ce qu'un déporté ?*, Paris, CNRS Editions, 2009.

EVRARD Jacques, *La déportation des travailleurs français dans le IIIe Reich*, Paris, Fayard, 1972.

FONTAINE Thomas, *Déportations et génocide : l'impossible oubli*, Paris, Tallandier, 2009.

FONTAINE Thomas, *Déporter. Politiques de déportation et répression en France occupée. 1940-1944*, Thèse de doctorat en histoire, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I, 2013.

GOLDSCHMITT François, *Alsaciens et Lorrains à Dachau (5 tomes)*, Metz, Imprimerie Pierron, 1945-1947.

LE MANER Yves, *Déportation et génocide, 1939-1945. Une tragédie européenne*, Saint-Omer, La Coupole, Centre d'Histoire et de Mémoire du Nord-Pas-de-Calais, 2005.

LINDEPERG Sylvie, WIEVIORKA Annette, *Univers concentrationnaire et génocide*, Paris, Fayard, 2008.

LUC Benoît, *Otages d'Hitler 1942-1945*, Paris, Editions Vendémiaire, 2011.

PESCHANSKI Denis, *La France des camps*, Paris, Gallimard, 2002.

NEIGERT Marcel, *Internements et déportation en Moselle 1940-1945*, Metz, Centre de recherches relations internationales de l'université de Metz, 1978.

SERVICE D'INFORMATION DES CRIMES DE GUERRE, *Documents pour servir à l'histoire de la guerre, T.4 Camps de concentration*, Paris, Office français d'édition, 1945.

WIEVIORKA Annette, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992.

WORMSER-MIGOT Olga, *Le système concentrationnaire nazi (1933-1945)*, Paris, PUF, 1968.

2- Les camps

AMICALE D'ORANIENBURG-SACHSENHAUSEN, *Sachso. Au cœur du système concentrationnaire nazi*, Paris, Les Editions de Minuit, 1981.

AMICALE DU CAMP DE CONCENTRATION DE NEUENGAMME ET DE SES KOMMANDOS, FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION, *Mémorial des Français et des Françaises déportés au camp de concentration de Neuengamme et dans ses Kommandos*, Fondation pour la Mémoire de la Déportation, 1995.

AMICALE DE NEUENGAMME ET DE SES KOMMANDOS, *Neuengamme, camp de concentration nazi (1938-1945)*, Le Louroux, Amicale de Neuengamme et de ses kommandos, 2008 [1967].

AMICALE DE RAVENSBRÜCK ET ASSOCIATION DES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE, *Les Françaises à Ravensbrück*, Paris, Gallimard, 1965.

AMICALE DES ANCIENS DÉPORTÉS D'ORANIENBURG-SACHSENHAUSEN ET DE LEUR FAMILLE, *Mémorial des déportés français à Sachsenhausen*, 2011 [2000].

AMICALE DES DÉPORTÉS DE NATZWILLER-STRUTHOF, *Camp de concentration Natzwiller Struthof K.Z. Lager Natzweiler*, Labenne, impression Loisif, 1982.

AMICALE DES DÉPORTÉS ET FAMILLES DE MAUTHAUSEN, *Mauthausen. Des pierres qui parlent*, Paris, Amicale des déportés et familles de Mauthausen, 1995.

AMICALE NATIONALE DES ANCIENS DE DACHAU, *Mémorial Annuaire des Français de Dachau*, 1987.

BERBEN Paul, *Histoire du camp de concentration de Dachau (1933-1945)*, Bruxelles, Comité international de Dachau, 1976.

BUCHENWALD DORA KOMMANDOS, *Le Mémorial*, 2 tomes, 1999.

CLOGENSEN Henry, LE GOUPIL Paul, *Mémorial des Français non-juifs déportés à Auschwitz Birkenau et Monowitz. Ces 4 500 tatoués oubliés de l'Histoire*, Autoédition, 1999.

DENERI Robert, MEMORIAL, *Les Français à Flossenbürg*, 1994.

Gedenkbuch. Häftlinge des Konzentrationslagers Bergen-Belsen, Niedersächsische Landeszentrale für politische Bildung Gedenkstätte Bergen-Belsen, 2001.

KOLB Eberhard, *Bergen-Belsen. De 1943 à 1945*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1985.

LEE Adeline, *Les Français internés au sein du complexe concentrationnaire du KL Mauthausen : trajectoires*, Thèse de doctorat en histoire, Université de Caen Basse-Normandie, 2014.

ORLOWSKI Domonique (dir.), *Buchenwald par ses témoins. Histoire et dictionnaire du camp et de ses kommandos*, Paris, Belin, 2014.

STEEGMANN Robert, *Le Struthof - KL-Natzweiler, Histoire d'un camp de concentration en Alsace annexée 1941-1945*, Strasbourg, Editions La Nuée Bleue/DNA, 2005.

STREBEL Bernhard, *Ravensbrück. Un complexe concentrationnaire*, Paris, Fayard, 2005.

WILMOUTH Philippe, NEVEU Cédric, *Les camps d'internement du fort de Metz-Queuleu 1943-1946*, Saint-Cyr-sur-Loire, Editions Alan Sutton, 2011.

VI. L'Eglise dans la guerre

1- Pie XII, le Vatican et l'Eglise

BLET Pierre, *Pie XII et la Seconde Guerre mondiale : d'après les archives du Vatican*, Paris, Perrin, 1997.

CORNWELL John, *Hitler's Pope*, New York, Viking Press, 1999.

CHASSARD Dominique, *Vichy et le Saint-Siège : quatre ans de relations diplomatiques, juillet 1940-août 1944*, Paris, L'Harmattan, 2015.

CHELINI Jean, *L'Eglise sous Pie XII. Tome 1, la Tourmente : 1939-1945*, Paris, Fayard, 1983.

LACROIX-RIZ Annie, *Le Vatican, l'Europe et le Reich de la Première Guerre mondiale à la guerre froide*, Paris, Armand Colin, 1996.

PHAYER Michael, *The Catholic Church and the Holocaust, 1930-1965*, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press, 2000.

2- L'Eglise française et les chrétiens dans la guerre

ARNAL Oscar L. Cole, *Prêtres en bleu de chauffe : histoire des prêtres-ouvriers, 1943-1954*, Paris, Les Editions ouvrières, 1992.

BARDY Gérard, *Charles le catholique : De Gaulle et l'Eglise*, Paris, Plon, 2011.

BEDARIDA F. et R., « L'Eglise catholique sous Vichy : une mémoire trouble », In : *Esprit*, mai 1992, pp. 52-66.

BEDARIDA Renée, *Les catholiques dans la guerre 1939-1945*, Paris, Hachette Littératures, 1998.

BERNAY Sylvie, *L'Eglise de France face à la persécution des Juifs 1940-1944*, Paris, CNRS, 2012.

BOULARD Fernand, *Essor ou déclin du clergé français ?*, Paris, Editions du Cerf, 1950.

CHERRIER Alain, « L'Eglise et le Service du Travail Obligatoire », In : *Revue du Nord*, tome 60, n°237, avril-juin 1978, p. 423.

CHOLVY Gérard, COMTE Bernard, FEROLDI Vincent, *Jeunesses chrétiennes au XX^e siècle*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1991.

CLEMENT Jean-Louis, *Les évêques au temps de Vichy : loyalisme sans inféodation*, Beauchesne, 1999.

COINTET Michèle, *L'Eglise sous Vichy : 1940-1945 : la repentance en question*, Paris, Perrin, 1998.

De MONTCLOS Xavier, LUIRARD Monique, DELPECH François et al. (dir.), *Eglises et chrétiens dans la Seconde Guerre Mondiale, T.1 : la région Rhône-Alpes*, Actes du colloque tenu à Grenoble du 7 au 9 octobre 1976, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1978.

De MONTCLOS Xavier, LUIRARD Monique, DELPECH François et al. (dir.), *Eglises et chrétiens dans la Seconde Guerre Mondiale, T.2 : la France*, Actes du colloque tenu à Lyon du 27 au 30 janvier 1978, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1982.

DELOCHE Esther, *Le diocèse d'Annecy de la Séparation à Vatican II (1905-1962)*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de Christian Sorrel, Lyon, Université de Lyon II, 2009.

DRAPAC Vesna, *War and Religion. Catholics in the Churches of Occupied Paris*, Washington D.C, Catholic University of America Press, 1998.

DUQUESNE Jacques, *Les Catholiques français sous l'occupation*, Paris, Grasset, 1986 [1966].

FOUILLOUX Etienne, *Les chrétiens français entre crise et libération (1937-1947)*, Paris, Le Seuil, 1997.

Mgr GUERRY Emile, *L'Eglise catholique en France sous l'occupation*, Paris, Flammarion, 1947.

HILAIRE Yves-Marie, « Églises et Chrétiens pendant la Seconde Guerre Mondiale : Les colloques de Lyon et de Varsovie », In: *Revue du Nord*, tome 60, n°238, Juillet-septembre 1978, pp. 729-733.

PIERRARD Pierre, LAUNAY Michel, TREMPE Rolande, *La J.O.C : Regards d'historiens*, Paris, Les Editions Ouvrières, 1984.

POULAT Emile, *Naissance des prêtres-ouvriers*, Tournai, Religion et sociétés Casterman, 1965.

WILMOUTH Philippe, *Le diocèse de Metz écartelé 1939-1945 : Un évêque, son clergé et le peuple catholique*, Thèse de doctorat en histoire, sous la direction de François Cochet et Jean-Noël Grandhomme, Metz, Université de Lorraine, 2014.

3- L'Eglise et les chrétiens en résistance

BEDARIDA François et Renée, *La Résistance spirituelle 1941-1944 : les Cahiers clandestins du Témoignage Chrétien*, Paris, Albin Michel, 2001.

COMTE Bernard, *L'honneur et la conscience : catholiques français en résistance 1940-1944*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1998.

KNAUFT Wolfgang, *Face à la Gestapo. Travailleurs chrétiens et prêtres du STO. Berlin, 1943-1945*, Paris, Le Cherche-Midi, 2006.

Mgr MOLETTE Charles, *Prêtres, religieux et religieuses dans la résistance au nazisme, 1940-1945*, Paris, Fayard, 1995.

Mgr MOLETTE Charles, *Résistances chrétiennes à la nazification des esprits*, Paris, F-X de Guibert, 1998.

SEMELIN, Jacques, ANDRIEU Claire, GENSBURGER Sarah, *La résistance aux génocides: De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2008.

SUAUD Charles, VIET-DEPAUL Nathalie, *Prêtres et ouvriers : une double fidélité mise à l'épreuve : 1944-1969*, Paris, Karthala, 2004.

YAGIL Limore, *Chrétiens et Juifs sous Vichy, 1940-1944 : sauvetage et désobéissance civile*, Paris, Les Editions du Cerf, 2005.

4- La persécution de l'Eglise et des chrétiens

CONWAY John S, *The Nazi Persecution of the Churches, 1933-1945*, New York, Basic Books, 1968.

EPP René, *L'Eglise d'Alsace sous l'oppression nazie (1940-1945)*, Strasbourg, Editions du Signe, 2000.

EPP René, *L'enfer sur terre. Prêtres et religieux d'Alsace internés et déportés par les nazis (1940-1945)*, Strasbourg, Editions du Signe, 2000.

KAMMERER Jean, *Mémoire en liberté. La baraque des prêtres à Dachau*, Paris, Editions Brepols, 1995.

KLEIN Charles, *Le diocèse des barbelés, 1940-1944*, Paris, Fayard, 1973.

Mgr MOLETTE Charles, *En haine de l'Evangile. Victimes du décret de persécution nazi du 03.12.43 contre l'apostolat catholique français à l'œuvre parmi les travailleurs requis en Allemagne, 1943-1945*, Paris, Fayard, 1993.

PELISSIER Jean, *Prêtres et religieux victimes des nazis*, Paris, L'Echelle de Jacob, 2009 [1946].

SCHNABEL Reimund, *Die Frommen in der Hölle*, Berlin, Union Verlag, 1966 [1965].

ZELLER Guillaume, *La baraque des prêtres. Dachau, 1938-1945*, Paris, Tallandier, 2015.

5- Témoignages et récits

Anonyme, *Matricule 40379 : le Christ à Buchenwald*, Langogne, Imprimerie J. Barbaray, 1946 [1945].

BERNARD Jean, *Bloc des prêtres 25487 : Dachau 1941-1942*, Luxembourg, Editions Saint-Paul, 2006.

BESCHET Paul, *Mission en Thuringe. Au temps du nazisme*, Paris, Les Editions ouvrières, 1989.

BOUSQUET Hadrien, *Hors des barbelés*, Paris, Spes, 1945.

CHAUVENET André, De LA MARTINIERE Joseph, *Une expérience de l'esclavage : Prisons et camps de Fresnes, Hinzert, Wittlich, Trèves, Tegel-Berlin, Bautzen, Dresde, Radeberg, Buchenwald (21 janvier 1942-23 avril 1945)*, Paris, Office général du Livre, 1947.

CHETANEAU Roger, *Le Christ chez les rayés : par le numéro 31397*, Fontenay-le-Comte, [chez l'auteur], 1947.

COLLECTIF, *Paris aux liens : Témoignages de prêtres*, Paris, Le Seuil, 1944.

Abbé DAVID, *Du bagne français au bagne nazi (1941-1945)*, Montsûrs, Editions Résiac, 1974.

DILLARD Victor, *Suprêmes témoignages*, Paris, Spes, 1945.

FRANCOIS Roger, *Ses portes resteront fermées la nuit car il n'y aura pas de jours..., Dachau 21 octobre 1944 - 21 avril 1945*, Paris, Graphein, 1998.

FRAYSSE René, *De Francfort à Dachau : souvenirs et croquis*, Annonay, Editions du Sol, 1946.

GABEN Lucien, GERBEAUX Michel, *L'honneur d'être témoin, De l'action catholique aux camps de concentration*, L'Imprimerie Coopérative du Sud-Ouest, 1990.

GELIN Joseph, *Joseph Gelin. Nüremberg, 1943-45, l'expérience d'un prêtre-ouvrier...*, Paris, Petit-Clamart, 1946.

HENOCQUE Georges, *Les antres de la bête : Fresnes, Buchenwald, Dachau*, Paris, G. Durassié, 1947.

HERICOURT Jean, *Requiem à Buchenwald*, Apostolat des Editions, 1968.

LELOIR Léon, *Buchenwald, poèmes extraits de « Je reviens de l'enfer »*, Paris, Le Témoignage chrétien, 1945.

LELOIR Léon, *Je reviens de l'enfer : Poèmes en style oral*, Paris, Editions du Rendez-vous, 1945.

LELOIR Léon, *Les paradoxes du retour*, Editions universitaires - Les Presses de Belgique, 1945.

Mgr MORELLI, *Terre de Detresse*, Paris, Bloud & Gay, 1947.

PANNIER Roger, *Cologne-Rhénanie 1942-1945. Jusqu'au Martyr*, Editions des Etannets, 1995.

PARGUEL Paul, *De mon presbytère aux bagnes nazis : Mémoires d'un prêtre déporté en Allemagne*, Paris, Spes, 1946.

PERRIN Henri, *Journal d'un prêtre ouvrier en Allemagne*, Paris, Le Seuil, 1945.

PIGUET Gabriel, *Prison et déportation. Témoignage d'un évêque français*, Paris, Spes, 1947.

SOMMET Jacques, *L'honneur de la liberté*, Paris, Le Centurion, 1987.

THOMAS Jean, *... jusqu'au doux petit ruisseau*, Rouen, Imprimerie Lecerf, 1995.

TRUFFY Jean, *Les mémoires du curé du maquis de Glières*, Annecy, Atra, 1950.

UNTEREINER Alfred, *16 mois de bagne : Buchenwald - Dora*, Epernay, R. Dautelle, 1946.

VARNOUX Jean, *Clartés dans la nuit. La Résistance de l'Esprit. Journal d'un prêtre déporté*, Neuvic-Entier, Editions de la Veytizou, 1995.

6- Récits sur des prêtres et religieux

BESSIÈRES Albert, *Un martyr de la charité: Le père de Jabrun 1883 - 1943*, Paris, Le Témoignage Chrétien, 1946.

CAUCHOIS Stéphane, *Joseph Kerebel, prêtre résistant mort en déportation*, Louviers, Ysec Médias, 2012.

DORRIERE Christian, *L'Abbé Jean Daliguault, un peintre dans les camps de la mort*, Paris, Les Editions du Cerf, 2001.

LEBAS Maurice, *Pierre de Porcaro, prêtre-ouvrier (STO), mort à Dachau*, Paris, Letiellieux, 1948.

MASSON Robert, *Jean Perriolat. D'un pas de disciple : de la JOC à Mauthausen*, Paris, Parole et Silence, 2006.

Mgr MOLETTE Charles, *L'abbé Pierre de Porcaro, mort à Dachau en 1945, l'un des Cinquante*, Editions Socéval, 2005.

NEVIASKI Alexis, *Le Père Jacques : carme, éducateur, résistant*, Paris, Tallandier, 2015.

VULLIEZ Hyacinthe, *Camille Folliet, prêtre et résistant*, Paris, Editions Le Vieil Annecy, 2001.

VII. Sitographie

Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, *Ego 39-45 : Ecrits de Guerre et d'Occupation*, [en ligne] <http://www.ego.1939-1945.crhq.cnrs.fr/>, (consulté le 15 mai 2017).

CLEMENT Jean-Louis, « Vichy dans la mémoire catholique 1970-1997 », In : *Politiques du passé : Usages politiques du passé dans la France contemporaine* [en ligne], Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2006, [en ligne] <http://books.openedition.org/pup/5909> [consulté le 30 juillet 2018].

Conférence des évêques de France, *Eglise catholique en France*, créé en 1996, mis à jour en 2014, [en ligne] <http://www.eglise.catholique.fr/> (consulté le 26 avril 2017).

Fondation pour la Mémoire de la Déportation, *Fondation pour la Mémoire de la Déportation*, [en ligne] <http://www.bddm.org/> (consulté le 25 août 2018).

« Hipolit Grzadka, prêtre des Baudras » (2012), In : *Résistance polonaise en Saône-et-Loire*, [en ligne] <https://www.respol71.com/hipolit-grzadka-pretre-des-baudras-mort-en-deportation> (consulté le 1^{er} juillet 2018).

« L'abbé Gabriel Gay, prêtre déporté » (2013), In : Diocèse de Belley-Ars, *L'Eglise dans les Pays de l'Ain*, [en ligne] <https://catholique-belley-ars.fr/culture-et-foi/saints-du-diocese/l-abbe-gabriel-gay-pretre-deporte/> (consulté le 1^{er} Août 2018).

LONGCHAMP Albert, « Jean Nicod s.j., un précurseur », In : *Choisir*, 2010, [en ligne] <https://www.choisir.ch/item/1196-jean-nicod-sj-un-pr%C3%A9curseur> (consulté le 22 juillet 2018).

PIRLLOT Barbara, « Après la catastrophe : mémoire, transmission et vérité dans les témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis », *Civilisations*, n°56, 2007, mis en ligne le 01 décembre 2010, [En ligne] <http://journals.openedition.org/civilisations/86> ; DOI : 10.4000/civilisations.86 [consulté le 28 août 2018].

Séminariste Thomas, « Historique de la formation des séminaristes du diocèse à Strasbourg de 1580 à 1945 » (2010), In: Grand Séminaire de Strasbourg, *Séminaire Sainte-Marie-Majeure, diocèse de Strasbourg*, [en ligne] <http://gdsemstrasbourg.blogspot.com/2011/01/historique-de-la-formation-des.html> (consulté le 26 Juillet 2018).

VIII. DVD

Les Frères Carmes, *Les Enfants du Père Jacques* (1990), Saint-Sever-Calvados, Atelier du Carmel (54 min.).

MALLE Louis, *Au revoir les enfants*, 1987.

MELVILLE Jean-Pierre, *Léon Morin, prêtre*, 1961.

SCHLÖNDORFF Volker, *Le neuvième jour (Der neunte Tag)*, 2004.

Annexe n°1 : Carte de la France séparée en différentes zones par la ligne de démarcation, par Guy Giraud, d'après : ALARY Eric, "Paris sur le chemin de la ligne de démarcation", In DVD-ROM *La Résistance en Ile-de-France*, AERI, 2004.



Annexe n°2 : Abréviations

1- Eglise de France

AC : Action catholique

ACEF : Assemblée des cardinaux et évêques de France

JAC : Jeunesse agricole catholique

JEC : Jeunesse étudiante chrétienne

JOC : Jeunesse ouvrière chrétienne

TC : Témoignage chrétien

2- Résistance

AS : Armée secrète

AV : Armée des Volontaires

BCRA : Bureau central de renseignements et d'action

BOA : Bureau des Opérations Aériennes

CDLL : Ceux de la Libération

CDLR : Ceux de la Résistance

CNR : Conseil National de la Résistance

DF : Défense de la France

FFC : Forces Français Combattantes

FFI : Forces Françaises de l'Intérieur

FFL : Forces Françaises Libres

FN : Front National

FPJ : Front Patriotique de la Jeunesse

FTPFP : Francs-tireurs et Partisans Français

IS : *Intelligence Service*

MUR : Mouvements Unis de la Résistance

NAP : Noyautage des Administrations Publiques

OCM : Organisation Civile et Militaire

ORA : Organisation de Résistance de l'Armée

OSS : *Office of Strategic Services* : Bureau des services stratégiques

PCC : Poste Central des Courriers

POWN : *Polska Organizacja Walki o Niepodległość* : Organisation polonaise de lutte pour l'indépendance

RIF : Résistance Intérieure Française

SOE : *Special Operations Executive* : Direction des opérations spéciales

3- Appareils répressifs

GESTAPO : *Geheime Staatspolizei* : Police secrète d'Etat

GFP : *Geheime Feldpolizei* : Police secrète militaire

HSSPF : *Höherer SS und Polizei Führer* : Chef supérieur de la SS et de la Police

KL : *Konzentrationslager* : Camp de concentration

MBB : *Militärbefehlshaber in Belgien und Nord-Frankreich* : Commandant militaire en Belgique et Nord de la France

MBF : *Militärbefehlshaber in Frankreich* : Commandant militaire en France

NN : *Nacht und Nebel* : Nuit et Brouillard

NSDAP : *Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei* : Parti national-socialiste des travailleurs allemands

OLG : *Oberlandesgericht* : Tribunal de région

RKG : *Reichkriegsgericht* : Tribunal de guerre du Reich

SIPO : *Sicherheitspolizei* : Police de sécurité

SD : *Sicherheitsdienst* : Service de sûreté

SG : *Sondergericht* : Tribunal spécial

SS : *Schutzstaffeln* : Section de protection

STO : Service du travail obligatoire

VGH : *Volksgerichtshof* : Tribunal du peuple

Annexe n°3 : Liste de 6 aumôniers proposés le 21 septembre 1943 pour l'Aumônerie des travailleurs français en Allemagne, 25 EG 14, CNAEF, Issy-les-Moulineaux.

Pièce N° 5

LISTE DES 6 AUMONNIERS PROPOSES
le 21 Septembre 1943

Henri MAZERAT	4899	-Aumônier de l'Oflag XII B
Pierre DUBEN	25.519Fz	-Aumônier du Stalag I A
Théodule HOSTE	17.375	-Aumônier du Stalag II A
J. Charles DEFIGNY	107.085	-Aumônier du Stalag XVII A
Théophile CHESNAIS	96.194	-Aumônier du Stalag XI B
Maurice RONDEAU	1.740	-STALAG VI G HARDTHOHE

Annexe n°4 : Tribunaux et lieux des jugements des ecclésiastiques et séminaristes de France déportés (Allemagne, France, Nord et Pas-de-Calais, Belgique, Alsace et Moselle)

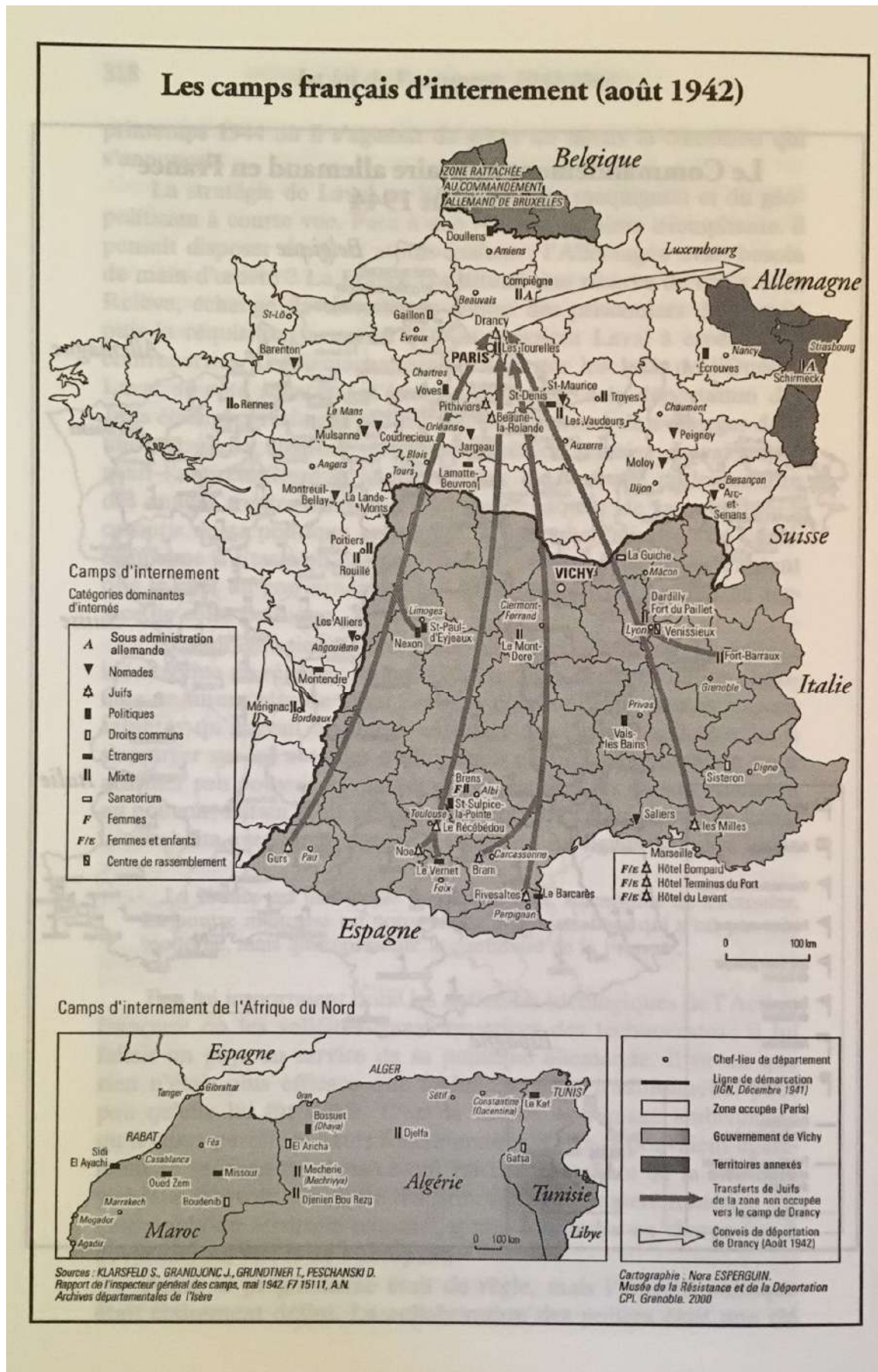
Tableau n° 1 : Répartition des ecclésiastiques et séminaristes jugés avant leur déportation selon le tribunal et le lieu du jugement en France, en Alsace-Moselle (bleu) et en Belgique (orange)

Lieu du jugement	Tribunal	Nombre
Angers	FK 595	2
Bar-le-Duc	FK 627	2
Bruxelles	OFK 672	2
Bussang	?	1
Caen	FK 723	1
Châlons-sur-Marne	FK 531	2
Dijon	FK 669	3
Epinal	FK 622	1
Lille	FK 678 ou OFK 670	3
Limoges	?	1
Lunéville	?	1
Metz	Sondergericht	3
—	Amtsgericht	1
—	?	1
Nancy	FK 591	2
Nantes	FK 518	1
Paris	Hôtel Continental	1
—	<i>Gericht Kdt von Gross-Paris</i>	6 (+1 déjà condamné)
—	?	1
Poitiers	FK 677	2
Quimper	FK 752	1
Saint-Lô	FK 722	2
Saint-Cloud	FK 758	1
Schirmeck	Tribunal du camp	4
Strasbourg	Sondergericht	3
—	<i>Volksgerechtshof Berlin</i>	1
Tours	FK 588	2

Tableau n°2 : Répartition des ecclésiastiques et séminaristes de France jugés en Allemagne selon le tribunal et le lieu du jugement

Lieu du jugement	Tribunal	Nombre
Berlin	<i>Volksgerechtshof</i>	5
—	?	2
Brauweiler	?	1
Düsseldorf	<i>Sondergericht</i>	1
Frankfurt/Main	?	1
Gotha	?	2
Graz	<i>Landgericht</i>	1
Hanau	?	1
Karlsbad	?	1

Koblenz	?	1
Köln	?	2
München	?	1
Niederbühl	?	1
Nürnberg	?	1
Saarbrücken	?	1
WeinStadt	?	1
Wien	?	1
?	?	1



Annexe n°6 : Système de marquage des prisonniers des camps de concentration

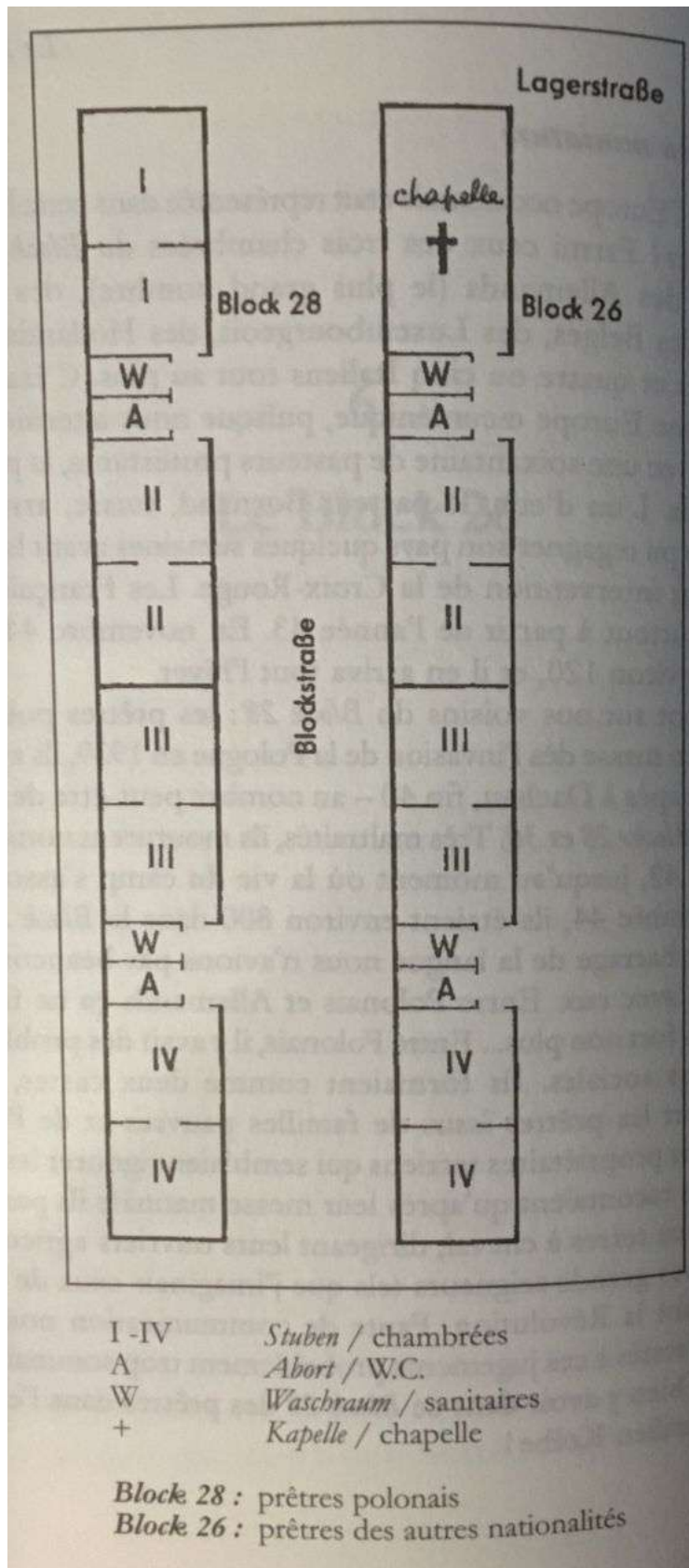
Source image : <http://www.museumsmedien.de/xberg-ged/person.php?id=27> [consulté le 3 août 2018]

Kennzeichen für Schutzhäftlinge in den Konz. Lagern

Form und Farbe der Kennzeichen

	Politisch	Berufs- Verbrecher	Emigrant	Bibel- forscher	Homo- sexuell	Asozial
Grund- farben						
Abzeichen für Rückfällige						
Häftlinge der Straf- kompanie						
Abzeichen für Juden						
Besondere Abzeichen	 Jüd. Rasse- schänder	 Rasse- schänderin	 Flucht- verdächtig	 Häftlings- nummer	<p>Beispiel</p>	
	 Pole	 Tscheche	 Wehrmacht angehöriger	 Häftling Ia		

Annexe n°7 : Plan des blocks 26 et 28 à Dachau, KAMMERER Jean, *Mémoire en liberté. La baraque des prêtres à Dachau*, Paris, Editions Brepols, 1995, p. 68.

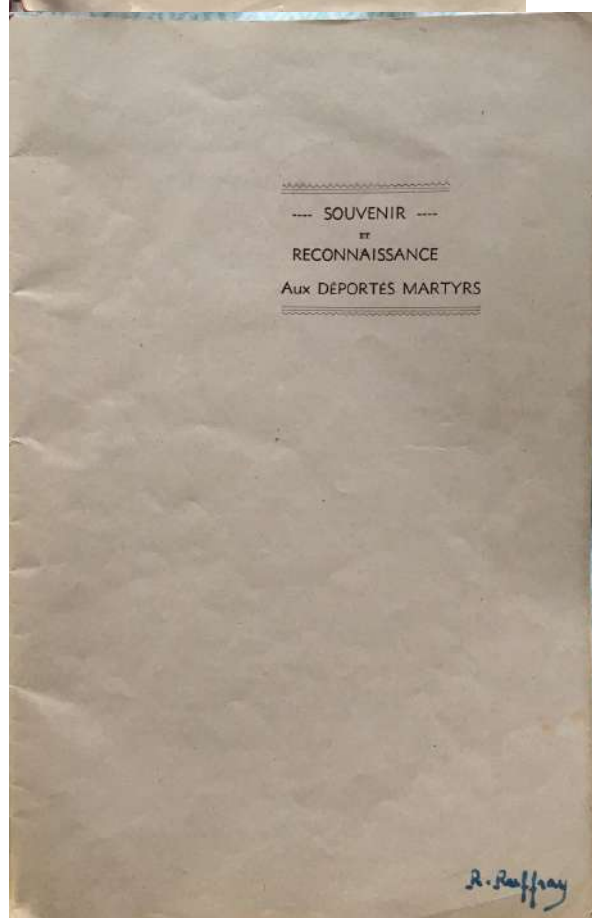


Annexe n°8 : Timbres à l'effigie d'Elise Rivet (1890-1945), religieuse déportée, et de Victor Dillard (1897-1945), aumônier clandestin décédé à Dachau.

Sources photos : <https://www.wikitimbres.fr/timbres/691/heros-de-la-resistance-mere-elisabeth-1890-1945> et <https://fr.aleteia.org/2017/11/24/un-timbre-a-leffigie-du-pere-victor-dillard-mort-a-dachau/>



Annexe n°9 : Plaquette éditée à l'occasion de l'Inauguration de la « Rue des déportés » et de la Plaque leur rendant hommage, Mortagne-au-Perche, Imprimerie R. Danguy, 1948, collection privée de l'abbé Robert RUFFRAY.



Annexe n°10 : Biographies de 40 ecclésiastiques et séminaristes déportés





<p>ABASSIT Raymond³⁷⁴ (1915, Nice - ?)</p> <p>Curé de Moulinet (06). Arrêté le 29 septembre 1944 avec ses paroissiens comme otages de représailles. Interné dans les prisons de Tende, Cuneo et Turin en Italie. Libéré sur intervention du Consul de Suisse le 24 avril 1945. Rapatrié le 11 mai 1945.</p>	 <p>1954 (DAVCC, Caen)</p>
<p>AVEL Charles³⁷⁵ (1923, Roanne - ?)</p> <p>Séminariste requis du STO (mai 1943). Arrêté le 20 novembre 1944. Membre de l'Amicale française de la Buna. Activités clandestines : sabotage, cercles d'étude... Déporté au camp de Dachau le 29 décembre 1944. Rapatrié le 28 mai 1945. Devient abbé.</p>	 <p>1948 (DAVCC, Caen)</p>
<p>BARBIER de COURTEIX Guy³⁷⁶ (1921, Chabanais - ?)</p> <p>Séminariste requis du STO (juin 1943). Arrêté le 20 novembre 1944. Membre de l'Amicale française de la Buna. Activités clandestines : sabotage, cercles d'étude... Délit de radio. Déporté au camp de Dachau le 29 décembre 1944 puis au <i>Kommando</i> Ohrdruf. Déporté au camp de Buchenwald le 9 avril 1945 puis au <i>Kommando</i> Leitmeritz. Rapatrié le 3 juin 1945. Devient vicaire.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>
<p>BAVEREZ Marcelle³⁷⁷ (1899, Besançon – 1944)</p> <p>Religieuse hospitalière à l'hôpital Saint-Jacques de Besançon. Arrêtée le 10 août 1943 pour avoir aidé des prisonniers français à s'évader, pour avoir fourni des renseignements à des réseaux résistants et avoir fourni de faux papiers. Internée à Besançon puis à Compiègne. Déportée le 31 janvier 1944 à Ravensbrück (convoi I.175). Elle y décède le 1^{er} novembre 1944.</p>	 <p>(http://www.besancon.fr/index.php?p=2020)</p>

³⁷⁴ Dossier statut : AC 21 P 695 218, DAVCC, Caen.

³⁷⁵ Dossier statut : AC 21 P 700 428, DAVCC, Caen.

³⁷⁶ Dossier statut : AC 21 P 702 371, DAVCC, Caen.

³⁷⁷ Dossier MED : AC 21 P 422 300, DAVCC, Caen.





<p>BERGANTZ René³⁷⁸ (1913, Niedermodern - ?)</p> <p>Curé de Tréméry (57). Propagande antiallemande et sentiments francophiles. Arrêté le 22 septembre 1942 et déporté à Saarbrücken. Jugé par le <i>Volksgesichtshof</i> de Berlin le 15 octobre 1942. Transféré à Dachau le 22 janvier 1943. Rapatrié le 2 juillet 1945.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>
<p>BESOIN Louis³⁷⁹ (1884, Dignonville - ?)</p> <p>Prêtre. Arrêté le 27 août 1944 à Péxonne (54) lors d'une rafle par mesure de représailles. Interné à Baccarat. Déporté le 30 août 1944 à Natzweiler. Transféré à Dachau le 4 septembre 1944. Rapatrié le 16 mai 1945.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>
<p>BILLARD Fabien³⁸⁰ (1875, Airvault – 1945)</p> <p>Curé doyen de la paroisse La Villedieu-du-Clain près de Poitiers. Membre du réseau Louis-Renard. Arrêté le 30 septembre 1942 en même temps que l'abbé Bonnin. Interné à Poitiers puis à Fresnes. Soumis à la procédure NN. Déporté le 18 février 1943 à Hinzert puis transféré aux prisons de Wolfenbüttel, Untermassfeld, Schweidnitz puis au camp de Gross Rosen où il décède le 13 février 1945.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>
<p>BOUSQUET Hadrien³⁸¹ (1900, Rodez - ?)</p> <p>Aumônier clandestin travailleur volontaire (janvier 1943). Arrêté le 14 février 1944 pour action catholique. Interné à Trebbin, Potsdam et Pralinden. Expulsé d'Allemagne le 15 mai 1944.</p>	 <p>1953 (DAVCC, Caen)</p>

³⁷⁸ Dossier statut : AC 21 P 707 094, DAVCC, Caen.

³⁷⁹ Dossier statut : AC 21 P 708 649, DAVCC, Caen.

³⁸⁰ Dossier statut : AC 21 P 709 766, DAVCC, Caen.

³⁸¹ Dossier statut : AC 21 P 626 031, DAVCC, Caen.

<p>DARBOT Emile³⁸² (1884, La Pailly - ?)</p> <p>Curé de Plesnoy (52). Membre FFI, Région C, département Haute-Marne, secteur 430 CL. Arrêté le 25 octobre 1943. Interné à Chaumont, Châlons-sur-Marne et Compiègne. Déporté le 17 janvier 1944 (convoi I.171) à Buchenwald, puis à Dachau. Rapatrié le 26 mai 1945.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>
<p>DAVID Raymond³⁸³ (1910, Marchésieux - ?)</p> <p>Curé de Hyenville et Monchaton (50). Propagande anti-allemande. Arrêté le 4 février 1941. Jugé par le FK 722 de Saint-Lô à 5 ans de travaux forcés le 14 février 1941. Déporté le 8 août 1942 à la prison de Karlsruhe, puis Landsberg, Ausgbourg, Neuoffingen, Amberg, Bayreuth. Rapatrié le 21 mai 1945.</p>	 <p>1953 (DAVCC, Caen)</p>
<p>DELORY Joseph³⁸⁴ (1906, Fort-Mardyck - ?)</p> <p>Aumônier clandestin, travailleur volontaire envoyé en Autriche en mai 1943. Arrêté le 21 mars 1944 à Vienne (Autriche) pour action catholique et aide à des prisonniers de guerre français. Condamné en juin 1944 à la déportation au camp de Dachau. Rapatrié.</p>	 <p>1952 (DAVCC, Caen)</p>
<p>DEMARSY Jean³⁸⁵ (1882, Amiens - ?)</p> <p>Aumônier couvent à Amiens (80). Membre du réseau Bataillons de la Mort. Arrêté le 26 août 1942 à Amiens. Interné à Fresnes, Romainville et Compiègne. Déporté dans la nuit du 23 au 24 janvier 1943 (convoi I.74). S'évade lors du transport, à proximité de Rambucourt (Meuse). Aidé et mis en sécurité par des membres du réseau Comète.</p>	 <p>1949 (DAVCC, Caen)</p>

³⁸² Dossier statut : AC 21 P 628 668, DAVCC, Caen.

³⁸³ Dossier statut : AC 21 P 625 938, DAVCC, Caen.

³⁸⁴ Dossier statut : AC 21 P 632 004, DAVCC, Caen.

³⁸⁵ Dossier statut : AC 21 P 632 418, DAVCC, Caen.



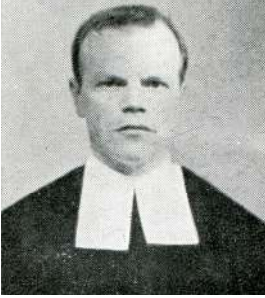

<p>DOUDARD Joseph³⁸⁶ (1922, Montertelot – 1945)</p> <p>Séminariste et instituteur libre. Membre des FFI, Etat-major du Morbihan. Arrêté à Vannes le 23 décembre 1943. Interné à Rennes, Vannes et Compiègne. Déporté à Neuengamme le 21 mai 1944 (convoi I.214). Décède à bord du <i>Cap Arcona</i> dans la baie de Lübeck le 20 avril 1945.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>
<p>DOYEN Auguste³⁸⁷ (1914, Nettancourt - ?)</p> <p>Prêtre dominicain, aumônier clandestin en Allemagne à Leverkusen près de Cologne. Arrêté le 17 juillet 1944 pour action catholique, interné à la prison de Cologne. Déporté au camp de Buchenwald le 17 septembre 1944 puis à Dachau. Rapatrié.</p>	 <p>1950 (DAVCC, Caen)</p>
<p>FICHEUX Jean³⁸⁸ (1920, Paris - 1945)</p> <p>Séminariste au Séminaire des Carmes à Paris. Arrêté le 29 juillet 1943. Tentative de passage de la frontière espagnole à Saint-Jean-de-Luz. Interné à Biarritz, Bordeaux et Compiègne. Déporté à Buchenwald le 28 octobre 1944 (convoi I.145). Transféré à Dora le 20 novembre 1943 puis aux <i>Kommandos</i> de Mittelbau et Nordhausen. Décède à Nordhausen le 3 avril 1945.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>
<p>FLANAGAN Agnès³⁸⁹ (1909, Kings' County IRL - ?)</p> <p>Religieuse infirmière irlandaise arrêté à Paris (75). Déportée à Ravensbrück. Rapatriée par la Suède (Stockholm) le 11 mai 1945.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>

³⁸⁶ Dossier MED : AC 21 P 444 551, DAVCC, Caen.

³⁸⁷ Dossier statut : AC 21 P 636 728, DAVCC, Caen.

³⁸⁸ Dossier MED : AC 21 P 449 972, DAVCC, Caen.

³⁸⁹ Documentation individuelle, 27 P, DAVCC, Caen.

<p>FRAYSSE René³⁹⁰ (1912, Privas - ?)</p> <p>Abbé travailleur volontaire (avril 1943), aumônier clandestin. Arrêté le 20 avril 1944 à Francfort-sur-le-Main pour action catholique. Interné à Francfort, Würzburg. Déporté à Dachau le 7 octobre 1944. Rapatrié le 27 mai 1945.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>
<p>GAMBS René³⁹¹ (1922, Puttrelange - ?)</p> <p>Novice lazariste à Dax (40) expulsé de la Moselle en 1941. Réfractaire au STO, arrêté le 21 juillet 1943 à Bayonne. Interné à Biarritz, Bordeaux et Compiègne. Déporté le 28 octobre 1943 (convoi I.145) à Buchenwald puis à Flossenbürg. Rapatrié le 20 mai 1945. Devient inspecteur de l'enregistrement.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>
<p>GRILL Jean³⁹² (1895, Breidenbach - 1945)</p> <p>Frère infirmier au pensionnat Sacré-Cœur à Reims (51). Arrêté le 18 mars 1943 pour sentiments antiallemands. Interné à Reims et Compiègne. Déporté le 8 mai 1943 (convoi I.100) à Sachsenhausen puis au <i>Kommando Küstrin</i>. Transféré au camp de Buchenwald le 2 février 1945. Décède à Buchenwald le 7 avril 1945.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>
<p>GRZADKA Hipolit³⁹³ (1910, Pologne – 1945)</p> <p>Prêtre des immigrés polonais à Algrange (Moselle). Fuit vers la zone sud après l'invasion allemande en 1940. Devient prêtre à la mission catholique polonaise située à Lyon. Membre du réseau Wisigoths-Lorraine. Arrêté le 2 avril 1943 à Paris. Interné à Fresnes et Compiègne. Déporté le 8 mai 1943 à Sachsenhausen (convoi I.100). Transféré à Bergen-Belsen où il décède en mai 1945.</p>	 <p>394</p>



³⁹⁰ Dossier statut : AC 21 P, DAVCC, Caen.

³⁹¹ Dossier statut : AC 21 P 611 123, DAVCC, Caen.

³⁹² Dossier MED : AC 21 P 458 621, DAVCC, Caen.

³⁹³ Documentation individuelle, 27 P, DAVCC, Caen.

³⁹⁴ Photo : Avis de décès de Ksiadz Hipolite GRZADKA [image en ligne], <http://algrange.et.ses.origines.over-blog.com/2018/02/livre-de-roland-sebben-algrange-cite-aux-4-mines-la-chapelle-l-eglise-neo-apostolique-la-maison-de-la-sainte-famille-le-monument-aux> [consulté le 1er juillet 2018].





<p>GUILHAUME Gaston³⁹⁵ (1922, Lyon - ?)</p> <p>Séminariste à Lyon (69). Membre de l'A.S de Haute-Savoie et du Témoignage chrétien. Arrêté le 22 mai 1944. Interné à la prison de Montluc à Lyon puis à Compiègne. Déporté le 15 juillet 1944 à Neuengamme (convoi I.247), puis à Fargel et enfin Sandbostel. Rapatrié le 9 juin 1945. Devient prêtre professeur.</p>	 <p>1966 (DAVCC, Caen)</p>
<p>HINGUE Roger³⁹⁶ (1922, Coulommiers - ?)</p> <p>Séminariste au séminaire de Meaux. Arrêté le 28 mars 1944 au cours d'une mission commandée à Castillon (65). Interné à Saint-Girons, Toulouse, Metz. Déporté à Nürnberg et Thiersheim. Rapatrié le 5 juin 1945. Devient libraire.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>
<p>HUMBERT Pierre³⁹⁷ (1910, Belleydoux - ?)</p> <p>Prêtre dominicain à Lyon (69). Membre du réseau Reims. Arrêté le 3 juin 1944. Interné à la prison de Montluc à Lyon puis à Compiègne. Déporté le 15 juillet 1944 à Neuengamme (convoi I.247) puis à Watenstedt, Kaltenkirchen et Dachau. Rapatrié le 25 mai 1945.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>
<p>KEREBEL Joseph³⁹⁸ (1912, Lambézellec - 1945)</p> <p>Vicaire de Montville (76). Membre du mouvement Front national. Arrêté le 13 octobre 1943. Interné à Rouen et Compiègne. Déporté le 27 avril 1944 (convoi I.206) à Auschwitz. Transféré à Buchenwald le 12 mai 1944 ; à Flossenbürg le 25 mai 1944 ; au <i>Kommando</i> Flöha le 2 juin 1944. Evacué vers Theresienstadt. Meurt du typhus avant son rapatriement le 25 mai 1945.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>

³⁹⁵ Dossier statut : AC 21 P 621 576, DAVCC, Caen.

³⁹⁶ Dossier statut : AC 21 P 571 900, DAVCC, Caen.

³⁹⁷ Dossier statut : AC 21 P 573 829, DAVCC, Caen.

³⁹⁸ Dossier MED : AC 21 P 468 582 , DAVCC, Caen.





<p>LAJARRIGE Pierre³⁹⁹ (1921, Anglards-de-Salers - ?)</p> <p>Frère des écoles chrétiennes à Murat (15). Arrêté le 24 juin 1944 dans une rafle par mesure de représailles. Interné à Clermont-Ferrand puis à Compiègne. Déporté le 15 juillet 1944 (convoi I.247) à Neuengamme puis aux commandos Ohlsdorf et Farge. Déporté au camp de Dachau le 22 décembre 1944. Rapatrié le 27 mai 1945.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>
<p>LAMBERT Aimé⁴⁰⁰ (1874, Crottet - 1943)</p> <p>Moine bénédictin membre du réseau Louis Renard. Arrêté le 12 septembre 1942 à Ligugé (86). Interné à Poitiers puis Fresnes. Déporté « NN » à Hinzert le 18 février 1943 (convoi I.079). Jugé par le <i>Volksgericht</i> de Wolfenbüttel le 13 octobre 1943 et condamné à mort. Exécuté le 3 décembre 1943.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>
<p>LAVALLART Emile⁴⁰¹ (1907, Gramont – 1945)</p> <p>Prêtre. Arrêté le 25 avril 1944 en France. Déporté de Compiègne le 4 juin 1944 (convoi I.223) à Neuengamme puis à Sachsenhausen, Falkensee (<i>Kommando</i>), Mauthausen et Amstetten. Décédé au camp de Mauthausen le 13 avril 1945.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>
<p>MARET Germain⁴⁰² (1920, Naves - ?)</p> <p>Frère des écoles chrétiennes requis du STO (mars 1943). Arrêté le 23 février 1944 à Bunzlau. Aide à des prisonniers de guerre français évadés. Interné à Prinkenau, Liegnitz. Déporté au camp de Gross Rosen le 29 juillet 1944 puis au <i>Kommando</i> d'Aslau. Rapatrié le 27 mai 1945.</p>	 <p>1962 (DAVCC, Caen)</p>

³⁹⁹ Dossier statut : AC 21 P 584 378, DAVCC, Caen.

⁴⁰⁰ Dossier MED : AC 21 P 472 017, DAVCC, Caen.

⁴⁰¹ Dossier MED : AC 21 P 473 453, DAVCC, Caen.

⁴⁰² Dossier statut : AC 21 P 591 255, DAVCC, Caen.

<p>MORELLI Alexandre⁴⁰³ (1919, Marseille - ?)</p> <p>Prêtre dominicain requis du STO (juin 1943). Arrêté le 28 août 1943 à Düsseldorf pour action catholique. Condamné le 22 décembre 1943 par le tribunal de Düsseldorf à 6 mois de prison pour « audition et diffusion des nouvelles de la radio anglaise ». Déporté au camp de Dachau le 5 mai 1944. Rapatrié le 21 juin 1945.</p>	 <p>1950 (DAVCC, Caen)</p>
<p>MUNSCH Aloys⁴⁰⁴ (1908, Husseren-Wesserling - ?)</p> <p>Prêtre professeur à l'Institut Saint-Augustin à Longpont-sur-Orge. Propagande antiallemande auprès de ses étudiants. Arrêté le 22 juillet 1943. Interné à Maisons-Laffitte puis à Fresnes. Déporté le 16 décembre 1943 (convoi I.163) à Karlsruhe puis à Francfort. Rapatrié.</p>	 <p>1978 (DAVCC, Caen)</p>
<p>PENNERATH Justin⁴⁰⁵ (1902, Barst – 1944)</p> <p>Prêtre des Oblats de Marie Immaculée ordonné en 1926, expulsé de Moselle en 1941. Arrêté le 1^{er} octobre 1944 à Allarmont (88) où il est curé. Interné au camp de Schirmeck le 2 octobre 1944. Transféré à Gaggenau où il arrive le 23 novembre 1944. Exécuté le 25 novembre 1944.</p>	 <p>(http://www.oblatfrance.com⁴⁰⁶)</p>
<p>RAQUIN Maurice⁴⁰⁷ (1922, Charlieu - ?)</p> <p>Séminariste requis du STO (mai 1943). Arrêté le 20 novembre 1944 à Schkopau. Membre de l'Amicale française de la Buna. Activités clandestines : sabotage, cercles d'étude... Déporté à Dachau le 29 décembre 1944. Rapatrié le 28 mai 1945.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>

⁴⁰³ Dossier statut : AC 21 P 601 108, DAVCC, Caen.

⁴⁰⁴ Dossier statut : AC 21 P 603 422, DAVCC, Caen.

⁴⁰⁵ Dossier MED : AC 21 523 943, DAVCC, Caen.

⁴⁰⁶ Photo In : http://www.oblatfrance.com/index.php?id_page=376 [consulté le 27 août 2018].

⁴⁰⁷ Dossier statut : AC 21 P 648 174, DAVCC, Caen.

RIVET Elise⁴⁰⁸ (1890, Draria /ALG – 1944)

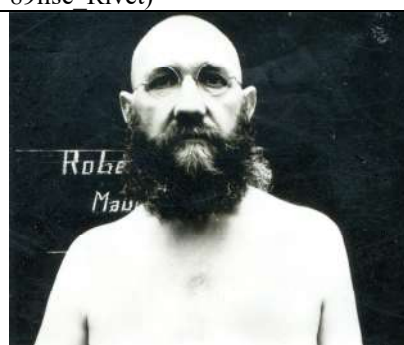
Supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame de la Compassion à Lyon. Fournit des renseignements sur l'activité des Allemands à un groupe de la Résistance, accueille et met en sécurité des résistants et participe au sauvetage d'enfants juifs et de jeunes réfractaires au STO. Arrêtée le 25 mars 1943 à Lyon. Internée à Lyon puis à Romainville. Déportée à Neue Bremm le 14 juillet 1944 (convoi I.246). Transférée à Ravensbrück le 23 juillet 1944. Elle y décède le 30 mars 1945.



(https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lise_Rivet)

ROBERT Maurice⁴⁰⁹ (1884, Wassy - 1948)

Prêtre. R.P. des Oblats de Marie-Immaculée, directeur de l'orphelinat Sainte-Thérèse à Epron (14) et curé d'Epron. Arrêté le 5 novembre 1941 à Epron. Interné à la prison de Caen. Jugé et condamné par le tribunal FK 723 de Caen à 10 ans de travaux forcés le 23 décembre 1941 pour « non déclaration d'un ressortissant anglais ». Interné à Fresnes puis déporté le 23 février 1942 à Karsruhe. Transféré à Rheinbach, Hameln, Prenzlau et Brandenburg-Görden. Rapatrié le 5 juin 1945. Décède le 5 avril 1948 à Epron.



(25 P 8342, DAVCC, Caen)

ROBITAILLE Pierre⁴¹⁰ (1920, Poix - ?)

Séminariste. Arrêté le 20 août 1944 à Blanchy-sous-Poix. Disparu en Allemagne.



(DAVCC, Caen)

⁴⁰⁸ Dossier MED : AC 21 P 531 376, DAVCC, Caen.

⁴⁰⁹ Documentation individuelle 27 P, et 25 P 8342, DAVCC, Caen.

⁴¹⁰ Dossier MED : AC 21 P 531 617, DAVCC, Caen.

<p>SCHYRR Jean⁴¹¹ (1921, Levallois-Perret - ?)</p> <p>Séminariste requis du STO en décembre 1943. Arrêté le 13 juillet 1944 à Siegburg pour « action catholique » (AC Rhénanie). Interné dans les prisons de Brauweiler, Cologne. Déporté au camp de Buchenwald le 17 septembre 1944. Rapatrié le 28 avril 1945.</p>	 <p>1953 (DAVCC, Caen)</p>
<p>STOFFELS Josef⁴¹² (1895, Itzig/L - 1942)</p> <p>Prêtre dehonien luxembourgeois. Mission du Luxembourg à Paris. Arrêté le 29 décembre 1940 à Paris. Interné à Paris, Villeneuve-saint-georges puis Fresnes. Déporté le 7 mars 1941 à Buchenwald. Transféré à Dachau le 21 septembre 1941. Décède gazé au château d'Hartheim le 25 mai 1942.</p>	
<p>VALLEE Roger⁴¹³ (1920, Mortagne-au-Perche – 1944)</p> <p>Séminariste à Sées, requis du STO (août 1943). Arrêté le 31 mars 1944 à Gotha pour action catholique. Interné à Gotha. Déporté au camp de Flossenbürg le 12 octobre 1944. Transféré à Mauthausen le 23 octobre 1944. Décède à Mauthausen le 30 octobre 1944.</p>	 <p>(DAVCC, Caen)</p>
<p>VALTON Louis⁴¹⁴ (1891, Troyes - ?)</p> <p>Affecté au 79^e Régiment d'Infanterie durant la Première Guerre mondiale. Jésuite, directeur de la maison de retraite L'Ermitage à Nancy. Membre des réseaux Sabot et Georges France. Arrêté le 14 juin 1941 à l'église de Maxéville. Interné à Nancy, Paris et Villeneuve-Saint-Georges. Jugé à Paris le 23 septembre 1941 à 3 ans et 6 mois de <i>Zuchthaus</i>. Déporté le 21 août 1942 (convoi I.51) à la prison de München, puis à Rheinbach, Hameln, Bernau, et Dachau. Rapatrié le 25 juin 1945.</p>	 <p>(25P6093, DAVCC, Caen)</p>

⁴¹¹ Dossier statut : AC 21 P 673 546, DAVCC, Caen.

⁴¹² Documentation individuelle, 27 P, DAVCC, Caen

Photo : http://www2.scj.pcn.net/scj_homp/we-scj/martyers_wampach_stoffel_20012001.html

⁴¹³ Dossier MED : AC 21 P 546 197, DAVCC, Caen.

⁴¹⁴ Dossier statut : AC 21 P 686 078, DAVCC, Caen.

WAMPACH Nicolas⁴¹⁵ (1909, Bilsdorf/L - 1942)

Prêtre dehonien luxembourgeois. Mission du Luxembourg à Paris. Arrêté le 7 mars 1941 à Paris. Interné à Paris, Trèves. Déporté à Buchenwald. Transféré à Dachau le 21 septembre 1941. Décède gazé au château d'Hartheim le 12 août 1942.



⁴¹⁵ Photo et biographie : http://www2.scj.pcn.net/scj_homp/we-scj/martyers_wampach_stoffel_20012001.html.